



COMPTE-RENDU DU 87^{ÈME} CONGRES DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE – MARSEILLE
18, 19 ET 20 OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

Discours d'ouverture du Congrès	2
Expressions politiques	5
Débat de politique générale	14
Intervention de Gérard LARCHER, Président du Sénat	17
<u>Table-ronde</u> - Les enjeux financiers des Départements du nouveau quinquennat	20
Intervention de Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion des Territoires	25
<u>Ateliers</u> - Les Départements et les acteurs des politiques publiques départementales	27
• Atelier n°1 - L'économie sociale et solidaire (p.27) • Atelier n°2 - Transition numérique : quelles priorités pour les Départements ? (p.34) • Atelier n°3 - Les énergies renouvelables dans les politiques départementales (p.41) • Atelier n°4 - Sport et Départements (p.48)	
Intervention de Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur	54
<u>Table ronde</u> – Comment les Départements aident à l'émergence des projets touristiques	55
Intervention de Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale	63
<u>Table ronde</u> – Loi NOTRe et attractivité départementale : quel scenario pour quel avenir ?	66
Discours de clôture par Edouard PHILIPPE, Premier Ministre	70

Discours d'ouverture du Congrès

Martine VASSAL, Présidente du Département des Bouches-du-Rhône

C'est à la fois un plaisir, une fierté et un honneur de vous accueillir ici, à Marseille, dans notre Département des Bouches-du-Rhône. Un plaisir de recevoir près de 80 Présidents de Conseils départementaux, soit plus de 1 800 congressistes. Une fierté de valoriser les formidables atouts de notre Département, qui innove et fait bouger les lignes. Un honneur de vous accueillir, avec Jean-Claude Gaudin, le Maire de Marseille, et les élus de notre Département. Le Premier ministre et plusieurs membres du Gouvernement viendront s'exprimer et nous sommes impatients de les entendre.

Nous avons choisi un lieu atypique pour abriter nos travaux. Vous êtes ici dans le cœur du théâtre de La Criée, devenu national par la volonté de Gaston Defferre et d'Edmonde Charles-Roux. La culture, à Marseille et en Provence, vit de très beaux moments grâce à l'engagement du Département.

La Provence sera à nouveau en 2018, capitale de la culture, poursuivant ainsi le formidable élan de Marseille 2013. Nous voulons que les différentes formes d'expression culturelle soient accessibles partout et par tous. Chaque année, nous décernons le titre de capitale départementale de la culture à une ou plusieurs communes, ce qui leur permet de bénéficier de moyens financiers supplémentaires et de faire rayonner des actions culturelles sur tout le territoire.

La culture n'est pas une compétence obligatoire de la collectivité départementale. Pourtant, sans le Département, tant d'associations, tant de structures, tant de manifestations ne pourraient pas vivre. Dans ce domaine, comme dans d'autres, nous assumons toutes nos responsabilités, avec un souci constant d'innovation, dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, sans augmenter les impôts.

Nous innovons, avec un accélérateur de l'emploi au cœur de l'hôtel du Département pour accompagner les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) vers le retour à une activité professionnelle.

Nous innovons, avec un plan Charlemagne de 2,5 milliards d'euros sur dix ans pour faire de tous nos collègues des établissements modernisés, connectés et où il fait bon vivre.

Nous innovons, avec un plan ambitieux de 36 millions d'euros pour faire des Bouches-du-Rhône un Département entièrement numérique.

Nous innovons, grâce à une convention signée avec la Gendarmerie pour restructurer des casernes et améliorer les conditions de vie de nos forces de l'ordre.

Nous allons également innover grâce à un partenariat inédit avec La Poste pour permettre le maintien de ses services dans nos plus petites communes. Nous tenons à défendre notre ruralité parce qu'elle fait partie de notre identité. Le Département est un accélérateur de changement, tout autant qu'il est protecteur de nos solidarités. Qui pourrait le faire à notre place ? Personne.

Nous ne sommes fermés à aucune évolution, mais pas sans concertation, pas sans discussion, pas sans négociation. Notre capacité d'adaptation est grande, au regard des lois, des textes, des normes qui viennent entraver notre action. La soi-disant libre administration des collectivités territoriales n'est qu'une pure fiction. Et voilà que la loi NOTRe a introduit de nouvelles rigidités là où il nous faudrait plus de souplesse, de flexibilité et un droit à l'expérimentation.

Nous allons donc encore être unanimes pour demander à l'Etat de bâtir avec nous un véritable contrat de confiance. Mais à quoi bon ? Jusqu'à présent sous tous les Gouvernements, un principe d'un cynisme absolu a été retenu : c'est l'Etat qui décide et c'est nous qui payons. Il est particulièrement flagrant sur le financement du RSA. Dans les Bouches-du-Rhône, nous avons fait diminuer de 7 000 le nombre d'allocataires du RSA grâce à des dispositifs innovants.

Sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés, c'est aussi l'Etat qui décide et nous qui payons, ce qui devient intenable. Dans les Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous voyons arriver des milliers de mineurs non accompagnés venus d'Afrique ou du Sahel, mais nos structures d'accueil ne peuvent pas y faire face de manière satisfaisante ou décente. Le Gouvernement est responsable de la politique migratoire. Il doit prendre ses responsabilités et définir une stratégie nationale en la matière.

Comment croire à un pacte de confiance quand le Gouvernement supprime 150 000 emplois aidés sans avertir personne ? Même s'ils ne sont pas la panacée, j'ai décidé de compenser les 300 emplois aidés supprimés dans les collèges des Bouches-du-Rhône. Il s'agit d'un choix politique assumé, car il n'est pas envisageable que nos enfants paient cette grave erreur qui mettra à mal des milliers de structures et d'associations.

Je dis « non » au désengagement de l'Etat quand il concerne nos communes, le ciment de nos territoires. Il y a trois semaines, les 119 maires des Bouches-du-Rhône étaient rassemblés pour dire combien l'institution départementale était indispensable au développement de leur commune et à l'avancée de leurs projets. Tous ont rappelé à l'unisson leur attachement viscéral au Conseil départemental, à ses élus, à ses services. J'étais émue d'entendre une clameur si intense venue d'élus qui ne supportent plus de se voir imposer des réformes venues d'en haut. Jamais l'ensemble des maires de ce territoire ne s'étaient accordés sur une position commune pour défendre l'avenir de ce Département. A travers eux s'exprime une inquiétude sourde de nos populations sur l'avenir de nos territoires. Pourquoi bouleverser ce qui fonctionne ? On nous répondra « rationalisation des moyens », « réduction des dépenses », « suppression de strates », « simplification administrative ». Or, nous n'avons pas été élus pour être experts-comptables ou syndics de faillite, même dans le « nouveau monde ».

Dans ce théâtre, vous me permettrez de faire référence à une comédie du dramaturge anglais Ben Jonson : *Volpone*. Elle parle d'un célibataire très riche sans héritier naturel. Volpone feint cyniquement d'être à l'article de la mort et attire à lui tous les prétendants à son héritage. Il fait croire à ses proches que chacun d'eux sera son successeur. Tous se pressent autour de son lit d'agonie dans l'espoir d'appeler ses ultimes faveurs. Volpone s'amuse de cette farce aussi noire que corrosive.

Volpone, c'est le Département : ils sont nombreux à rôder autour, attendant avec impatience sa mort prochaine et espérant tirer bénéfice de sa disparition. Le meilleur de la pièce, c'est que Volpone ne meurt pas. Le Département aussi survivra encore longtemps.

Si vous êtes ici aussi nombreux, c'est bien que l'institution départementale est vivante. Nos Départements ont un passé, un présent, un avenir, car la France a besoin de ses Départements et de ses élus. Je suis convaincue que la transformation de la France passe par une décentralisation enfin assumée, qui accorde toute leur place aux libertés locales. Qu'on nous laisse travailler, expérimenter, imaginer. Je crois que ces libertés locales redonneront le pouvoir à nos concitoyens et les rapprocheront des centres de décision. C'est peut-être ainsi que nous parviendrons à renouer le fil qui s'est distendu entre les Français et la politique.

Dominique BUSSEAU, Ancien Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, Président du Département de la Charente-Maritime

Les Départements de France sont en forme. On a voulu nous tuer, nous dévitaliser, mais le Parlement et les Français ont souhaité que les Départements restent au cœur de l'action.

Nous rencontrons des difficultés. Nous travaillons sur des sujets compliqués, dans l'union, car nous sommes une association pluraliste, afin de faire entendre notre voix auprès de l'Etat et du Gouvernement.

En mars, nous avons reçu l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle. L'un est devenu le chef de l'Etat. Devant nous, il avait pris des engagements, sur la méthode, la forme et le fond. Les choses ont bien commencé avec cette Conférence nationale des Territoires, qui a engendré des débats de qualité. L'été s'est pourtant révélé meurtrier avec

une première ponction des dotations. De plus, si les contrats aidés étaient un moyen de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage, la méthode, à quelques jours de la rentrée scolaire, a été brutale.

Nous sommes donc entrés dans une période plus complexe des relations avec l'Etat. Le Congrès de Régions de France ne s'est pas bien déroulé. A cette occasion, j'ai prévenu le Premier Ministre et le Chef de l'Etat qu'ils devraient nous donner des réponses claires sur les sujets que nous portons.

Le premier concerne les mineurs non accompagnés (MNA), dont l'addition s'élèvera à 1 milliard d'euros pour tous les Départements à la fin de cette année, soit entre 50 000 et 60 000 euros de séjour annuel par Département. Nous sommes en difficulté financière, mais aussi humaine. Quand nous plaçons ces garçons venus d'Erythrée, du Mali, de Guinée-Conakry, d'Afghanistan dans nos foyers de l'enfance, avec des adolescents plus jeunes, nos éducateurs ne savent pas comment s'y prendre. Nous essayons d'avoir le meilleur traitement humain possible, mais ce dispositif coûte cher et ne résout pas le problème migratoire.

Le deuxième sujet traite des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). Nous en parlons sans cesse, car ce problème n'est pas réglé. L'Etat ne nous accorde que 57 % de ce que nous donnons en son nom pour le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). En 2016, selon la Cour des Comptes, il nous a manqué 4,3 milliards d'euros, uniquement pour le RSA. Cette situation ne s'arrange pas puisque la fin des emplois aidés entraîne des réinscriptions, alors que le nombre de bénéficiaires avait récemment diminué du fait de l'amélioration de la conjoncture de l'emploi. Nous ne pouvons pas continuer à payer cette solidarité nationale à la place de l'Etat.

Devant nous, le chef de l'Etat a redit que les MNA étaient l'affaire de l'Etat et non de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Il a également indiqué que des négociations seraient ouvertes pour régler le problème des AIS. Nous avons des propositions à soumettre, sur la base de pourcentages de CSG (Contribution Sociale Généralisée) ou de diverses formes de péréquation.

Enfin, le troisième sujet concerne l'amélioration de la décentralisation. Le Président Chirac et le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin ont introduit dans la Constitution l'affirmation que la République était décentralisée. Or, la loi NOTRe n'a pas été une loi de décentralisation, mais d'explication de pouvoirs et parfois de reconcentration. Par exemple, le Préfet de Région, et non le Président de Région, signe le schéma de développement économique d'une région. Nous souhaitons améliorer ce qui ne fonctionne pas. Nous voulons également de la souplesse, de l'expérimentation, par exemple pour fusionner deux SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours), deux Comités départementaux du Tourisme, voire deux Départements.

J'en profite pour souligner que l'ADF est solidaire des Départements d'Ile-de-France, qui pourraient être supprimés. Les 7 Départements de la petite couronne, toutes tendances politiques confondues, ont affirmé qu'ils souhaitaient améliorer la Métropole, mais qu'il n'était pas question que cela se fasse en supprimant des Départements. Nous n'allons pas réorganiser la Seine-Saint-Denis plutôt que de préparer les Jeux Olympiques que la France a gagnés à la sueur de la mobilisation de toutes les forces vives du pays.

Expressions politiques

Intervention d'André VIOLA, Secrétaire général de l'ADF, Président du Groupe de Gauche, Président du Département de l'Aude

Nous voici à nouveau réunis en Congrès, comme chaque année. C'est le premier après les rendez-vous électoraux qui ont marqué le printemps et l'automne 2017.

Nous avons vécu une séquence électorale inattendue ! Les formations politiques qui composent majoritairement notre association ont connu des campagnes difficiles. Cette séquence a conduit à l'élection du plus jeune Président que notre République ait connu mais surtout du premier à appuyer formellement sa rhétorique sur le mélange entre propositions de gauche et de droite.

Personnellement, je continue à penser que le clivage gauche/droite est pertinent. Il s'est construit sur des grands courants de pensée, sur des engagements locaux et nationaux, il fait corps avec la démocratie, il lui est nécessaire et bénéfique. Je suis de gauche et c'est parce que je le suis que je suis en mesure de faire des choix politiques clairs. C'est parce que je suis de gauche que je sais trouver de véritables équilibres politiques avec la droite lorsque c'est nécessaire. Sans boussole on finit toujours par tourner en rond ! N'importe lequel des montagnards, qu'il soit premier de cordée ou pas, vous le dirait d'ailleurs !

Pour autant, je veux croire que ce Président de la République saura faire des choix justes pour les départements. Le 8 mars, lorsque le candidat Emmanuel MACRON était venu devant l'ADF, il donnait l'impression de nous avoir compris et de vouloir agir. Espérons que ce n'était pas un simple jeu de séduction. Le doute est profond tant les mesures prises par son Gouvernement concernant les collectivités sont inquiétantes.

D'ailleurs, les collectivités l'ont compris. Dès l'automne, alors que beaucoup d'élus avaient été séduits par la musique du « en même temps », ils ont préféré faire confiance à nos formations politiques pour renouveler le Sénat.

J'en profite d'ailleurs pour féliciter l'ensemble de ceux qui ont été élus, en juin ou en septembre, et plus particulièrement Benoît Huré, Président du groupe DCI de notre association jusqu'à hier, pour son élection au Sénat.

Durant ces 2 dernières années, nous avons eu des divergences et des désaccords. Certains ne changeront sûrement jamais ! C'est d'ailleurs rassurant et ce qui fait la richesse de la démocratie de notre Pays. Mais je veux dire que nous avons partagé sans ambiguïté un même objectif : celui de démontrer que le Département est une collectivité remarquable à bien des égards et qu'il est nécessaire qu'elle puisse continuer à l'être. Je veux te remercier Benoît des échanges francs, sincères et respectueux que nous avons pu avoir. J'en profite également pour féliciter François Sauvadet qui te succède, et nous souhaiter que cette relation puisse perdurer. Nous en avons besoin !

La séquence électorale qui se termine a été inquiétante. Parce que rarement elle aura été en proie à aussi peu de fond et autant de forme. Parce que jamais les populismes et les extrêmes n'auront été aussi proche d'arriver au pouvoir. Mais surtout parce que pour la première fois une élection présidentielle n'a pas été le reflet des sensibilités politiques de notre pays, mais celui des fractures sociales et territoriales qui le rongent depuis près de 15 ans.

Alors, en Président de Département, comme vous je m'interroge : Que se passera-t-il la prochaine fois? Que se passera-t-il si nous ne faisons rien? Que se passera-t-il si on nous empêche de faire? Que se passera-t-il si nous ne sommes plus là pour faire? Dans cette salle, nous connaissons la réponse : les fractures sociales et territoriales vont croître et

l'illusion d'une alternative de rupture l'emportera. Non pas par raison, mais par colère ou par désespoir.

C'est pourquoi je veux rappeler au Gouvernement, que derrière ce qu'il appelle, très justement d'ailleurs, «la cohésion des territoires », se cache autre chose qu'une enveloppe budgétaire à raboter. Il se cache des femmes et des hommes, des enfants et des aînés, des plaines et des montagnes, des côtes et des rivages, des villes et des villages qui n'ont pas besoin qu'on leur coupe les vivres ! Au contraire ! Ils ont besoin de s'inscrire dans la transformation économique, sociale, environnementale et numérique de la société, qu'on les invite à partager un destin collectif national et européen.

Ce rôle, c'est celui des services publics, de l'Etat et des collectivités territoriales. Il est le garant de l'indispensable équilibre des valeurs fondamentales et universelles de la République, du pacte Républicain qui fonde notre vivre ensemble. Aux côtés de l'Etat, qui mieux que les Départements, incarne, par son histoire, par ses compétences, la nécessaire continuité du Pacte Républicain et l'indispensable renouvellement perpétuel de son application ?

Chefs de file des solidarités humaines, nous investissons chaque jour dans les politiques de solidarités parce nous croyons sincèrement qu'ils sont une chance et une ressource pour nos territoires. Nous sommes aux côtés de chaque citoyen fragile ou handicapé qui a besoin d'accompagnement pour gagner en autonomie, en énergie, en compétences afin de retrouver le chemin du travail ou la confiance en soi nécessaire à l'affirmation de sa place dans notre société. Nous protégeons sans compter, les enfants, les parents comme les aînés qui ont besoin d'être guidés et épaulés dans ces étapes cruciales de la vie.

Chefs de file des solidarités territoriales, nous soutenons les communes pour permettre à chacun de bénéficier de services publics de qualité quel que soit son lieu de vie. Nous créons les réseaux physiques et numériques indispensables à l'échange et l'interaction qui créent des richesses humaines, économiques, et culturelles. Nous garantissons le maillage territorial d'accès à l'éducation de nos enfants, mais aussi à la culture et aux sports, indispensable pour l'épanouissement personnel.

Bref, nous créons les conditions indispensables qui permettent à chaque français de prendre conscience qu'il appartient à un collectif. C'est l'essence de la République et de l'universalisme !

Pourtant, la petite musique que nous serions des collectivités dépassées et du passé plane toujours ... Quelle erreur ! Au contraire, plus que jamais nous construisons chaque jour la France humaine et solidaire de demain ! Depuis 1982 et les lois de décentralisation, nous développons des savoir-faire irremplaçables, nous osons des innovations sociales et écologiques pionnières, nous engageons des expérimentations audacieuses. Confrontés aux évolutions de nos compétences et à celles des attentes et des besoins de nos territoires, aucune collectivité n'a su autant adapter ses politiques publiques depuis 30 ans. Et nous serions dépassés ?

Nous créons chaque jour des liens humains nouveaux, de l'activité économique locale et un espoir pour des personnes qui n'en ont plus. Nous réinvestissons les zones blanches de service public, urbaines comme rurales. Nous portons les maisons d'accessibilité des services au public. Nous soutenons les maisons de santé. Nous permettons la couverture en téléphonie mobile. Nous construisons la France du très haut débit, des tableaux connectés, de la domotique, des réseaux responsables, des pratiques numériques de demain. Et nous serions du passé ?

Mes chers collègues, affirmons-le : les Départements sont les acteurs quotidiens d'une France résolument tournée vers l'avenir ! Mais dans une République décentralisée, pour permettre la pérennité d'une telle synergie, l'Etat doit faire confiance dans la capacité d'agir des collectivités.

Le premier marqueur de cette confiance, c'est de leur garantir les moyens de leur indispensable action de proximité. Pourtant, le Gouvernement, depuis qu'il est aux responsabilités, multiplie les décisions qui fragilisent cette confiance. Nous, les Présidentes et Présidents de Départements de gauche que j'ai l'honneur de représenter, sommes favorables à sa reconstruction mais elle doit respecter certaines règles. Dans l'ancien monde comme dans le soi-disant nouveau, co-construire une relation de confiance se fait dans un cadre commun. C'est pourquoi nous voulons être extrêmes clairs sur les principes fondamentaux qui guident notre action.

Nous sommes des décentralisateurs. Nous sommes attachés au principe constitutionnel fondamental de libre administration des collectivités. Nous sommes attachés à nos missions. Nous comptons les mettre en œuvre comme nos majorités l'entendent, guidés par l'intérêt général de nos territoires et respectant les lois votées par la représentation nationale. C'est pour cela que les citoyens nous ont fait confiance, pas pour exécuter le budget d'un préfet suivant les orientations du Premier ministre. Nous nous opposons donc formellement à toute intervention de l'État dans l'élaboration et l'exécution de nos budgets. Inutile de dire que la logique des contrats et l'instauration d'un taux directeur unique pour toutes les collectivités, de 1,2% ou même 1,4% pour les dépenses de fonctionnement tels que proposés actuellement par le Gouvernement sont simplement inacceptables et contraires à ces principes. Nous nous opposerons également à chacune des mesures qui affaibliront leurs actions que nous menons aux services des territoires et de leurs habitants. Ces principes émanent de notre texte fondamental, la Constitution, nous demandons seulement son respect.

Co-construire une relation de confiance c'est aussi reconnaître ses responsabilités. Le Premier ministre Edouard Philippe, le ministre de la cohésion des territoires Jacques Mézard et la ministre auprès du ministre d'état, ministre de l'intérieur, Jacqueline Gourault viendront ici à Marseille aujourd'hui et demain. Je me permets donc de les interroger :

Le Gouvernement est-il prêt à cesser chaque décision brutale comme celles prises depuis le début du quinquennat et dans le PLF pour 2018 ? Suppression de 300 millions de crédits des collectivités dès 2017 ; baisse de 5 euros de l'aide personnalisée au logement dès octobre 2017 ; baisse de 1,4 milliard d'euros de l'APL des habitants de logements sociaux en 2018 mettant en péril le modèle de construction sociale ; baisse d'un tiers des contrats aidés en 2018. Elles constituent un désengagement majeur et inacceptable au financement des solidarités dans notre pays que les collectivités devront, si elles le peuvent, compenser pour atténuer leur impact sur les territoires et leurs habitants.

Le Gouvernement est-il prêt à définir des lignes claires et formuler des propositions précises concernant le financement pérenne des trois allocations individuelles de solidarité et plus précisément du RSA en respectant les lignes rouges des départements ? D'abord et avant tout, ces allocations relèvent de la solidarité nationale et ne doivent pas être financées par la solidarité locale, creusant des inégalités ; le maintien des politiques d'insertion à l'échelon départemental ; la préservation des recettes dynamiques de ces derniers ; la correction des iniquités entre Départements concernant le poids du reste à charge de ces allocations. Cela fait deux ans que les départements travaillent et font des propositions à l'Etat. Nous attendons du Gouvernement qu'il gouverne, qu'il fasse ses propositions ! Nous ne pouvons accepter de choisir entre deux orientations aussi floues l'une que l'autre. Vous savez ce que nous avons l'habitude de dire à gauche : lorsque c'est flou, il y a un loup...

Le Gouvernement est-il prêt à assumer et assurer la mise à l'abri et l'évaluation des mineurs non accompagnés ? Est-il prêt à renforcer la coopération de l'Etat avec les Départements afin d'assumer cette compétence ? Est-il prêt à développer les outils indispensables à un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle de ces jeunes ? De notre côté, qu'il soit assuré que nous serons prêts à accueillir tous les jeunes mineurs non

accompagnés, étrangers ou non, sur le territoire national dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, à condition que l'Etat contribue bien plus qu'il ne le fait aujourd'hui.

Le Gouvernement tiendra t'il la parole du Président de la République qui, le 17 juillet au Sénat, annonçait : « les situations d'urgence pour certains Départements seront bien évidemment prises en compte par le gouvernement ». Est-il prêt à octroyer aux Départements un fonds d'urgence en 2017 que nous ne pouvons imaginer inférieur à celui de 2016 ?

Depuis 2004 nous sacrifions, petit à petit les autres politiques publiques que nous menons pour faire crédit à l'Etat. Les bons comptes font les bons amis ! Il est temps que l'Etat agisse fortement pour nous permettre d'œuvrer pour le développement social, environnemental, numérique et culturel de nos territoires. Le Gouvernement est-il prêt à assumer ses responsabilités pour renouer la confiance et ouvrir le dialogue ?

Enfin, co-construire une relation de confiance c'est en faire la démonstration : En décentralisateurs convaincus, en femmes et hommes de terrain, nous sommes prêts à participer aux évolutions institutionnelles que veut ouvrir le Gouvernement. Nous attendons de lui qu'il donne des signes clairs de sa volonté de s'inscrire dans l'héritage de la décentralisation. Qu'il accompagne les projets de fusion ou de mutualisation entre collectivités, comme l'approfondissement métropolitain, dont le Grand Paris, uniquement, lorsqu'elles émanent d'une volonté partagée et consentie de l'ensemble des collectivités concernées. Qu'il affecte aux Départements une part de CSG afin qu'ils bénéficient, au même titre que les régions, d'une ressource dynamique cohérente avec leurs compétences de solidarités. Qu'il appuie et conforte le rôle d'ingénierie des départements pour réduire les fractures territoriales et accompagner le monde rural plutôt que de créer une agence qui leur ferait concurrence. De notre côté, comme nous le sommes déjà, nous serons au rendez-vous de nos responsabilités !

En dirigeants rigoureux, nous sommes prêts à participer au redressement des comptes publics de la Nation, comme nous le faisons depuis de très nombreuses années. Mais nous ne pourrons le faire qu'à condition que le Gouvernement assume les siennes et fasse la démonstration de sa volonté de construire avec nous la France de demain. Ces conditions sont impératives pour construire un dialogue pérenne.

Monsieur le Président de l'ADF, cher Dominique, tu pourras compter sur le groupe de gauche pour travailler sans relâche à ce qu'elles soient acceptées et respectées. Sans elles, c'est le Gouvernement qui fera le choix de défier les territoires. Alors nous saurons prendre acte de cette volonté et mobiliser sans relâche pour faire gagner la France des territoires et de ses habitants.

Mes chers collègues, pour finir, je voulais prendre un peu de recul et de perspective. Nous savons que la construction d'un nouveau monde peut être pour certains le terrain de magnifiques épopées. Mais il peut aussi être pour beaucoup celui de grandes désillusions. C'est une audace risquée lorsqu'il s'agit de guider le bien commun. Nous savons aussi qu'il est nécessaire de défendre l'équilibre et les acquis précieux de notre société, bâtis pierre après pierre depuis 1789. Qu'il faut lui donner les capacités d'embrasser l'avenir avec pour objectif le progrès collectif, l'épanouissement de chacun et la justice pour tous. C'est peut-être d'apparence moins enjôleur mais ça n'en est pas moins audacieux !

Nous sommes la France des territoires et de ses habitants, c'est elle que nous voulons construire !

Intervention de Benoît HURÉ, Sénateur des Ardennes

Je m'adresse à vous une dernière fois en tant qu'ancien président du groupe DCI et ancien président du Département des Ardennes. Atteint pas le cumul des mandats, j'ai dû effectuer un choix douloureux. Depuis hier soir, notre groupe a donc un nouveau président, François Sauvadet, président de la Côte-d'Or, ancien ministre, ancien parlementaire et ancien président de groupe à l'Assemblée nationale.

En ces temps difficiles pour la France, j'ai la conviction que l'Etat a besoin des Conseils départementaux. Du Palais du Luxembourg, je resterai un relais fidèle, engagé, attentif, exigeant, toujours prêt à porter la voix de l'ADF et de nos Départements. Je vous quitte, mais je ne vous abandonne pas.

Intervention de François SAUVADET, Président du Groupe de la Droite, du Centre et des Indépendants (DCI), Président du Département de la Côte d'Or

Mes premiers mots, vous le comprendrez, seront pour te remercier cher Benoît HURÉ. Les circonstances t'ont conduit à choisir de rester au Sénat mais je sais que cela n'a pas été un choix facile pour toi car chacun connaît ton attachement à ton département des Ardennes mais aussi à la fonction que tu as assumée au sein de l'ADF. Tu as présidé notre groupe DCI avec beaucoup d'engagement dans une période pas commode, où les Départements n'ont pas été épargnés au plan institutionnel comme financier. Et je veux, au nom de tous nos collègues, saluer ton action à la tête de notre groupe. Mais je sais qu'au Sénat, dans cette Chambre des territoires, tu resteras un gardien vigilant des libertés et des responsabilités locales et un parlementaire engagé sur qui nous pourrions et saurons compter. La suite, nous avons à l'écrire ensemble dans une période qui demeure pleine d'incertitudes, de difficultés pour nos Départements.

Beaucoup de nos Départements sont littéralement asphyxiés financièrement et ne seront plus en mesures d'assurer leurs missions de solidarité humaine et territoriale. Incertitudes institutionnelles aussi, on nous annonce la suppression de plusieurs Départements en Ile de France, et je veux leur témoigner notre solidarité.

Nous avons à construire de nouvelles relations avec les métropoles dans les 22 Départements concernés et je souhaite qu'on mesure bien les conséquences qu'aurait la multiplication du contre exemple Lyonnais.

On parle de reprendre l'insertion aux Départements, et dans ce contexte, le maître-mot qui doit être le nôtre pendant ces deux jours de congrès, ce sont les mots solidarité et détermination.

Solidarité entre tous les Départements de France pour dire ensemble avec détermination : on ne peut pas continuer comme ça avec un reste à charge insupportable sur les allocations individuelles de solidarité et puis des problématiques nouvelles tout aussi insoutenables à gérer, je veux parler des Mineurs Non Accompagnés.

Nous devons obtenir de l'Etat des solutions pérennes pour nous permettre de continuer d'assumer toutes nos missions car elles sont essentielles à l'avenir du Pays.

Je veux le redire devant vous tous : il ne s'agit pas là de défense d'intérêts catégoriels ou corporatistes, mais de défendre une vision de la France. Car chacun sait bien ici que fonder le destin de notre pays exclusivement sur les métropoles avec leur lot de difficultés à vivre au quotidien et dans le même temps, voir des pans entiers de nos territoires se vider de leur substance ce n'est pas notre vision de l'avenir de la France.

J'allais dire que nous sommes, dans cette réorganisation territoriale, le maillon essentiel d'un mot qui a disparu du vocabulaire politique : l'aménagement du territoire. Nous avons montré notre capacité à bien gérer des prestations de l'Etat, le « juste droit », indissociable des luttes contre les fraudes de toutes sortes au plus près. Nous avons montré notre capacité à accompagner le développement de nos territoires.

Nous avons été les premiers à nous engager dans les stratégies du futur. Où en serait le déploiement du Très Haut Débit si nous n'avions pas pris le manche et chacun sait que c'est la porte d'entrée du 21ème siècle.

Oui l'asphyxie budgétaire des Départements est un risque majeur pour le pays. On l'a vu notamment dans le dernier rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales : les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées au prix d'efforts réels mais aujourd'hui c'est l'investissement qui est menacé : -5,7% en 2016 ; -8% en 2015.

Affaiblir le Département, c'est affaiblir le lien social, c'est affaiblir les territoires et c'est affaiblir la démocratie. Je veux récuser devant vous cette théorie qui voudrait que depuis les présidentielles, il y ait un « nouveau monde » qui succéderait à l'« ancien monde », car ce n'est pas l'idée que je me fais de la Démocratie et de notre République.

Nous tenons notre légitimité des urnes et il n'est pas sain d'opposer des légitimités démocratiques.

Ce qu'attendent nos compatriotes, ce sont des réponses concrètes dans leur vie de tous les jours et en particulier là où s'exprime un sentiment d'abandon que seule la réponse de proximité peut combattre, avec le soutien de la solidarité nationale.

La Démocratie, ce n'est pas opposer l'Etat aux Départements ou aux autres collectivités, dont j'observe d'ailleurs qu'elles sont toutes unanimes (AMF, Régions de France, ADF ...) à dénoncer cette mise à mal territoriale, c'est au contraire de travailler ensemble, en subsidiarité.

Nous avons, nous Départements, cette solidité et cette expérience qui nous permettent de gérer au mieux, en proximité, l'enjeu sociétal et l'enjeu territorial. Tous les jours, nous accompagnons nos concitoyens de tous âges et de toutes conditions, nos enfants comme nos aînés, dans leur vie, dans leurs fragilités, parfois leurs détresses et nous les aidons à se construire ou à se reconstruire un parcours de vie en responsabilité. Chaque jour, nous soutenons tous nos territoires, sans exception, urbains, péri-urbains, ruraux, de montagne ou du littoral, de métropole et d'outre-mer. Nous soutenons nos collectivités et leurs projets pour aménager, connecter, développer l'attractivité.

Nous agissons au quotidien sans relâche contre toutes les fractures, contre le sentiment d'abandon, contre les frustrations qu'elles génèrent et contre les drames sociaux ou politiques qu'elles engendrent. Et nous le faisons bien ! Alors je me demande pourquoi l'Etat s'obstine aujourd'hui encore à vouloir fragiliser cet équilibre délicat que nous nous efforçons de maintenir ?

Hier, il y a eu les lois MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui devaient simplifier le panorama. Et on voit les complexités que ça a engendrées dans tous les domaines. Des relations souvent difficiles je l'ai dit avec les grandes régions, des difficultés à construire les relations nouvelles avec les métropoles. Ensuite il y a eu l'augmentation unilatérale du RSA, les rythmes scolaires, et aujourd'hui, il nous faut gérer ces nouvelles complexités sur fond de difficultés budgétaires qui s'aggravent. Il nous faut gérer l'afflux massif des MNA où nous nous sentons légitimement abandonnés face à l'explosion de leur nombre.

Et demain ? On voit poindre à nouveau les tentations recentralisatrices. Mais qui peut penser que sur tous les sujets dont nous avons la charge, l'Etat ferait mieux que nous ?

On ne peut accepter de voir comme horizon la concentration des richesses et des services se poursuivre. Les Départements n'ont jamais été rétifs à l'idée de réforme, de transformation ou d'innovation, ils en sont même à l'avant-garde :

- nous l'avons montré dans la gestion des ressources humaines où nous avons fait rentrer l'apprentissage de plein pied dans la fonction publique territoriale
- nous l'avons montré dans l'innovation sociale
- nous l'avons prouvé collectivement avec le déploiement du Très Haut Débit et ses usages !
- nous le prouvons en nous appuyant sur les initiatives et les énergies locales.

Nous ne demandons qu'à continuer et à faire plus encore.

Répondre au problème de la désertification médicale comme mon voisin André ACCARY, qui a engagé une expérimentation dans ce domaine ; je pense aussi encore à notre collègue Frédéric BIERRY dans la construction de dispositifs d'insertion par l'emploi. Tous, nous nous sommes engagés dans des politiques innovantes. Alors oui, c'est l'incompréhension qui nous gagne et qui gagne les populations. Elles s'inquiètent légitimement de savoir qui sera demain leur interlocuteur entre les grandes régions et les métropoles et un Etat dont les services sur les territoires deviennent transparents.

Il faut que nous ayons les possibilités de continuer à faire vivre ce couple communes/intercommunalités-département qui a démontré son efficacité.

Il faut que le Gouvernement sorte aujourd'hui de l'ambiguïté dont il a fait preuve lors de la Conférence Nationale des Territoires. Car s'attaquer, subrepticement, insidieusement, aux Départements et à leurs compétences en dehors de tout débat national n'est ni légitime, ni démocratique.

Nous n'avons pas besoin de nouvelles contraintes, nous avons besoin de libertés nouvelles, d'une décentralisation équilibrée et transparente. Cette décentralisation, elle est imparfaite mais ce n'est pas en revenant en arrière que le processus se poursuivra de manière vertueuse. Je le redis, cela suppose que les collectivités, et donc les Départements, puissent bénéficier de ressources stables et pérennes pour assurer leurs missions et se projeter vers l'avenir.

Les chiffres sont là et sont accablants : nous avons vécu une baisse massive de nos dotations de près de 3,5 milliards d'euros lors du dernier quinquennat. Pour la seule année 2016 et pour le seul reste à charge du RSA, la facture pour les Départements se monte à 4,4 milliards d'Euros. Pour l'ensemble des 3 Allocations Individuelles de Solidarité, à plus de 9 milliards d'Euros.

Dans le même temps, le coût de la prise en charge des MNA, dont le nombre a été multiplié par 13 en moins de 10 ans, avoisine le milliard d'euros. Pour certains Départements, c'est dramatique ! J'ai entendu l'appel de notre collègue Jean-Marie BERNARD des Hautes-Alpes qui subit tous les jours sa proximité avec la frontière italienne. Et c'est le cœur des missions de solidarités territoriales qui est affecté par cette pression budgétaire.

Et il est scandaleux que le Gouvernement refuse de budgéter un fonds d'urgence quand celui de 200 millions d'euros en 2016 était déjà largement insuffisant. Et je ne parle pas des 300 millions d'euros de crédits destinés à l'investissement des collectivités qui ont été annulés par un décret publié en catimini durant l'été.

Il est grand temps que le Gouvernement prenne ses responsabilités, retrouve le chemin de la raison et entame avec nous de vraies négociations pour un financement juste, équitable

et durable des Allocations Individuelles de Solidarité La question de l'attribution d'une part de CSG aux Départements lui est directement posée.

Quand on parle de contrat de « confiance » avec chacune des grandes collectivités, je crains que cela ne se transforme en véritables « diktats » ou d'un grand retour de la tutelle étatique surtout quand le Président de la République entend nous contraindre à un effort supplémentaire de 13 milliards, soit 3 milliards de plus que ce qu'annonçait le candidat Emmanuel MACRON.

Disons-le tout net, il n'est pas question de rentrer dans cette logique mortifère qui à coup sûr nous conduirait à revenir sur plus de 30 ans de décentralisation. Et si l'Etat veut s'afficher exemplaire, qu'il commence donc par s'imposer à lui-même les efforts de gestion, d'organisation et de réforme que nous avons nous-mêmes accomplis et qui ont été reconnus par la Cour des Comptes.

Car vous le savez bien mes chers collègues où les trouverons-nous ces 13 milliards d'Euros :

- faudra-t-il encore réduire nos investissements au détriment de nos routes, de nos collèges ?
- faudra-t-il abandonner les communes et les intercommunalités ?
- faudra-t-il supprimer des services publics ? réduire notre présence ? Assurer moins d'accompagnement social ?
- faudra-t-il que nous abandonnions nos missions d'aménagement du territoire ou le déploiement du THD, que nous assurons en raison des désengagements successifs de l'Etat ?

Non, il n'est plus possible de faire plus avec moins. Alors il appartient à l'Etat de reconstruire la confiance et cela suppose trois choses :

- D'abord un changement d'attitude : j'invite les décideurs à abandonner le monde virtuel dans lequel ils se sont enfermés pour se reconnecter au plus vite avec le monde réel.
- Ensuite un changement de méthode : comprendre que la consultation ce n'est pas de la concertation. On en a tous un peu assez de ces chambres d'enregistrement et de ces grands-messes institutionnelles. Nous avons besoin d'une franche transparence et de vraies perspectives et l'Etat doit être clair quant à ses intentions.
- Enfin nous voulons des actes : l'Etat doit donner des gages de sa volonté de construire une vraie relation de confiance.

Les pré-requis sont connus. Ils ne sont plus négociables :

- aboutir à une solution, juste équitable et pérenne du financement des AIS, sans remise en cause des compétences départementales en matière de solidarités humaines, ni de leurs ressources dynamiques,
- que l'Etat assume ses responsabilités quant à la prise en charge des MNA,
- et que l'on arrête avec ces « contrats-tutelle » et que l'on s'inscrive dans un cadre véritablement partenarial, apaisé et respectueux.

Alors cher Dominique, tu pourras t'appuyer sur le groupe DCI pour mener ce combat. Ce n'est pas un combat du passé, ce n'est pas un combat dépassé, c'est un combat pour l'avenir.

Et je vais terminer avec une note, qui est pour moi une note d'espérance. C'est qu'à l'occasion de ce Congrès nous avons réussi quelque chose de rare : les deux groupes politiques se sont entendus sur une motion qui définit fermement le cadre de nos discussions avec le Gouvernement. C'est sans doute parce que la situation l'exige et qu'elle nécessite un large rassemblement. Derrière ce débat, il y a la vie au quotidien de nos concitoyens, et

l'avenir de notre pays où chacun doit se voir un avenir là où il habite. Nous serons avec toi, cher Dominique et je serai fidèlement, résolument à tes côtés et à vos côtés dans ce combat.

La motion citée est distribuée à l'ensemble des participants.

Débat de politique générale

Dominique BUSSEAU

Mes Chers Collègues, nous ouvrons à présent un moment d'échanges avant de donner la parole au Président du Sénat, Gérard Larcher.

Plus d'un million d'euros de contributions a été récolté pour nos collègues d'outre-mer.

Par ailleurs, nous réclamons le maintien du fonds d'urgence. Pour l'heure, aucun projet de loi de finance rectificative n'est prévu et la somme de 200 millions d'euros n'est pas inscrite dans le budget 2018.

De même, les contrats posent un problème de fond pour les 319 collectivités, en raison de l'article 112 de la Constitution. Est-il légitime qu'un Président d'exécutif signe un contrat qui encadre son budget avec l'Etat ? Ils posent aussi un problème arithmétique : réussir une baisse de 1,2 % des dépenses de fonctionnement est impossible alors que l'inflation sera au minimum à 1 % et que nous devons tenir compte des augmentations salariales, du Gouvernement, du coût des Mineurs non accompagnés (MNA) et du déficit des Allocations individuelles de solidarité (AIS). Le Gouvernement doit en être conscient.

Kléber MESQUIDA, Président du Département de l'Hérault

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), nous devons entièrement financer des systèmes d'alerte comme *Antares*. Or, il semblerait que ce système soit obsolète d'ici sept à huit ans et que nous devions encore investir 5 millions d'euros sans aucune aide de l'Etat. De même, nous devons harmoniser le système d'organisation territoriale opérationnelle, alors que celui que nous avons nous a déjà coûté 7 millions d'euros.

Nous devrions pouvoir obtenir un amendement à la loi de finances pour préciser que la cotisation des communes ne peut être plus haute que celle des Départements ou que l'indice à la consommation, afin d'établir une équité entre les contributeurs.

Certains Départements n'ont pas les moyens d'engager l'effort financier suffisant pour équiper les SDIS. Sans appel à la solidarité territoriale interdépartementale, nous ne pourrions pas aboutir. Il n'est plus supportable que l'Etat prescrive sans être contributeur et payeur.

Olivier RICHEFOU, Président du Département de la Mayenne

Pour moi, la solution n'est pas d'opposer les collectivités, mais que l'Etat prenne en charge ce qu'il nous impose, notamment le projet de système unifié de traitement des appels SGA-SGO. Une somme de 20 millions d'euros était prévue ; l'Etat a retiré 10 millions d'euros. Les parlementaires doivent obtenir que l'Etat prenne en charge l'enveloppe globale dans le projet de loi de finances.

Les SDIS ne doivent plus être la variable d'ajustement du SAMU. Nous devons avoir un véritable dialogue avec le ministère de la Solidarité, avec un arbitrage du Premier ministre. J'ai confiance dans la parole présidentielle, qui a indiqué la mise en place de centres de traitement commun de l'alerte pour mieux coordonner les travaux.

Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes

J'attends des réponses claires, précises et rapides aux questions que vous avez évoquées. L'année dernière, j'avais 50 MNA, contre 1 000 MNA cette année. L'année dernière, nous dépensions 100 000 euros pour les accueillir, contre 2 millions d'euros désormais.

Avant de signer un contrat de confiance, l'Etat devrait se mettre à jour de ses cotisations et des remboursements qu'il me doit. Le Département des Hautes-Alpes, avec un budget de 150 millions d'euros de fonctionnement, subit un déficit annuel de 20 millions d'euros à

cause de la non-compensation des AIS. Le Département doit donc s'endetter non pas pour investir, mais pour compenser les manques de l'Etat. Je ne peux pas augmenter la fiscalité puisque rien que pour trouver les 2 millions d'euros des dépenses des MNA, je devrais augmenter la taxe foncière de 30 %. De même, pour récupérer le reste à charge de toutes les AIS, je devrais multiplier les impôts par 50. C'est impensable.

Christian FAVIER, Président du Département du Val de Marne

Depuis le transfert des AIS, le Val-de-Marne a pris en charge 1,3 milliard d'euros à la place de l'Etat. En parallèle, la Cour des Comptes nous donne des leçons sur notre gestion. Cette situation doit cesser.

La formulation de la motion me semble alambiquée. Nous devrions demander plus clairement la prise en charge intégrale du reste à charge.

Enfin, je me félicite du soutien de l'ADF aux Présidents des Départements d'Ile-de-France, tous opposés au projet de Métropole tentaculaire qu'on veut nous imposer. Il consisterait à gérer des politiques à l'échelle de 7 millions d'habitants alors que nous les gérons actuellement dans la proximité. Je compte sur mes collègues pour mettre en échec ce projet.

Dominique BUSSEREAU

Tu peux compter sur notre totale solidarité. La demande de modification de la motion est soumise au collège des Présidents.

Hermeline MALHERBE, Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Qu'est-ce que la dette représente pour nos concitoyens sur le territoire ? Allons-nous fermer la maison de retraite ? Devrons-nous arrêter le service d'aide à domicile ? Allons-nous refuser d'accompagner les communes dans leurs projets de restauration scolaire ? Quand vous demandez un prêt à votre banquier, il vous enjoint d'abord d'épurer celui qui est en cours. L'Etat doit donc régler sa dette envers les Départements avant de dialoguer.

Il est également nécessaire d'évaluer les conséquences des pactes signés entre l'Etat et les Métropoles, pour voir si l'expérience a apporté un meilleur service public et des économies.

Mathieu KLEIN, Président du Département de la Meurthe et Moselle

Les emplois aidés sont avant tout aidants, pour les territoires, les bénéficiaires, les associations, le lien social.

De plus, je ne crois pas à l'affrontement entre les Départements et les Métropoles. Celles-ci sont un facteur d'attractivité pour tout le territoire national. En revanche, elles ne peuvent vivre et grandir sans l'ensemble des territoires qui constitue leur bassin de vie et d'emploi. Le dialogue entre Départements et Métropoles garantit donc la solidarité entre les territoires.

La véritable injustice réside dans le fait que le coût du RSA est différent pour le contribuable dans un Département qui produit peu de richesses et compte peu d'habitants et dans un Département qui produit davantage de richesses et dispose de plus de ressources fiscales. La demande de prise en charge financière de l'allocation tient à cette volonté de rétablir l'égalité entre les citoyens devant la solidarité nationale. Il est de la responsabilité de l'Etat de fixer des règles et un financement ; il est de celle des Départements d'accompagner les parcours de vie sur les territoires.

Il en est de même pour les mineurs non accompagnés. L'Etat doit prendre la décision finale, après évaluation des jeunes qui arrivent, de répartir plus équitablement leur prise en charge entre les Départements.

Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn

J'ai pris l'engagement de sanctuariser l'investissement du Tarn à hauteur de 75 millions d'euros pour rester attractif. Pour le respecter, l'Etat devra être à nos côtés. Nous sommes prêts à créer cette confiance, mais l'Etat devra nous donner les moyens financiers d'absorber le coût des MNA et de mieux indemniser nos AIS.

En 2015, mon Département a dû faire face à une baisse de dotation de l'Etat de 5 millions d'euros, alors que les AIS augmentaient de 8 millions d'euros par an. Nous avons réussi à trouver ces 13 millions d'euros en mutualisant et en économisant en interne. En revanche, nous ne pourrions pas continuer ces efforts, une meilleure contractualisation avec l'Etat sera donc indispensable.

Nous avons besoin de péréquation entre l'Etat et les Départements, mais aussi entre les Départements riches et ceux qui le sont moins.

Le Département doit bénéficier d'un levier fiscal fort. Celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'est pas adapté. Essayons de nous battre sur ces points.

Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Département du Puy-de-Dôme

Il serait intéressant d'interroger le Gouvernement sur la question de la récupération sur succession pour l'APA, à partir d'un certain seuil. Ce dispositif introduirait davantage d'équité et nous aiderait à trouver quelques ressources financières.

Bruno FAURE, Président du Département du Cantal

Les petits Départements comme le Cantal ne peuvent pas augmenter leurs recettes. L'Etat nous demande d'aménager sa route nationale et nous demande même de payer pour les voies SNCF. Cette situation est inacceptable et impossible pour une collectivité comme la nôtre, qui se trouve en dehors de toute zone d'influence de Métropole.

Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs

Nous ne devons pas oublier le numérique, nécessaire à l'aménagement du territoire. Le plan prévoit la montée en débit avec 8 Mo obligatoires à partir de 2020, alors que nous nous sommes engagés dans du FttH (*Fiber to the Home - fibre jusqu'à l'abonné*) pour 2022 et pour 2025. Quid de l'abondement du Fonds national pour la société Numérique (FSN), que je n'ai pas vu dans la loi de finances ? Quid de nos techniciens et matériaux ? Avec seulement deux entreprises productrices en France, comment allons-nous déployer ? Quid de l'engagement des grands opérateurs qui n'ont pas voulu venir sur nos territoires ruraux, ce qui nous a contraints à aménager en raison de la défaillance de l'Etat ? J'aimerais que nous puissions poser ces questions.

Intervention de Gérard LARCHER, Président du Sénat

Depuis la mise en place du quinquennat, le Sénat est la seule institution qui ne procède pas de l'élection présidentielle. Nous ne sommes pas un anti-pouvoir, mais un contre-pouvoir. Nous ne disons jamais « non » par dogmatisme, mais jamais « oui » par discipline partisane.

En ces temps, nous avons une responsabilité spécifique. Nous représentons ce que vous êtes : une France de la vie concrète des Français, au quotidien. Cet équilibre des territoires ne doit pas opposer les territoires les uns aux autres, mais dire que chacun joue un rôle majeur dans la cohésion du pays.

Votre Congrès intervient trois mois après la Conférence nationale des Territoires. Ces trois mois ont fait apparaître une divergence entre discours et actes et ont suffi à nourrir les inquiétudes sur l'avenir des collectivités territoriales.

Je pense que nos concitoyens ont besoin d'efficacité et de proximité. Le Département reste le bon niveau pour assurer une mission fondamentale : être le pivot des politiques territoriales, notamment de solidarité entre les personnes et les territoires. Le Département, comme la commune, est inscrit au cœur du quotidien des Français, qui lui témoignent un réel attachement. Il fait chaque jour la preuve de sa pertinence en répondant aux besoins de proximité, en matière de politique sociale, de collèges, de routes, de politique culturelle, de politique touristique.

Avec la commune, le Département est notre collectivité la plus ancienne, ce qui ne l'empêche pas d'être moderne. Il est un échelon pertinent de l'aménagement du territoire, à juste distance entre Région, Commune et intercommunalité, jouant un rôle d'interface.

Supprimer un quart des Départements pour répondre à une politique du chiffre, ce n'est pas l'objectif du Sénat. Par contre, laissons faire les initiatives de rapprochement, de coopération, de fusion quand elles sont souhaitées par les territoires. Cessons d'attendre ou de tout subir de la loi, et de demander toujours plus de lois. Je crois indispensable de vous donner les moyens d'agir et de faciliter les projets de coopération, mais je pense que ces mouvements doivent être lancés à l'initiative des élus, et non de l'Etat.

J'ai tenu à transmettre un message au Président de la République : laissez le temps aux élus de digérer et de mettre en œuvre les réformes, puis de se projeter. Ceci n'exclut pas les aménagements. Nous n'allons pas engager des réformes tous les cinq ans, mais il faut savoir être pragmatique pour procéder aux ajustements nécessaires.

Le Sénat doit contribuer à restaurer la confiance et le respect dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. On ne redressera pas la France sans ou contre les collectivités territoriales. Il faut que cessent ces rendez-vous ratés entre le Gouvernement et nos associations d'élus. On ne peut pas continuer dans cette césure entre collectivités territoriales et exécutif. Il ne peut y avoir de pacte de confiance sans respect réel des élus locaux.

Il est vrai que l'annulation de 300 millions d'euros de crédit, trois jours après la Conférence nationale des Territoires, a été une rupture de méthode. Depuis, le dialogue a repris, et j'ai essayé d'y contribuer. Comme vous, j'attends les preuves concrètes en direction des collectivités.

Nul ne conteste la nécessité absolue d'assainir les finances publiques. Mais est-ce équilibré au regard des efforts déjà consentis depuis cinq ans ? Les collectivités territoriales réunies représentent 20 % de la dépense publique. Or, la programmation soumise au Parlement prévoit qu'elles contribuent à un tiers de l'effort global.

Pourtant, le rapport de la Cour des Comptes sur les finances locales, publié la semaine passée, confirme les progrès réalisés par les collectivités territoriales. Leurs dépenses ont diminué de plus de 1 %, elles ont pu afficher un excédent de plus de 4 milliards d'euros. En

même temps, le déficit de l'Etat reste de 3,4 % du PIB et nous devons encore emprunter 195 milliards d'euros sur les marchés financiers l'an prochain.

Je crois que des progrès en matière d'efficacité de la dépense sont encore parfois possibles, mais ceux réalisés ces dernières années ne sont pas reproductibles indéfiniment. Voilà pourquoi le taux de 1,2 % me paraît peu réaliste et ne pas tenir compte de la diversité. Nous devons avoir une approche de la différenciation et de l'expérimentation.

Le Gouvernement veut engager une contractualisation financière avec les collectivités. Selon le Code civil, le contrat est « *un accord de volonté, que chacun est libre de contracter ou de ne pas contracter. Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi* ». Ainsi, la contractualisation sous la menace ne respecte donc pas la Constitution. Il s'agirait d'une forme de recentralisation rampante.

Chacun sait que le Département est le meilleur échelon de proximité pour l'action sociale, à condition que l'on respecte son autonomie dans la gestion des prestations. En ce qui concerne le RSA, les Départements ont démontré la pertinence de leur action en matière d'insertion. Il faut leur faire confiance.

De même, la question des mineurs isolés n'est pas uniquement budgétaire, elle est aussi une question d'humanisme et de politique régaliennne. Certaines situations peuvent même conduire à des tensions dramatiques. J'ai donc demandé solennellement au Président de la République que les responsabilités régaliennes soient assumées par l'Etat, car la question migratoire reste un sujet majeur, qui ne doit pas évacuer les valeurs humanistes que nous portons.

Deux tiers de vos dépenses sont constitués par les dépenses sociales. La compensation versée par l'Etat est totalement insuffisante. J'ai dit au Président qu'il était indispensable que le fonds d'urgence soit prévu, au moins temporairement, et qu'il devra être réintroduit dans la loi de finances, avant la fin du premier semestre 2018.

De plus, un nouveau mode de fonctionnement adapté et pérenne doit être trouvé. La proposition consistant à opérer un transfert de CSG me semble intéressante, mais elle doit être évaluée. Financer par un impôt national des dépenses dont les principaux déterminants sont fixés au niveau central, sur proposition de l'exécutif par le Parlement, me semble faire sens. Cette perspective s'inscrirait dans le cadre d'une remise à plat de la fiscalité locale, qui respecterait l'autonomie financière des différentes collectivités. Le débat qui va s'ouvrir sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti doit être l'occasion d'une réflexion plus générale sur la fiscalité locale et les ressources.

Je partage l'idée qu'il ne faut pas opposer Métropoles et territoires et que les Métropoles peuvent être une chance pour le pays. Or, actuellement, la définition de la Métropole s'éloigne singulièrement de ce qu'elle doit être au sens européen.

Nous assumons une responsabilité politique. Veut-on vraiment continuer à donner à nos concitoyens le sentiment qu'ils se trouvent à côté, qu'ils ne comptent plus, qu'ils ne sont pas entendus ? Voilà pourquoi la proximité est essentielle.

La couverture numérique est également un sujet important, car aucun développement ne pourra se poursuivre sans cela. J'ai d'ailleurs saisi le Président de l'Arcep pour que les propos du Président de la République soient concrètement mis en œuvre, alors qu'un grand opérateur tente de bouleverser la répartition des équilibres.

Naturellement, sur tous ces sujets, le Sénat sera à votre disposition. Mirabeau, le 3 novembre 1789, à Versailles disait : « *Je voudrais une division propre aux localités, aux circonstances et dont l'objet fût de rapprocher l'administration des hommes et des choses, et d'y admettre un plus grand concours de citoyens.* » Il s'agissait du renouveau de la démocratie, qui a commencé avec deux structures : les Départements et les Communes. Je crois au Département, pas seulement pour vous faire plaisir, mais parce que je sens profondément que notre pays a besoin de cette proximité.

Dominique BUSSEAU

Merci d'être en permanence un allié et un appui.

Table ronde

Les enjeux financiers des Départements du nouveau quinquennat

Dominique BUSSEREAU, Ancien Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, Président du Département de la Charente-Maritime,

Pierre CAMANI, Président du Département du Lot-et-Garonne

Jean-René LECERF, Président du Département du Nord, Président de la Commission des Finances locales de l'ADF

Dominique HOORENS, Directeur des études économiques et financières à l'Union Sociale pour l'Habitat, membre de l'association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FondaFip)

Michel KLOPFER, Consultant en finances locales, formateur auprès de la Cour des Comptes

Michel KLOPFER

Cette année, pour la première fois, le projet de loi de finances s'efface devant le projet de loi de programmation des finances publiques, qui se révèle extrêmement contraignant pour les collectivités locales.

Depuis 44 ans, l'Etat n'a pas été en mesure de tenir l'équilibre budgétaire. Le dernier budget voté et exécuté en équilibre l'a été sous Georges Pompidou, en 1973. En revanche, les collectivités sont proches de cet équilibre, avec un déficit occasionnel qui n'a jamais dépassé 0,5 % du PIB. Désormais, leur budget se trouve en excédent. L'Etat reste donc le principal responsable du déficit, mais comme il est redevable vis-à-vis de Bruxelles sur trois critères (Etat, Sécurité sociale et collectivités locales), il répercute les contraintes sur tous les satellites de la sphère publique.

Actuellement, la règle budgétaire est la suivante : si votre section de fonctionnement n'est pas votée et exécutée en équilibre, ou si votre section d'investissement ne vous permet pas de rembourser la dette avec des recettes définitives, ou si vous ne respectez pas les règles de dépenses obligatoires, vous êtes déferés.

L'Etat ne s'applique pas ces règles. Le projet de loi de finances de 2018 prévoit 63 milliards de déficit de fonctionnement, c'est-à-dire que la moitié du personnel de la fonction publique d'Etat sera payée par l'emprunt. De même, aucune dotation aux amortissements n'est mentionnée, ce qui signifie que les véhicules, les ordinateurs et les mobiliers de l'Etat auraient une durée de vie infinie. En 2018, il est aussi prévu de lever 195 milliards d'euros d'emprunt pour rembourser 120 milliards d'emprunts anciens, prendre en charge le déficit de fonctionnement et réaliser 18 milliards d'euros de dépenses d'investissement. Si vous présentiez un tel budget, vous seriez immédiatement déferés devant la Chambre régionale des Comptes.

Par ailleurs, le déficit de l'Etat augmente. Le déficit de fonctionnement s'élève à 63 milliards d'euros, contre 50 milliards d'euros l'année dernière. Le déficit global s'établit à 83 milliards d'euros, contre 69 milliards d'euros l'année dernière, un montant probablement sous-évalué. L'Etat compte donc sur la Sécurité sociale et les collectivités locales pour rétablir l'équilibre.

Dans le document de présentation de la loi de finances de l'année dernière, Bercy avait montré l'évolution du budget de l'Etat entre 2013 et 2017, les quatre années durant lesquelles les dotations ont baissé. L'Etat se prévalait du fait qu'il avait réduit sa dépense globale de 6,9 milliards d'euros, sachant qu'il avait pris 9,4 milliards d'euros aux collectivités. Il est donc beaucoup plus rigoureux avec les collectivités locales qu'avec lui-même.

Les collectivités sont majoritaires en investissement public, entre 55 et 58 %. La question centrale est donc de savoir comment les entités publiques vont pouvoir investir. Par ailleurs, la dette publique correspond quasiment à un an de PIB. L'Etat en est responsable à 85 %, les collectivités entre 8 et 9 % et la Sécurité sociale entre 6 et 7 %. Au moins pour 2018 et 2019, l'Etat demande à ses partenaires de tenir des engagements qu'il ne tient pas lui-même.

En outre, il est annoncé qu'en 2022, les collectivités devront être excédentaires au sens de Maastricht de 0,8 %, soit une réduction de dette de 21,4 milliards d'euros. Or, la dette locale ne permettra pas plus de 16 milliards d'euros de réduction en retombée naturelle. Vous serez donc tous obligés de réaliser des remboursements anticipés secs pour tenir les critères fixés. Ce point me paraît être l'un des plus dangereux de la loi de programmation des finances publiques.

De plus, avec 11 %, les Départements sont les entités dont la situation financière est la plus fragile en matière de taux d'épargne brute. Deux tiers des Départements se trouvent dans une zone confortable, mais un tiers souffre d'un taux d'épargne brute inférieur à 10 %.

Par ailleurs, si la loi est votée, elle prévoira une procédure d'intervention du Préfet et de la Chambre régionale des Comptes pour redresser les comptes des collectivités dont la capacité de désendettement serait insuffisante. Dans ce cas, vous serez obligés de présenter des orientations pour corriger la trajectoire. Si elles n'apparaissent pas probantes au Préfet ou si vous ne parvenez pas à les tenir, vous pourrez être déferés. Il s'agit donc d'une remise en cause de la libre administration des collectivités locales. Une dizaine de Départements pourraient ainsi se retrouver dans cette situation.

Entre 2013 et 2016, les dépenses consacrées aux AIS ont évolué de 3,6 % par an, même en tenant compte de l'infléchissement de 2016. En parallèle, la CSG et la TVA évoluent d'environ 2 % par an, correspondant à la croissance ajoutée à l'inflation. Ainsi, même si vous obteniez une fraction de CSG ou de TVA, elle ne correspondrait qu'à peine plus de la moitié de la croissance naturelle des AIS.

Enfin, les Régions ont obtenu 4,16 milliards d'euros de TVA, encadrés dans une nouvelle enveloppe normée, qui doit progresser de 0,2 % par an entre 2018 et 2022, ce qui va contraindre d'autres dotations de l'Etat.

Dominique HOORENS

Au moment de la décentralisation, la réflexion autour des compensations pour financer les transferts de compétences portait une dimension politique et comptable, mais pas économique. La loi prévoyait que ces transferts seraient compensés au franc près, pour moitié par les dotations et pour moitié par la fiscalité. Il a donc été nécessaire de trouver des ressources fiscales qui permettaient de nourrir cette règle, mais sans réflexion sur la nature de l'impôt transféré et sur la logique de financement retenue.

Quelle que soit l'assiette, l'impôt sur les pauvres se révèle peu productif. Le principe de compensation par un impôt local pose donc un problème de fond.

De même, les droits de mutation ne me paraissent pas adaptés à une politique sociale puisque la recette n'a rien à voir avec la politique menée. De plus, ces droits bénéficient d'un effet de cycle qui n'est pas lié aux cycles de la dépense d'aide sociale. Ils ne sont pas non plus localisés en fonction des besoins. Pour tenter de corriger ces erreurs, des fonds de péréquation ont été prévus, ce qui a eu pour effet d'apporter une moindre visibilité à la recette et de créer de nombreux mécontents et des tensions.

Je pense que la solidarité nationale doit financer les dépenses de solidarité envers les ménages. Or, une partie de l'APL sera prise en charge non plus par l'Etat, mais par les organismes HLM, c'est-à-dire les locataires, les ménages modestes. Certains territoires et organismes vont donc rencontrer des difficultés.

Vous êtes l'exemple que ces débats sont fondamentaux puisque l'histoire longue montre que les décalages entre dépenses et recettes se révèlent très élevés.

Selon moi, le financement de l'aide sociale départementale devrait relever d'un financement national, car les recettes de l'Etat sont plus larges et plus variées et que l'Etat devrait pouvoir plus aisément gérer les retournements de cycle. Malheureusement, nous n'avons plus confiance en lui, car l'histoire récente des dotations montre qu'il ne respecte pas toujours ses engagements.

Une véritable contractualisation avec l'Etat devrait donc contenir des clauses de protection envers les contractants. Il pourrait également être envisagé de constitutionnaliser les rapports, comme dans certains pays.

Pierre CAMANI

Nous nous trouvons dans un cadre général de tensions budgétaires et financières en raison de la baisse des dotations et des ressources et de la hausse des attentes de nos concitoyens. En plus, les Départements subissent la non-compensation des restes à charge par l'Etat, qui nous place dans une situation particulière.

Au sein des Départements, des situations sont également spécifiques. Certains sont des territoires en développement, d'autres en sous-développement. Ce mot fort correspond à une réalité. Les territoires ruraux comme le mien vivent dans l'obligation de réduire leurs interventions publiques, nourrissant ainsi un cycle d'appauvrissement plutôt que d'investissement. Mes collégiens ne sont pas logés à la même enseigne que ceux de la Gironde ou de la Haute-Garonne en raison d'une fracture territoriale qui s'accélère. Cette situation dramatique me révolte. J'ai donc proposé de lancer un travail spécifique sur les Départements ruraux, en grande difficulté financière, qui cumulent le reste à charge des AIS avec des taux de pauvreté importants.

En Lot-et-Garonne, les bases du foncier bâti diminuent, ce qui entraîne des dotations moins élevées. Cette trajectoire d'appauvrissement provoque une réduction des politiques publiques et une fiscalité forte. Pendant huit ans, je n'ai pas appliqué d'augmentation d'impôt, mais j'ai finalement dû y recourir, car mon budget 2017 prévoyait une ligne « dotation exceptionnelle de l'Etat » de 20 millions d'euros qui n'a pas été pourvue. Mon taux du foncier bâti est désormais de 27 %, alors que les Départements les plus riches bénéficient de taux entre 5 et 10 %.

Notre groupe de travail a donc proposé la prise en charge des restes à charge par l'Etat. Nous avons également suggéré de créer un indice synthétique qui tiendrait compte du potentiel fiscal, du revenu par habitant et du taux de foncier bâti.

A cette péréquation verticale assumée par l'Etat, d'un montant d'environ un milliard d'euros, nous souhaiterions ajouter une péréquation horizontale pour résoudre les problèmes des Départements les plus pauvres. Nous souhaitons également demander au Gouvernement de bénéficier d'une part de CSG, un financement dynamique.

Nous avons posé deux préalables : aucune discussion ne sera engagée sans dotation d'urgence et le Gouvernement doit clarifier sa position sur les AIS et les restes à charge.

Selon moi, nous ne sommes plus dans une France à deux vitesses, mais dans une France qui diverge, car tous les Départements ne vivent pas dans le même monde.

Jean-René LECERF

Nous ne sommes pas le chœur des pleureuses, nous sommes l'assurance vie de la démocratie et de la République, ceux à qui s'adressent les plus fragiles. Nous sommes présents pour faire respecter le pacte social sans lequel aucune République et aucune démocratie ne sont possibles. Nos revendications vont dans ce sens, pour assurer le vivre ensemble dans notre pays.

Le Président de la République nous a demandé pourquoi nous avons refusé la recentralisation. Je lui ai expliqué que si nous avons accepté la proposition du Gouvernement de Manuel Valls, nous aurions été amenés à verser à tout jamais le reste

à charge du RSA. Nous aurions alors fossilisé les écarts de richesse ou de pauvreté entre les Départements, sans retour possible.

La première décision prise en commission des finances a été de dire que nous ne réclamions plus la recentralisation du financement des allocations de solidarité. En effet, elle me paraît impossible. De plus, nous sommes mieux placés que l'Etat pour faire jouer le volontarisme de la remise à l'emploi sur le RSA, à condition que l'Etat assume son rôle régalien.

Par ailleurs, notre proposition doit concerner toutes les AIS, car dans certains Départements, l'APA ou la PCH ont pris autant d'importance que le RSA. Nous avons ainsi suggéré de calculer la moyenne des dépenses par habitant et par Département, en tenant compte des accords de Matignon de 2013, des frais de gestion du foncier bâti, du fonds de solidarité alimenté par un prélèvement sur les DMTO, du potentiel financier, des ressources par habitant, de l'effort fiscal. La moyenne de chacun des Départements serait comparée à la moyenne nationale : les Départements conserveraient les sommes inférieures à cette moyenne, et les sommes supérieures seraient prises en compte dans la péréquation verticale de l'Etat.

Les estimations ont montré que les montants, légèrement inférieurs au milliard d'euros annuel, ne seraient pas incommensurables pour l'Etat. Le précédent Gouvernement nous avait indiqué qu'il pouvait verser la somme de 700 millions d'euros. Nous sommes prêts à imaginer d'autres techniques qui rendraient cette proposition plus équitable.

Néanmoins, cette réforme laisserait des collègues sur le bord du chemin, car les problèmes de certains Départements ne proviennent pas des AIS, mais d'un manque de recettes. Cette problématique devra donc être abordée. Elle pourrait relever à la fois de la solidarité verticale et horizontale.

Dominique BUSSEAU

Si le Premier ministre nous annonce l'ouverture des négociations qui nous ont été promises, nous travaillerons avec le Gouvernement sur la base de cette proposition.

Jean-Luc CHENUT, Président du Département d'Ille-et-Vilaine

Les Départements en croissance comme l'Ille-et-Vilaine sont également confrontés à la progression des dépenses sociales qui peut s'avérer extrêmement forte et incompatible avec les taux directeurs qu'on veut nous imposer. Il me semble que nous ne devons même pas entrer dans la discussion sur ces taux, car cela signifierait que nous en acceptons le principe.

Jean-René LECERF

Mon Département doit être aidé, mais il bénéficie également de DMTO dynamiques. Je serais favorable à une plus forte participation à la péréquation horizontale sur les DMTO si une péréquation verticale préalable me permettait de le faire.

De plus, s'il s'avère impossible de contrôler la hausse du RSA, nous pouvons instiller des politiques volontaristes, notamment sur l'insertion et sur la formation des allocataires.

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Nous devons affirmer un principe simple : les trois AIS font partie de la solidarité nationale puisqu'aucun des Présidents de Département n'en fixe les montants et les critères. Sinon, notre belle formule de calcul pourra toujours être remise en cause.

Par ailleurs, les règles d'or contenues dans le projet de loi de finances 2018 et dans le document sur la trajectoire des finances 2018-2022 sont bien plus gravissimes pour notre autonomie. Selon moi, aucune contractualisation ne peut intervenir avec l'Etat si ces règles sont inscrites dans les documents budgétaires, car elles mettent à mal l'article 72 de la Constitution.

Dominique BUSSEREAU

Tu as raison. Je le redirai demain avant l'intervention du Premier ministre.

Michel KLOPPER

Les 4 milliards d'euros de TVA accordés aux Régions sont financés par les Départements et le bloc communal puisque cette somme est insérée dans une enveloppe globale qui ne progressera que de 0,2 % par an sur cinq ans, quelle que soit l'inflation.

Nicolas FRICOTEAUX, Président du Département de l'Aisne

En ce qui concerne les recettes, les DMTO rapportent à mon Département de l'Aisne 60 euros par habitant, contre 140 euros par habitant pour la moyenne nationale, et 350 euros par habitant pour certains Départements. L'année prochaine, nous ne porterons à l'investissement que ce qui permettra de rembourser le capital de la dette. Au sein de notre assemblée, nous devons donc mettre en place le chantier sur la péréquation des DMTO.

Dominique BUSSEREAU

Nous ne devons pas trop souffler l'idée de la péréquation horizontale à Bercy.

Frédéric BIERRY, Président du Département du Bas-Rhin

Nous devons également travailler sur les causes de la dépense sociale. Nous devons pouvoir continuer à agir sur l'économie de proximité et sur les liens privilégiés que nous entretenons avec les entreprises pour trouver des solutions pour les chômeurs.

Nous devons aussi nous attaquer à la dépense normative en travaillant sur les coûts à éviter pour faire face aux enjeux qui nous sont proposés.

Intervention de Jacques MÉZARD, Ministre de la Cohésion des Territoires

Je m'efforce d'être dans le dialogue constant avec vous, mais aussi de relayer vos préoccupations. Je suis de ceux qui ont toujours considéré que les Départements étaient un acteur majeur de la vie de la République et de la cohésion des territoires.

J'entends certaines voix penser que les collectivités sont agressées depuis quelques mois, puisque certaines annonces n'ont pas fait plaisir. J'ai entendu parfois les mêmes applaudir à la suppression des Conseils généraux. Je le dis d'autant plus librement que j'ai été l'un de ceux qui ont mené la bataille au Sénat pour que ces Conseils existent encore. En effet, je reste convaincu qu'ils sont un élément essentiel de la vie de notre République.

Il n'est pas si loin le temps où il était inscrit dans l'exposé des motifs de la loi NOTRe que les Conseils généraux puis départementaux devraient être supprimés en 2021. Je rappelle également qu'en 2014, nous avons eu droit à un remodelage de nos cantons, dont on peut considérer qu'il avait de l'utilité par rapport à la parité, mais que sa cohérence avec les intercommunalités n'était pas de la plus haute intelligence territoriale.

J'ai mené ce combat au Sénat contre la fusion des Régions telle qu'elle était proposée, mais à l'époque, certains des mêmes qui crient au loup aujourd'hui n'étaient pas tellement offusqués qu'aucune collectivité locale n'ait été consultée. Quand j'en faisais la réflexion, on me répondait qu'il était bien normal de ne pas les solliciter puisqu'elles s'opposeraient à la réforme. Décider de la disparition des Départements n'aurait pas favorisé la proximité, le lien social et le développement de la République, même malgré la croissance des intercommunalités. Au-delà des débats politiques, il est essentiel de rappeler d'où l'on vient pour mieux préciser où l'on va.

Je comprends vos inquiétudes. On peut considérer que certaines d'entre elles découlent des annonces qui ont été faites. Vous vous demandez où est le pacte girondin et si nous ne retombons pas dans une vision jacobine de l'Etat. Le Président de la République a clairement annoncé qu'il était favorable à ce pacte girondin, mais le Gouvernement doit faire face à des contraintes budgétaires.

Vous avez raison : les efforts doivent être partagés. Je n'ignore pas que beaucoup ont déjà été accomplis par de nombreuses collectivités. L'année 2016 a été marquée à la fois par des recettes dynamiques et la stabilisation de vos dépenses. Ne pouvons-nous pas engager de nouveaux efforts sur les dépenses de fonctionnement ? Je pense que certains peuvent encore y consentir.

La proposition du Gouvernement sur les dotations donnera de la respiration à l'immense majorité des communes du pays pendant les cinq ans qui viennent, ce qui n'est pas neutre. Je pense également que le chantier de la fonction publique territoriale devra être ouvert pour réaliser des modernisations.

J'ai moi-même demandé que nous puissions travailler dans nos territoires après toutes les réformes enclenchées. Je pense que nous ne devons pas revivre un *big bang* territorial. Faisons de ce quinquennat un moment de stabilité. Le Gouvernement n'entend pas imposer des fusions, simplement faciliter celles qui seraient souhaitées par les collectivités. Il restera attentif aux propositions. Je rappelle d'ailleurs que la Constitution ne reconnaît que trois strates : la commune, le Département et la Région.

Vous avez également exposé clairement et fermement vos difficultés sur les dépenses concernant les AIS, les mineurs non accompagnés et le fonds d'urgence. Les dépenses ont crû sans que l'Etat abonde à concurrence du coût. Je sais qu'elles pèsent fortement sur vos budgets. Ce sujet ne remonte pas à juin dernier. Il a fait l'objet de nombreux travaux sous le Gouvernement précédent.

Si un fonds d'urgence est de nouveau utilisé, il m'importe qu'il le soit en toute transparence. En effet, il me semble que les années précédentes, la répartition de certains fonds était plutôt calculée en fonction des besoins de tel ou tel Département. Je pense qu'une négociation claire est indispensable.

Je n'ai pas voté la loi NOTRe ni la fusion des Régions, mais j'ai toujours voté pour la clarification des compétences, à condition que chacun sache ce qu'il doit faire et que certains sujets puissent être traités grâce à un travail partenarial. Il reste encore des zones d'incertitude ou de flou. Depuis que la loi NOTRe a été votée, elle a déjà été rectifiée à sept reprises. Nous pouvons donc encore y apporter des améliorations pour que vous ayez la latitude de bien faire le travail sur le terrain.

Je pense également que nous avons besoin de repenser la fiscalité locale, dans un esprit de dialogue.

Je sais les charges qui sont les vôtres. Je sais la diversité de vos situations. Je sais le nécessaire maintien de la strate que sont les Conseils départementaux. Plus la fragilité sociale augmente, plus les mutations sociologiques et technologiques s'accroissent, plus nous avons besoin de proximité. La proximité des élus départementaux est naturellement beaucoup plus évidente que celles de nos conseillers régionaux.

Je considère que la France a mal aux quartiers prioritaires. Le Gouvernement en est particulièrement conscient. De même, dans certains territoires ruraux, le sentiment d'abandon est prégnant. Nous devons faire en sorte qu'il le soit de moins en moins, en rendant prioritaires les questions d'accessibilité, d'emploi et de santé.

Toute mon équipe est prête à travailler avec vous sur les maisons de service au public, sur l'action de proximité et sur tous les sujets qui sont au cœur de vos compétences et de nos préoccupations. Je continuerai donc à relayer vos inquiétudes, avec conviction et un attachement viscéral à ce que sont nos Départements.

Ateliers

Les Départements et les acteurs des politiques publiques départementales

Atelier n°1 - L'économie sociale et solidaire (ESS)

Mathieu KLEIN, Président du Département de Meurthe-et-Moselle

Pascal MARTIN, Président du Département de la Seine-Maritime, Président de la Commission Economie et Haut-Débit de l'ADF

Rachid CHERFAOUI, Président Directeur Général de la Maison de l'Économie sociale et solidaire du Pays de Bray

Philippe HERSCU, Conseiller, Assemblée des Départements de France

Je vous rappelle que l'économie sociale et solidaire (ESS) génère plus de 10 millions d'emplois en France, soit 10 % des emplois du secteur privé. Elle regroupe 165 000 entreprises, mais également de nombreuses associations, dont les Départements sont les premiers financeurs.

Cet atelier se veut interactif, pour échanger sur les bonnes pratiques, les initiatives, etc., afin d'en tirer des pistes d'action. Je vous demanderai donc d'intervenir pour partager vos idées et voir si nous pouvons les promouvoir dans le cadre de la commission Economie de l'ADF.

Par ailleurs, nous vous avons transmis un dossier comprenant une enquête sur l'ESS auprès des Départements pour connaître les politiques qu'ils mettent en place dans ce domaine.

Je m'adresse à Mathieu Klein, Président du Département de Meurthe et Moselle et Pascal Martin, Président du Département de Seine-Maritime, Président de la Commission Economie et Haut-Débit de l'ADF : pouvez-vous nous dire ce que vos Départements ont entrepris en matière d'ESS, dans le contexte de la loi NOTRe ?

Pascal MARTIN

Cet atelier n'est pas destiné à imaginer que nos deux Départements ont toutes les solutions. Je rappelle que l'objet de l'ESS est de concilier l'activité économique et l'utilité sociale. Au-delà des profits que les entreprises génèrent se trouvent avant tout des femmes et des hommes.

Au Département de la Seine-Maritime, depuis plusieurs années, nous avons vécu une prise de conscience. Avant même la loi de juillet 2014 et avant la loi NOTRe, mon prédécesseur avait porté une politique qui consistait à établir un bilan exhaustif. Compte tenu des compétences de cohésion et de solidarité sociale et territoriale du Département, il me paraît essentiel que le Conseil départemental revendique une place particulière dans l'ESS.

Par ailleurs, la loi NOTRe ayant précisé que la Région avait désormais compétence pour toutes les questions de développement économique, il convenait de travailler en bonne intelligence entre nos deux collectivités. En Seine-Maritime, nous n'avons pas engagé de concertation, nous nous sommes emparés de cette problématique. Lors de rencontres avec nos collègues de la Région Normandie, nous avons rappelé notre attachement à la promotion de l'ESS, notamment grâce aux chantiers d'insertion, à l'aide départementale à l'emploi Insertion, au recrutement de 8 conseillers Emploi, etc.

Selon moi, l'ESS est un marqueur de l'action du Département. Dans un département comme le mien, qui compte un peu moins de 1,3 million d'habitants, 55 000 allocataires

du RSA et 15 % de ménages en dessous du seuil de pauvreté, je voudrais insister sur l'impérieuse nécessité que les Conseils départementaux s'emparent du sujet.

Mathieu KLEIN

En Meurthe-et-Moselle, nous ne participons pas à l'ESS stricto-sensu car dès l'origine, nous avons choisi de sortir du cadre du statut de l'entreprise pour privilégier le rapport entre l'entreprise et son territoire. Nous travaillons donc autour de la notion d'économie solidaire, avec des entreprises dont le cœur d'activité n'entre pas forcément dans ce champ. En effet, sur notre territoire, de nombreuses PME, TPE, SA ou SARL qui participent pleinement au développement solidaire du territoire. Elles sont nos premiers partenaires en matière de politique d'insertion et favorisent l'emploi territorial non délocalisable. Par conséquent, selon moi, la loi NOTRe ne nous retire pas de prérogatives.

Voilà quelques années, nous avons choisi d'installer 6 chargés territoriaux d'économie solidaire, un par territoire du Département. Ils sont les interlocuteurs des intercommunalités, des communes, des entreprises, des associations, des projets citoyens. Ils animent des comptoirs d'économie solidaire au sein des espaces du Département, des lieux de co-construction de projet, en rapprochant les différents acteurs du territoire.

Depuis une quinzaine d'années, la Meurthe-et-Moselle a également décidé d'investir sur les clauses d'insertion. Nous travaillons donc avec les entreprises du BTP, les fédérations professionnelles et leurs syndicats. Au départ, cette démarche a été complexe, car elle était perçue comme une nouvelle contrainte technico-politique sur le monde économique. Désormais, cette pratique est entrée dans les mœurs et les entreprises valorisent ce travail, car il leur permet de recruter et de former des personnels nouveaux. La démarche d'inscription dans les clauses d'insertion permet donc de faire le lien entre nos enjeux de solidarité et leurs enjeux d'embauche.

De plus, la commande publique constitue un levier très important du Département, qui peut orienter l'achat public vers des objectifs de développement de la solidarité.

En outre, ce travail doit s'inscrire dans la durée. Le Département peut devenir une pépinière de projets. Dans ce but, nous nous sommes appuyés sur l'outil offert par le service civique. Ainsi, depuis une dizaine d'années, nous accueillons, au cœur des services départementaux, des jeunes qui possèdent une idée, plus ou moins précise. Pendant plusieurs mois, ils travaillent auprès d'agents du Conseil départemental pour développer leur projet. Aujourd'hui, plusieurs dizaines de projets économiques territoriaux ont ainsi vu le jour de manière pérenne. D'ailleurs, cette expérience est particulièrement riche pour nos agents.

Philippe HERSCU

Monsieur Cherfaoui, qu'est-ce que la Maison de l'économie sociale et solidaire ? En tant qu'employeur dans ce secteur, quel message pourriez-vous transmettre à des élus départementaux ?

Rachid CHERFAOUI

Depuis trente ans, je suis un entrepreneur. Je suis président d'un groupe coopératif de 320 salariés qui travaille essentiellement sur les écométiers et sur les métiers du service à la personne. Il est installé dans l'Oise, avec une petite partie en Seine-Maritime.

Lors de la loi sur le RMI, en 1989, je suis parti à l'aventure sur ce champ de l'insertion, où tout devait être construit. Les Conseils généraux de l'époque versaient 16 % de la redistribution du RMI à des actions d'insertion. J'ai ainsi créé une première association intermédiaire destinée à des publics bénéficiaires du RMI possédant de faibles qualifications. Un peu plus tard, j'ai lancé une entreprise d'insertion dans les métiers des espaces verts. Puis j'ai créé un organisme de formation adapté. Cette période était une phase d'expérimentation.

Dans les années 2000, nous nous sommes demandés comment continuer à développer l'offre d'insertion sur notre territoire du Pays de Bray. Nous avons pensé que rester entre nous n'était pas la meilleure méthode à adopter. Nous avons donc cherché à travailler avec d'autres acteurs concernés par l'insertion grâce à l'activité économique, comme des entreprises clientes, la communauté de communes du Pays de Bray, des acteurs de l'économie classique, notamment Danone. En 2004, nous nous sommes regroupés sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif et nous avons réfléchi à la manière d'injecter de la solidarité dans l'économie. Aujourd'hui, 70 coopérateurs extrêmement différents œuvrent au cœur de notre gouvernance.

Nous avons analysé les forces et les faiblesses de notre territoire pour travailler par atelier. Par exemple, nous avons constaté un problème sur le déchet et nous avons créé une recyclerie. De même, lors de nos réflexions, le Conseil départemental a mis à notre disposition 20 à 30 % du temps de travail d'un agent pour nous aider.

Ainsi, même si l'insertion n'était plus notre porte d'entrée, nous avons essayé de replacer l'activité économique créée dans chacune de nos entreprises. Par exemple, l'entreprise de service à la personne compte 120 salariés, dont 40 à 50 personnels issus des publics prioritaires.

Quand nous avons pris connaissance de l'existence d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE), nous avons commencé à devenir les promoteurs de nos projets. Aujourd'hui, nous développons un écoquartier autour d'une crèche et de plusieurs services. De même, nous avons créé une pépinière artisanale, qui a généré 2,5 millions d'euros de marché en 2016, au bénéfice des artisans de nos territoires.

Il reste à inventer la manière dont les Départements et tous les acteurs économiques peuvent s'insérer dans ces nouveaux espaces d'expérimentation afin de créer les solidarités du futur.

Philippe HERSCU

Je souhaiterais que nous échangions pour commencer sur les politiques d'achat et les éléments à mettre en place pour qu'elles fonctionnent.

Mathieu KLEIN

De nombreuses réponses peuvent être apportées. A partir de 2006, nous avons instauré des clauses d'achat public responsable, comprenant des critères écologiques, pour tous les espaces dont nous avons l'entretien. Aujourd'hui, la question de la consommation responsable reste un enjeu prioritaire, notamment avec les circuits courts en matière agricole. Nous souhaitons d'ailleurs favoriser le recours aux aliments issus de l'agriculture locale dans l'assiette de nos collégiens. Il s'agit d'un enjeu de structuration de filière qui peut s'appuyer sur les exploitants agricoles, leurs organisations professionnelles, le monde de l'insertion, le monde éducatif. Cette réflexion croise des objectifs de solidarité, d'écologie et d'aménagement du territoire.

Pascal MARTIN

En Seine-Maritime, nous avons adopté la même démarche qu'en Meurthe-et-Moselle.

Par ailleurs, notre Département est confronté à un problème de mobilité, qui est un frein naturel à l'obtention d'un emploi pour les publics en difficulté. Nous avons lancé un appel à projets, « Plateforme Mobilité », grâce à des crédits du FSE. Il nous permet de mener un audit des problématiques rencontrées, en milieu rural comme urbain, et des attentes de ces publics. Quand ces bilans seront arrêtés, nous essaierons d'apporter des réponses avec les associations. Nous avons notamment pensé à des systèmes de covoiturage, de préparation au permis de conduire, de location de vélos, scooters ou mobylettes.

Pour la deuxième année consécutive, le Département et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) organisent également le « Village des

déplacements malins ». Dans le cadre des renouvellements de véhicules, le Département a aussi donné une douzaine de ses véhicules aux associations ou aux garages solidaires.

Rachid CHERFAOUI

J'insiste sur le fait que nous devons réinventer les solidarités de demain. Vous avez la responsabilité de mener cette réflexion. De même, vous pourriez créer un espace pour répondre à l'envie extrêmement forte de la population de s'investir dans l'innovation sociale. Elle peut devenir une ressource pour inventer de nouveaux modèles.

Frédéric BIERRY, Président du Département du Bas-Rhin

L'ESS est un outil majeur pour les Départements. En effet, elle permet de passer du versement d'une allocation de pauvreté à une insertion dans l'emploi. Ainsi, nous rendons une dignité à nos concitoyens en réduisant la dépense publique.

Par ailleurs, la plupart du temps, l'ESS génère des emplois non délocalisables. Cette activité économique de proximité profite à la dynamique du territoire et nécessite un fort taux de main-d'œuvre.

En outre, l'ESS est souvent une entreprise de transition, qui cumule trois avantages : un poste de travail encadré, ce qui permet d'augmenter l'employabilité, une formation et un accompagnement. Ce dispositif offre donc des garanties aux publics concernés.

Je pense que les conseillers départementaux peuvent jouer un rôle majeur dans l'idée de partir de bassins de vie et d'emploi pour organiser des liens. Ils peuvent identifier les emplois à pourvoir dans le monde marchand, public, associatif. En parallèle, ils peuvent reconnaître le potentiel des habitants.

Par ailleurs, toutes les entreprises classiques peuvent devenir des entreprises ESS si elles sont bien accompagnées. De même, avec la formation renforcée, nous pourrions encore développer ce système.

Christiane GIORDANO, Vice-Présidente du réseau Initiative France

Je suis Vice-Présidente du réseau Initiative France, premier réseau national d'aide à la création, au financement et à l'accompagnement des entreprises. Voilà trente ans, nous avons commencé à accorder des prêts d'honneur à taux 0 % en accompagnant les entrepreneurs. En 2016, nous comptons 224 plateformes en France. La même année, celles-ci ont créé ou repris 16 700 entreprises ainsi qu'environ 44 200 emplois. 90 % de ces entreprises sont pérennes, soit 19 points de plus que la moyenne nationale.

Philippe HERSCU

S'agit-il de public en difficulté ?

Christiane GIORDANO

Entre 60 et 70 % sont des demandeurs d'emploi, des publics fragilisés ou vivant sur des territoires qui rencontrent des problèmes.

Nous avons signé un pacte d'objectif avec le Département des Bouches-du-Rhône. Nous intervenons dans l'accélérateur de l'emploi. Nous essayons de détecter et de sensibiliser les bénéficiaires du RSA à la création d'entreprise. Nous les accompagnons et nous leur accordons un prêt, qui permet également de lever un prêt bancaire. Durant plusieurs années, chaque créateur bénéficie de l'aide d'un parrain. Nous proposons également un accompagnement spécifique aux jeunes, aux seniors, aux femmes ou en fonction des territoires.

Notre travail consiste donc à créer des entreprises, génératrices d'emplois, qui peuvent à la fois dynamiser et structurer un territoire.

Emmanuel STEPHANT, Président du réseau CHANTIER

Je suis Président du réseau national CHANTIER école, qui fédère un peu plus de 700 structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion sur l'ensemble de la France.

Nous n'avons pas encore abordé la question de ce que rapporte un euro investi dans un chantier école sur un territoire. Depuis deux ans, nous avons travaillé avec le cabinet Goodwin pour mener une étude sur ce point, au niveau national, sur 50 % de nos adhérents. Ainsi, de manière scientifique et objective, nous pouvons démontrer que pour un euro d'argent public investi en France, un atelier chantier d'insertion rapporte 4,9 euros en moyenne au territoire.

A partir de 2019, nous allons tenter de réaliser la même étude à un échelon départemental afin de démontrer que lorsque vous investissez de l'argent, vous ne le gaspillez pas.

Christine MORO, Ambassadeur, Déléguée pour l'Action extérieure des collectivités locales

Je travaille au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'ADF a déjà mené un travail sur l'action internationale, en collaboration avec nous, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et l'Agence Française de Développement. Le résultat a montré que les Départements étaient légitimes et capables de mener des opérations d'ESS avec des pays étrangers et que ces expériences leur rendaient service. Par exemple, envoyer des jeunes sur un chantier d'insertion au Togo avait amélioré leur employabilité.

Françoise LARPIN, Associée KPMG, Responsable du secteur public local

Je m'occupe du secteur public chez KPMG. Il me semble que les contrats à impact social sont un dispositif qui pourrait être intéressant pour les Départements puisqu'il prévoit que les collectivités n'engagent des financements qu'à l'issue de l'obtention de résultats. En effet, c'est l'établissement financier qui porte l'investissement initial.

Philippe HERSCU

Christophe ITIER, le nouveau Haut-Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire, souhaite promouvoir ce dispositif.

Mathieu KLEIN

J'ai déjà mesuré les difficultés engendrées par ces contrats. Ils prévoient qu'une entreprise accompagne un projet d'intérêt général par un investissement social. Si les objectifs ne sont pas atteints, l'investisseur perd l'argent. Dans le cas contraire, il reçoit l'argent public qui aurait été dépensé pour la mise en œuvre de la même action.

Il me semble que nous devons affiner ce modèle pour aboutir à une meilleure concordance entre le niveau d'objectifs à atteindre et la réalité. Par exemple, nous avons engagé un travail avec la CNAF sur l'insertion professionnelle dans les familles monoparentales ayant des difficultés d'accès à la langue française. Le niveau de rentabilité demandé par les éventuels investisseurs était de 30 % de retour à l'emploi durable, ce qui est loin de ce qui pourrait être atteint. Nous n'avons donc pas poursuivi ce projet.

En revanche, cette logique d'investissement social a intéressé des partenaires, qui travaillent désormais à nos côtés. Le dispositif va ainsi se mettre en œuvre sous une autre forme.

En encadrant bien cette démarche et si l'économie solidaire joue pleinement son rôle, ces contrats pourraient apporter des solutions nouvelles.

Rachid CHERFAOUI

Grâce à leurs investissements, les Départements peuvent relier les territoires entre eux et leur permettre de développer de nouveaux outils de solidarité. En revanche, laissons agir les acteurs de terrain chacun dans leur domaine, car ils sont beaucoup plus légitimes et pertinents. Vous pourriez donc être un maillon à côté des autres.

Nicolas FRICOTEAUX, Président du Département de l'Aisne

Comment œuvrer pour que les emplois destinés à l'insertion deviennent pérennes ? N'a-t-on pas intérêt à investir sur une aide à l'emploi pour déployer de nouveaux métiers, notamment dans l'environnement ?

Frédéric BIERRY, Président du Département du Bas-Rhin

Effectivement, l'Etat consacre des moyens financiers à l'indemnisation du chômage. Nous pourrions rassembler les moyens des collectivités pour faire face aux enjeux d'emploi. Nous constatons que des bénéficiaires vont de contrats aidés en contrats aidés et que leurs perspectives réelles d'embauche dans le monde marchand sont nulles. Ne devrions-nous pas construire une société où ils pourraient répondre à un engagement en lien avec leurs capacités, où ils seraient reconnus, et que cet argent soit utilisé dans la durée ? Je pense que les Départements peuvent jouer un rôle majeur.

De la salle, Mathieu BARROIS, Président-Directeur Général d'OKHRA

Je dirige une association, le centre d'insertion professionnelle des bénéficiaires des minima sociaux, situé en Seine-Saint-Denis. Nous nous battons pour que les personnes en situation d'exclusion soient représentées dans les administrations comme la CAF ou Pôle emploi.

Ne devrions-nous pas définir exactement ce que l'on entend par « économie sociale et solidaire » ? En effet, j'ai demandé au Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres si les nombreuses mutuelles installées à Niort ne pourraient pas signer des contrats pour recruter des allocataires de minima sociaux. Il m'a répondu que ces entreprises ne prenaient pas le Conseil départemental au sérieux sur ces sujets.

Il me semble que l'*empowerment* devrait être placé au cœur de cette politique d'économie sociale et solidaire afin d'éviter ces dérives.

Rachid CHERFAOUI

Nous sommes considérés comme faisant partie de l'ESS. Or, nous, nous vivons plutôt comme une structure de l'économie de proximité exerçant en mode projet. Les hommes et les femmes d'un territoire ne participent à un projet collectif que s'ils y trouvent un intérêt.

De la salle

Je suis le Président Directeur Général d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic), dans le Vaucluse. Je gère également un pôle territorial de coopération économique. Nous devons nous détacher des étiquettes. Je pense que les Scic ou les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont des outils pédagogiques pour apprendre la coopération.

Des sujets comme la culture ou le tourisme doivent être abordés de manière multipartenariale. Ainsi, les Conseils départementaux peuvent toujours entrer au capital des Scic, qui sont des outils au service des territoires et des collectivités.

Emmanuel STEPHANT

L'économie sociale est confrontée à une réalité économique, mais fonctionne et redistribue les richesses différemment. En revanche, à la base, l'économie solidaire est un concept idéologique. Aujourd'hui, nous ne faisons qu'essayer d'associer les deux, mais nous

ne créons que des à-peu-près. Ainsi, une loi a essayé d'expliquer ce qu'était l'ESS. Je ne suis pas certain qu'elle y soit parvenue.

Chantal BAYET, Directrice Générale des Services du Département des Hautes-Pyrénées

Dans les Hautes-Pyrénées, nous tentons de placer la solidarité au cœur de toutes nos politiques publiques. Selon moi, dans l'ESS, l'économie prime. Nous réalisons de l'économie sociale et solidaire avec les acteurs économiques du territoire, quels qu'ils soient. Il est donc d'abord nécessaire de travailler en confiance avec eux, en comprenant leurs problématiques et non pas en leur donnant des leçons.

Michèle PASTEUR, Directrice de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)

Je suis la directrice de l'Agence nouvelle des solidarités actives, dont l'objet est d'accompagner l'innovation et l'expérimentation sociale sur les territoires. Nous nous rendons compte que tous portent de l'innovation, qu'elle provienne de l'ESS, d'acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ou des acteurs privés ou publics. Il est primordial de partager ces initiatives pour apprendre des autres et avancer plus rapidement.

Pierre-Louis SANTOS, Président de Cap Jeunesse

Je suis Président de l'association Cap Jeunesse, qui a pour vocation de remettre au travail des jeunes de 18 à 25 ans qui ont décroché du système. Ils suivent des stages de six semaines, en partenariat avec des entreprises qui s'engagent à les embaucher en cas de réussite. Ce dispositif est en place dans cinq régions et continue à se développer. Je suis à votre disposition si vous êtes intéressés.

Philippe HERSCU

Messieurs, il est temps de conclure.

Rachid CHERFAOUI

Vous, Départements, devez trouver des espaces pour investir dans une démarche de recherche et de développement de l'innovation sociale.

Vous devez également considérer que cet investissement est indispensable pour toute votre population, pas uniquement pour les publics cibles en difficulté.

Mathieu KLEIN

Je vais terminer par deux sigles : RTES, pour Réseau des Territoires pour l'Economie solidaire, auquel 10 Départements adhèrent et qui travaillent avec l'ADF et EBE, pour Entreprise à But d'Emploi, qui fait en sorte que les dépenses de solidarité soient mises au service de l'emploi.

En Meurthe-et-Moselle, comme dans d'autres territoires, nous avons ainsi mis en place l'expérimentation « Zéro chômeur de longue durée ». Plutôt que de verser les 16 000 euros de prestations sociales confondues, distribuées par tous les organismes, ceux-ci créent une entreprise pour proposer des emplois non pourvus, sur des secteurs en demande. La somme sert donc à rémunérer une activité professionnelle. Une trentaine d'emplois ont ainsi déjà été créés sur le territoire de Colombey-les-Belles.

Atelier n°2 - Transition numérique : quelles priorités pour les Départements ?

Valérie NOUVEL, Vice-Présidente du Département de la Manche, Vice-Présidente de la Commission Innovation et Numérique de l'ADF

Sophie PANTEL, Présidente du Département de la Lozère

Pierre LOUETTE, Président de la Fédération française des Télécoms

Sophie PANTEL

Cet atelier abordera deux thèmes principaux. Le premier concernera les enjeux de l'économie et de l'administration des données, notamment ceux de la protection des données personnelles au regard de l'obligation de conformité avec le règlement général européen sur la protection des données, au 25 mai 2018. Ce texte remplacera le règlement de 1995.

Le second thème traitera de l'aménagement numérique de nos territoires, au regard des annonces récentes du Gouvernement et de certaines stratégies d'opérateurs qui créent de l'inquiétude ou de la confusion.

Dominique BUSSEREAU et Isabelle FALQUE-PIERROTIN signent une convention de partenariat entre l'ADF et la CNIL.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de la Commission Nationale Informatique et Libertés

Cette convention témoigne que les Départements ont pris la pleine mesure de la place de la donnée dans leurs politiques publiques et de l'urgence de la situation face à la préparation au *General Data Protection Regulation* (GDPR) pour mai 2018.

Actuellement, vous traitez de plus en plus de données, que ce soit pour votre gestion ou les politiques publiques classiques ou nouvelles. En revanche, je ne suis pas certaine que la question de la protection de la donnée soit au cœur de vos préoccupations. Cette problématique n'est pas spécifique aux Départements, elle est commune à la sphère publique. Par exemple, seule la moitié des Départements a désigné un Correspondant Informatique et Libertés.

Depuis les révélations Snowden, nos concitoyens attendent pourtant des garanties de sécurisation et de possibilité de maîtrise de leurs données. Le numérique porte une potentielle crise de confiance. Vous devez donc offrir des garanties nouvelles dans l'utilisation des données.

Un autre enjeu concerne la sécurité. Les collectivités territoriales sont toujours plus interconnectées avec de nombreux acteurs, publics ou privés, ce qui peut les rendre vulnérables. L'année qui vient de s'écouler a mis en lumière de nombreuses failles de sécurité.

Par ailleurs, nous pouvons être collectivement fiers du règlement européen. En effet, il va démontrer que l'Europe est capable d'innover, de permettre une utilisation variée des données, mais en restant campée sur ses principes humanistes. Il s'agit d'un message politique fort, dans un environnement où la guerre autour des données est considérable.

Ce règlement ne nécessite pas de loi de transposition. Il s'appliquera dès mai 2018, qu'on le veuille ou non, qu'on soit prêt ou non.

En outre, il ne change pas les principes généraux de la protection des données, mais la boîte à outils de la régulation. Nous n'allons plus demander de contrôles *a priori*, mais nous allons responsabiliser tous les acteurs qui traitent des données. Ainsi, vous serez comptables de la preuve que vous respectez les principes de protection. De même, les

sanctions seront renforcées, à hauteur de 20 millions d'euros pour les collectivités territoriales. L'objectif de cette mesure est de vous faire prendre conscience que cet enjeu est sérieux et suffisamment important pour qu'il devienne un enjeu stratégique du pilotage des collectivités territoriales.

Cette mise en conformité aura un coût. Vous devez le voir non pas comme une contrainte supplémentaire, mais comme un investissement dans une relation avec vos concitoyens pour une meilleure qualité des politiques publiques.

Vous trouverez tous les éléments d'explication de cette réforme sur le site internet de la CNIL. J'insiste sur un nouvel outil : le délégué à la protection des données. Il s'agira d'un personnage clé dans la gouvernance des données, le chef d'orchestre de leur protection. Il sera donc important que le positionnement du poste soit adapté aux responsabilités qui seront les siennes. Ainsi, le délégué devra être proche des métiers pour comprendre vos besoins en données, mais aussi suffisamment haut placé dans l'organigramme pour faire remonter des choix stratégiques.

La CNIL restera à votre service pour ce projet. Nous souhaitons vous faciliter la tâche. La réorganisation de la CNIL, opérée depuis quelques années, nous permet désormais d'aider les acteurs publics ou privés à trouver des solutions à travers les nouvelles obligations qui sont les vôtres et les nouveaux outils qui vous sont proposés. La signature du partenariat en est une bonne illustration.

Vous pourriez également mobiliser d'autres outils, qui sont confortés par le règlement, notamment les labels et les certificats. Ainsi, notre label sur la gouvernance des données a été adopté par plusieurs Départements. Il s'agit d'un bon exemple que la régulation doit toujours se simplifier, être proche du terrain et négociée avec les acteurs.

De la salle

Les données peuvent aujourd'hui être hébergées à l'étranger, dans des pays qui n'ont pas forcément les mêmes réglementations que les nôtres. Que met en place la CNIL pour vérifier les prestataires qui sont chargés de stocker ces données ?

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Le règlement européen retient le principe de responsabilité spécifique des sous-traitants. Ceux-ci vous aideront donc à exercer vos propres responsabilités et auront eux-mêmes des responsabilités particulières. La CNIL travaille sur cette question, qui se révèle extrêmement complexe en raison du nombre d'acteurs concernés. Nous allons prochainement publier des recommandations pour clarifier les obligations des uns et des autres. La difficulté du numérique réside dans le fait que chaque maillon de la chaîne doit connaître les éléments dont il est comptable, et que tout individu sache auprès de qui exercer ses droits.

Jean-Pierre QUIGNAUX, Conseiller ADF

Cette problématique de protection des données personnelles nous oblige à réfléchir au statut et au traitement de la donnée dans le fonctionnement des administrations, en matière de *big data*, d'*open data*, d'archivage électronique. Le délégué à la protection des données apparaît comme la première brique des services que nous devons probablement imaginer pour l'avenir. La question du service public de la donnée se profile, notamment car les GAFAM (*Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft*) avancent sur le terrain du domaine public.

D'ailleurs, un groupe de travail rassemblant 65 Départements organise des réunions tous les jeudis. La CNIL y interviendra afin de mettre en perspective ce service public départemental de la donnée.

Valérie NOUVEL

Lors de la Conférence nationale des Territoires, le Gouvernement a fait part de ses trois grands objectifs en matière de numérique. Nous avons surtout été interpellés par les échéances annoncées : du haut débit pour tous dès 2020, le très haut débit pour tous dès 2022, une couverture mobile de qualité généralisée d'ici 2020.

Dès le début des plans sur le développement du numérique, l'ADF avait interpellé les Gouvernements successifs sur la nécessité de déployer conjointement la fibre et le mobile. Nous avons finalement été entendus, mais nous avons perdu six ans et l'on nous annonce désormais un rattrapage rapide.

Pour garantir le haut débit pour tous en 2020, le Gouvernement a choisi de s'appuyer sur toutes les solutions disponibles : la fibre optique, les solutions satellitaires, les réseaux mobiles, de types box ou 4G, et les réseaux radio. Néanmoins, les Départements connaissent la difficulté de concilier un développement haut débit en s'appuyant sur des vecteurs aussi différents.

En outre, le Plan France Très Haut Débit sera accéléré en encadrant de manière contraignante les engagements des opérateurs privés sur les zones denses. Dans les zones rurales, le Gouvernement a annoncé un plein soutien financier aux réseaux d'initiative publique.

Enfin, la généralisation de la couverture mobile s'appuiera principalement sur les opérateurs privés, avec lesquels l'Arcep travaille déjà. Fin novembre ou début décembre, un plan en ce sens devrait nous être présenté.

Pierre LOUETTE

Nous devons protéger la *data*, la transporter et en donner l'accès à tous ceux qui voudraient l'utiliser, ou simplement téléphoner dans de bonnes conditions.

Ne vous méprenez pas, les opérateurs souhaitent déployer pour conquérir davantage de clients. Ainsi, depuis 2006, 70 milliards d'euros ont été investis par les opérateurs principaux dans les infrastructures, dont 9 milliards d'euros uniquement en 2016. Cette somme représente l'équivalent de 10 000 km d'autoroute ou de 180 Airbus A380. Il s'agit de la plus grande opération de déploiement d'infrastructures de notre pays actuellement.

Les attentes ont crû plus vite que les déploiements avançaient. Par rapport aux obligations de nos licences, établies voilà dix ans, nous avons six à sept ans d'avance, mais le monde a changé. Le numérique s'est généralisé beaucoup plus rapidement que nous l'avions imaginé. Il est donc devenu essentiel de se connecter, dans de bonnes conditions.

Au 1^{er} octobre 2017, 90 % de la population est couverte en 4G et 48 929 sites ont été activés en 4G. En revanche, dans la zone « peu dense », qui comprend 18 % de la population française, mais 63 % du territoire, la couverture n'est pas toujours au rendez-vous. Soit il est impossible d'y téléphoner, soit, dans les zones grises, les habitants ne bénéficient de la présence que d'un seul opérateur.

Par conséquent, nous avons pris des engagements supplémentaires, qui se sont multipliés sous la présidence précédente. Avec Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, nous avons participé à plusieurs tables rondes pour expliquer les actions que nous pouvions entreprendre. Ainsi, une extension du programme « zones blanches » a été lancée, un guichet pour 1 300 sites a été créé, ainsi que la Plateforme France Mobile. Pourtant, nous avons constaté que ces démarches ne sont jamais assez rapides.

Notre Fédération a donc proposé une sorte de *New Deal* des télécoms, pour répondre aux objectifs fixés par le Président de la République. Le premier travail à mener est de mieux définir ce qu'est une « bonne couverture 4G ». Les opérateurs ne veulent plus se baser sur ces couvertures théoriques qui conduisaient certains à monter au clocher de l'église pour attraper un signal. La « bonne couverture 4G » sera ainsi en partie définie par l'Arcep, qui a

publié de nouvelles cartes de couverture en fonction des expériences. Il s'agit de savoir s'il est réellement possible de téléphoner en mobilité sans être coupé à maintes reprises.

En outre, nous devons améliorer la couverture *indoor*. Les opérateurs peuvent installer dans la maison de petits relais qui améliorent le signal.

De plus, nous avons demandé au Gouvernement et aux élus de simplifier les règles administratives. Nous avons par exemple constaté qu'obtenir une autorisation pour déployer un pylône prenait moins de six mois en Allemagne, contre deux ans en France. De même, on nous a demandé d'installer la fibre partout, mais tous les nouveaux logements construits n'étaient pas préfibrés. Nous avons obtenu la publication d'un décret pour rendre obligatoire le préfibrage des immeubles. Je pense que ce Gouvernement se révèle particulièrement attentif à ces problématiques.

Nous devons également achever les bases d'adresses, car elles ne sont pas complètes. De plus, il est nécessaire de former des apprentis au très haut débit fixe, car il s'agit d'un nouveau métier. La fibre est spécifique et ne requiert pas les mêmes techniques d'installation et de réparation que le cuivre.

Nous suggérons également de réorienter la fiscalité qui pèse sur les opérateurs vers les réseaux. Un opérateur s'est séparé d'un tiers de son effectif, un autre d'un quart. Le secteur rencontre donc des difficultés. Les revenus de la téléphonie mobile ont stagné pendant cinq ans. Nous ne nous trouvons donc pas dans une phase de grands développements, alors que l'effort d'investissement est devenu tel que la plupart des opérateurs investissent 18 % de leur chiffre d'affaires. Nous devons entretenir le cuivre, ce qui nous revient à 550 millions d'euros par an. Les opérateurs investissent également massivement dans les réseaux d'entreprises.

L'Etat nous a ainsi confié la réalisation d'un objectif de quasi-service public, érigé au rang de priorité absolue, alors que les opérateurs privés se trouvent dans une situation de concurrence extrêmement forte. Néanmoins, je suis persuadé que nous allons réussir et que nous allons résorber les situations intolérables qui existent encore.

Nathalie DIRAND, Directrice du Développement de Covage

Je représente Covage, un opérateur neutre et indépendant. Nous construisons et nous exploitons les infrastructures numériques, en particulier de fibre optique, pour les mettre à disposition des opérateurs du marché que sont Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom et bien d'autres.

En tant qu'opérateur indépendant, nous portons le message que l'union fait la force. Les attentes des entreprises et des concitoyens sont grandes. Le besoin de numérique est vaste pour développer le pays, désenclaver la ruralité, permettre aux territoires de se développer. La fibre est donc devenue un élément essentiel.

Depuis dix ans, nous avons parié qu'une infrastructure financée par les collectivités locales devait être accessible à tous et non limitée à l'usage d'un seul opérateur. Covage investit ainsi 150 millions d'euros, soutenu par des fonds de pension de long terme. La rentabilité de la fibre optique n'est pas immédiate, puisqu'elle intervient dans les sept ans de la commercialisation du service.

La mobilité constitue un relai de croissance et d'opportunité. Les réseaux de fibre optique déployés dans les zones sans infrastructure de qualité sont un support pour apporter des solutions aux zones blanches. En tant qu'acteurs publics, dans les projets que vous menez, vous devez prévoir une réflexion sur l'acheminement de la fibre optique jusqu'aux points hauts pour faciliter la mise en œuvre de ces solutions.

Lionel RECORBET, Directeur des relations avec les collectivités locales de SFR

Je suis directeur des relations avec les collectivités locales pour le groupe SFR.

Nous constatons effectivement que si nous avons largement dépassé les objectifs de nos licences, l'attente des élus et des concitoyens va bien au-delà. Les usages ont changé et la transformation globale de la société vers le numérique entraîne une attente très forte des territoires à laquelle nous souscrivons.

L'ambition du groupe Altice en France est claire : investir fortement sur les infrastructures afin de diffuser l'ensemble des contenus, que nous ne voulons pas laisser aux GAFAM. Le marché est extrêmement compétitif sur le territoire puisque les quatre acteurs nationaux se battent en permanence pour conquérir des parts de marché.

Néanmoins, nous ne souhaitons pas investir à n'importe quel prix. Selon nous, investir sur les territoires signifie investir sur et pour nos réseaux. Ainsi, la mutualisation des réseaux sur la zone blanche doit se poursuivre. En revanche, sur les zones grises, il n'est pas question que les investissements qu'un opérateur engage pour gagner des parts de marché puissent servir aux autres. Conserver cette libre concurrence se révèle essentielle car il s'agit de la survie de nos parts de marché. Nous devons donc définir des règles claires. Les pouvoirs publics doivent aussi nous aider à investir.

Par ailleurs, Altice a lancé un programme d'investissements massifs pour fibrer 100 % du territoire d'ici 2025. Nous disposons des capacités techniques et humaines pour y parvenir. Nous avons engagé une levée de fonds de plusieurs centaines de millions d'euros pour sécuriser les investissements sur le territoire. Nous pensons qu'à deux acteurs, nous pouvons accélérer le processus et réussir le pari pour 2022 au lieu de 2025, sans fonds publics.

J'ajoute que nous ne nous opposons pas aux collectivités. Notre volonté est de travailler en partenariat avec elles, car nos enjeux se rejoignent. Nous, nous souhaitons déployer l'infrastructure pour économiser la rente que nous payons à Orange. Vous, vous souhaitez aménager le territoire. Nous vous proposons donc de déterminer comment y parvenir en vous faisant bénéficier d'un volume d'investissement privé qui n'a jamais été engagé depuis des dizaines d'années.

De la salle

Je suis heureux de constater que le diagnostic de la téléphonie mobile a évolué, car il a été fortement contesté par nos concitoyens. En revanche, les collectivités qui investissent ont elles-mêmes besoin de réaliser un diagnostic sur la couverture afin de pouvoir discuter à égalité avec les opérateurs.

Par ailleurs, sur les territoires ruraux, nos concitoyens ne comprennent pas qu'il n'y ait qu'un seul opérateur sur un pylône.

Enfin, je me demande si les investissements sur le réseau fixe ne nous fragilisent pas dans la mesure où ils sont coûteux et en décalent d'autres. Tous les Départements se posent cette question.

André ACCARY, Président du Département de Saône et Loire

J'ai entendu une intervention scandaleuse. Les opérateurs disent que nous devons travailler conjointement. Or, pour mettre en place une stratégie efficace, il serait bon d'éviter de la perturber. Ces jours-ci, toutes les collectivités ont reçu des propositions qui affirment que nous n'aurions pas dû engager les investissements que nous avons consentis. Cette démarche a énormément perturbé les élus, qui nous disent que nous ne devrions pas investir dans les territoires puisqu'un opérateur va le faire gratuitement. Certaines communautés de communes ne veulent plus participer au plan de financement.

De la salle

Dans la Marne, nous venons également de mettre en place un réseau d'initiative public regroupant sept Départements et la Région Grand Est, pour un marché de 1,3 milliard d'euros, 900 000 prises. Ce modèle public a été mis en œuvre par carence du privé et

désormais, le privé se positionne en concurrent du public. Pourquoi SFR n'a-t-elle pas répondu à l'appel d'offres en proposant 100 % de financement privé ? Maintenant, vous faites recours de ce modèle qui prévoyait que dans les zones avec des usagers, les opérateurs payaient à 100 % et que dans les zones rurales, 85 % des dépenses étaient payées par l'opérateur et 15 % par du financement public. Cette solution était pourtant acceptable et à hauteur de nos moyens. Vous essayez de vous rattraper, car vous avez manqué l'appel d'offres.

Hermeline MALHERBE, Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Je m'associe aux propos de mes collègues. Vous parlez de déploiement, d'avenir, mais dans le présent, plusieurs petites communes peuvent être coupées du monde pendant un mois, car elles n'ont ni téléphone filaire ni téléphone portable. Or, voilà trente ans, tout le monde avait le téléphone à partir du moment où un combiné était installé au domicile. Tout le monde doit avoir accès aux nouvelles technologies. Nos concitoyens ont besoin de délais clairs et précis.

Pierre LOUETTE

Au nom d'Orange, je suis d'accord avec vous, qu'un village soit isolé est intolérable. Le cuivre est souvent à la charge d'Orange. Sous Valéry Giscard d'Estaing, alors que France Telecom était une entreprise publique, le cuivre a été apporté dans chacune des fermes isolées. Depuis, la France a embrassé avec passion la concurrence. Chaque attribution de licence a été une occasion de recevoir un chèque régulier puisque la ressource publique n'est pas cessible et qu'elle est louée. Cette hyper concurrence a entraîné une stagnation des revenus de la profession depuis cinq ou six ans en raison de la baisse de 35 % des tarifs du mobile. Il s'agit des tarifs les plus bas d'Europe, qui sont eux-mêmes trois fois moins chers qu'aux Etats-Unis.

Chez Orange, nous avons rencontré beaucoup de difficultés notamment climatiques, au dernier trimestre. Elles ont altéré la qualité du cuivre et entraîné une augmentation de la durée des instances. Des équipes vont travailler les week-ends. Nous entretenons le réseau à hauteur de 550 millions d'euros par an. Nous allons tenter de réparer plus rapidement les 15 millions de poteaux et les millions de lignes de cuivre qui rouillent, sont cassées ou défoncées par un bulldozer.

En tant que président de la Fédération française des Télécoms, je précise que nous n'avons pas de position officielle sur le problème du déploiement privé en concurrence du déploiement public. En effet, Bouygues Telecom déploie très peu de fixe ; Iliad, qui réalise beaucoup de cofinancement, ne fait pas partie de nos membres ; Orange ne déploiera pas en concurrence avec les infrastructures publiques et SFR a annoncé qu'il pourrait le faire.

Orange continuera d'être cliente des réseaux publics créés en dehors d'elle.

Par ailleurs, il me semble que les mesures de qualité publiées sont réalisées par l'Arcep, non par les opérateurs. Le régulateur a d'ailleurs changé la mesure, car il estime qu'elle n'est pas à la hauteur de ce que nos concitoyens jugent comme une bonne couverture.

En outre, nous sommes convaincus qu'il existe des solutions de montée en débit. Iliad y adhère beaucoup également. Il peut s'agir d'une opportunité d'apporter un bon débit dans les nombreux endroits où la fibre ne sera pas installée rapidement. De plus, 80 % de l'investissement, souvent engagé avec les collectivités territoriales, sont réutilisables pour le FttH.

Valérie NOUVEL

L'ADF a fait remonter que la mesure n'était pas pertinente. Nous avons également présenté d'autres manières de mesurer, testées par certains Départements. Ainsi, si vous avez de nouveaux indicateurs, mentionnez-les-nous.

Jean-Paul DASTILLUNG, Vice-Président du Département de la Moselle

En ce qui concerne le fixe, la Moselle est un cas atypique dans la région Grand Est puisqu'elle a développé son propre réseau, avec une DSP gagnée par Orange et pour laquelle SFR n'a pas soumissionné. Nous avons choisi l'affermage, car nous pensons qu'il s'agit d'un investissement productif, avec des bénéfices revenant aux collectivités. Ainsi, après trente ans, avec 88 millions d'euros de retour d'investissement grâce à une redevance, le coût de prise en charge devrait s'élever à environ 60 euros. Je suis inquiet que ce modèle économique soit fragilisé par la concurrence.

En outre, le reste à charge du Département pour un pylône s'établit à 50 000 euros. Les opérateurs investissent, certes, mais nous, nous payons pour le pylône, la base, nous apportons la voirie, l'électricité et la fibre.

Claude RIBOULET, Président du Département de l'Allier

Je vous rappelle qu'il y a quinze ans, le téléphone était coupé quand nous étions connectés sur internet avec notre modem. L'ADSL a permis de bénéficier simultanément du téléphone et de l'internet. A l'époque, l'opérateur historique valorisait l'exploitation de sa mine de cuivre en nous disant que nous n'avions pas à investir dans la fibre optique puisque les logarithmes de compression de l'ADSL allaient devenir si performants qu'avec 512 Mo, nous pourrions envoyer des données sans difficulté. Nous avons également bataillé pour que l'article L1511-6 du CGCT autorise les collectivités à construire des infrastructures passives pour les mettre à disposition des opérateurs, à condition de constater la carence ferme de l'initiative privée. Nous avons perdu quinze ans.

Sur la fibre optique, êtes-vous prêts à partager des lambdas et non des brins de fibre ? Etes-vous prêts à installer des multiplexeurs pour partager de la couleur puisque la photonique le permet ?

Par ailleurs, en ce qui concerne la téléphonie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose aux Départements un groupement d'achat pour les 800 sites retenus. Allons-nous relier ces pylônes en hertzien ou allons-nous les fibrer au pied ? La différence se chiffre à 3,5 millions d'euros pour l'Allier, pour une douzaine de pylônes. Si nous choisissons la rapidité, nous privilégierons la première solution. En revanche, si nous voulons structurer le territoire, nous avons plutôt intérêt à opter pour la seconde.

Si nous ne sommes pas capables de mutualiser les réseaux interstitiels, nous n'atteindrons pas les objectifs fixés.

Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs

Il nous avait été demandé de développer le tout FttH. Depuis 2013, dans le Doubs, nous avons réalisé 38 montées en débit. La première phase a été déposée et nous avons bénéficié du Fonds National pour la société Numérique (FSN). Le programme s'élève à 180 millions d'euros pour le Département. La deuxième phase a été déposée. Désormais, la collectivité doit-elle continuer à investir ? Les opérateurs vont-ils commercialiser les prises, ce que vous n'avez pas voulu faire à l'époque, car vous n'y croyiez pas ? Je veux bien que nous travaillions ensemble, mais selon quel calendrier ?

Yves AUVINET, Président du Département de la Vendée

Nous travaillons avec des structures qui ne se trouvent pas en zone AMII. Je crains une déstabilisation des territoires sur ces dossiers qui sont lourds.

Christine BOUQUIN

Aurons-nous des certitudes par rapport aux zones AMII (Appels à Manifestation d'Intentions d'Investissement), dont les collectivités ne font pas partie ? Correspondront-elles aux nouvelles configurations d'agglomération ? Cette problématique remet en cause

tous nos schémas d'ingénierie et de montée en FttH (*Fiber to the Home - fibre jusqu'à l'abonné*).

Pierre LOUETTE

Vos interventions montrent la totale diversité des situations. A partir de 2006-2007, la puissance publique et les opérateurs n'ont pas su mettre en œuvre un système juridique et géographique harmonieux. Ceux qui ont lancé les projets en premier peuvent craindre d'être pénalisés.

Le Gouvernement a une vision de programmation de la suite afin que chacun s'y retrouve. Par exemple, l'Agence du numérique envisage des programmes de financement d'opérations de montée en débit.

En outre, les opérateurs sont de plus en plus nombreux et prennent des engagements qui leur seront opposables en cas de retard.

Je pense qu'un deuxième plan devra être mis en œuvre pour prolonger le financement et continuer à développer les solutions au-delà de 2020 et 2022.

Valérie NOUVEL

Un document traitant des politiques départementales sur le numérique éducatif vous propose des pistes pour développer vos projets et instituer une nouvelle forme de gouvernance sur vos territoires, avec l'Etat et votre académie.

Atelier n°3 - Les énergies renouvelables dans les politiques départementales

Josette BOREL-LINCERTIN, Présidente du Département de la Guadeloupe

François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne, Président de la Commission Mobilité de l'ADF

Pierre RADANNE, Président de l'Association 4D

François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les enjeux de la transition énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables pour l'ensemble des collectivités et des acteurs à l'échelle mondiale. Les départements sont pleinement engagés dans ces politiques. Les échanges de cet atelier visent à partager les expériences existantes sur les territoires.

Je suis président du département de l'Essonne et de la commission mobilité au sein de l'ADF. Mon département est très engagé sur la question de la transition énergétique, compte tenu des acteurs privés implantés sur son territoire, et notamment le centre du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Saclay. Plusieurs ouvertures sont prévues dans les prochains mois : l'Institut photovoltaïque, mais aussi l'Institut du Climat et de l'Environnement (ICE). Ce dernier rassemblera les plus grands chercheurs internationaux sur le changement climatique au XXI^{ème}. Nous hébergeons également des grandes entreprises, comme EDF et son centre de recherche à Saclay. Ces sociétés créent une émulation et incitent les institutions locales à conduire des politiques dans le domaine de la transition énergétique.

Josette BOREL-LINCERTIN, Présidente du Département de la Guadeloupe

La Guadeloupe vient de vivre des événements majeurs. Le Département de la Guadeloupe, et plus largement les Antilles, possèdent des atouts dans le domaine des énergies renouvelables mais renferment aussi des fragilités. Il était temps et normal que ce sujet soit abordé entre les Départements. Nous avons vécu quatre cyclones, dont deux de force cinq qui ont saccagé Saint-Martin. Le cyclone José nous a effleurés. Maria a meurtri nos paysages ainsi que ceux de la Dominique. Tout ceci participe de l'effet du réchauffement climatique sur la planète. Les scientifiques annoncent que ces cyclones seront de plus en plus nombreux et violents.

Au-delà de ces événements climatiques, la Guadeloupe a pris la mesure des actions à mener. Pendant mes deux années à la tête de la Région, nous avons évalué l'importance de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables sur nos territoires. A mon arrivée au Département, j'ai identifié des projets que je vous décrirai au cours de la discussion.

Cet atelier offre l'occasion de mettre en lumière la grande diversité des initiatives dans nos départements, non seulement dans le domaine des routes, mais aussi des collèges, du logement social, des transports, de la précarité énergétique ou de la production d'énergie. Nous pouvons également discuter des atouts et des faiblesses des dispositifs d'accompagnement, notamment les contrats publics de performance énergétique ou les contrats de mobilité durable.

Nous devons créer des liens facilitant la modélisation des initiatives réussies afin d'essaimer ces bonnes pratiques sur l'ensemble de nos territoires, dans l'hexagone et outre-mer. Nous ne partageons pas suffisamment nos réussites et nos échecs.

Pierre RADANNE, Président de l'association 4 D

Je précise que Saint-Martin et Saint-Barthélemy n'étaient pas concernés par la loi Grenelle et les plans climats territoriaux, au motif qu'ils ne comptaient pas suffisamment d'habitants. La loi portait seulement sur les territoires de plus 50 000 habitants. La faute a depuis été corrigée par la loi de transition énergétique. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait plus tôt ? Cela aurait permis de protéger les habitants.

Nos positions sur les sujets de transition énergétique ont évolué de manière graduelle. En France, la compréhension du développement durable commence en 2002 avec le discours du Président de la République, Jacques Chirac. Le Grenelle de l'Environnement est lancé en 2005 mais la crise financière intervient en 2008. Les collectivités locales ont alors connu de grandes difficultés. En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publie un rapport qui servira de base au fameux film d'Al Gore. En 2009, la Conférence de Copenhague échoue. Entre 2003 et 2012, les prix de l'énergie augmentent, ils ont depuis baissé. Le débat sur la transition énergétique mené en 2012 n'est pas une réussite. Le politique a voulu aller trop vite, en prévoyant un débat d'une durée de six mois seulement. Les principaux acteurs n'ont pas voulu céder. EDF défendait le nucléaire alors que les écologistes réclamaient la fin de l'énergie atomique. Le Medef plaidait pour l'extraction de gaz de schiste au seul bénéfice de l'industrie chimique. Au lieu de faire gagner du temps, une loi confuse a finalement été présentée un an et demi plus tard.

En France, nous n'avons pas une culture de la transition. Pour expliquer en termes simples ce qu'est la politique, j'ai pour habitude de poser cette question : quelle est la grande invention démocratique découverte il y a 10 000 ans par nos ancêtres ? La réponse est l'escalier. Tous les peuples ont taillé la hauteur des marches pour que chacun puisse arriver en haut des étages. Tout le monde a le droit d'atteindre des objectifs sans forcément avancer à la même vitesse. Certains devront être soutenus. Telle est la représentation de la politique.

Dans l'Accord de Paris, j'ai convaincu Laurent Fabius de prévoir un franchissement de marches tous les cinq ans avec une renégociation. Les États ne peuvent pas reculer mais ont la possibilité d'ajouter des objectifs supplémentaires. En 2015, l'Accord de Paris représente une véritable étape. La phase politique est achevée. Après la décision de George

Bush de quitter le protocole de Kyoto en 2001, quinze années ont été nécessaires pour réunir la totalité des pays. Aux États-Unis, trente États sur cinquante, la majorité des grandes villes, et les grandes multinationales, déclarent qu'ils appliqueront les Accords de Paris. Sur les 195 pays représentés aux Nations Unies, 189 ont proposé une stratégie pour 2030.

Voyant 189 pays marcher dans la même direction et favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables, les acteurs économiques se sont mis en mouvement. L'histoire n'a jamais connu d'avancée commune de tous les peuples sur les mêmes technologies et les mêmes solutions. Les équipementiers sont en compétition pour obtenir les marchés. Le secteur bancaire s'est adapté, avec pour effet une baisse des prix. Les énergies renouvelables sont devenues compétitives par rapport aux combustibles fossiles et au nucléaire. Le basculement a lieu car l'ensemble de l'humanité avance sur le même chemin.

Les constructeurs automobiles se tournent désormais vers des véhicules électriques. Dans le même temps, le bâtiment est en période de relance. Je vais être lyrique Monsieur le Président et Madame la Ministre, avec l'accord de Paris et l'accord sur la transition énergétique, nous assistons à une relance économique mondiale. Une relance possible grâce à un facteur commun : l'ouverture de nouveaux marchés qui attirent les milieux financiers, non par conviction, mais par intérêt. Cette transition repose sur trois piliers : la transition écologique, les nouvelles technologies de communication et les recherches dans le domaine de la médecine et de la biologie moléculaire. Trois moteurs puissants de progrès technologiques et de relance économique mondiale sont ainsi réunis.

Au niveau des territoires, la réforme institutionnelle est inachevée. Les Départements doivent être l'échelon de proximité des politiques régionales et servir d'interface avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La suppression des Départements et l'élargissement de certaines Régions ne conviennent pas à la réalisation de la transition écologique, notamment en termes de maîtrise des mobilités.

Nous pouvons sortir de cette impasse. Il est possible de travailler sous forme contractuelle au niveau des départements, des régions et des EPCI. Nous ne sommes pas obligés de changer la Constitution. En outre, le transfert de cette compétence aux régions ne dispense pas les départements d'agir contre le changement climatique.

Le climat est une question planétaire mais la solution est territoriale. L'importance de la proximité territoriale nous a été rappelée lors des dernières élections. L'affaiblissement économique, institutionnel et l'accès à la mobilité des territoires ruraux isolés sont de vrais problèmes. Le déshabillage institutionnel dans les petites communes contribue à l'affaiblissement du pays. Le territoire est en contact avec le citoyen. Un territoire peut permettre de valoriser les ressources locales, de prévoir comment s'adapter au changement climatique et d'améliorer les conceptions de bâtiment ou de favoriser les circuits courts alimentaires.

Les avancées énergétiques et climatiques ne doivent pas faire oublier le déficit démocratique de nos sociétés. Nous produisons des rapports que personne ne comprend. Pour la COP 21, j'ai élaboré une contribution régionale à la demande de Jean-Paul Huchon. J'ai décidé de raconter l'histoire de huit familles entre 2010 et 2050 pour expliquer les politiques dont ils bénéficieraient, les changements de comportement à prévoir. Il faut un retour de la littérature dans la politique.

Enquête sur les actions des Départements en faveur de la transition énergétique

Benjamin ELOIRE, conseiller ADF

Dans cette enquête réalisée en 2017, nous avons mesuré les axes travaillés au niveau des Départements dans le domaine de la transition énergétique. Lors de la COP 21, l'ADF avait présenté un manifeste détaillant dix actions départementales dans ce domaine. Nous avons conforté ce travail en recensant les initiatives les plus intéressantes.

Une majorité des départements qui ont répondu à l'enquête mène des actions sur les collèges et les bâtiments par le biais de rénovations thermiques mais aussi d'adaptation des constructions neuves aux nouvelles normes. Les politiques publiques concernant le logement et la précarité énergétique incluent les enjeux de la transition énergétique. Le soutien aux énergies renouvelables et la production d'énergie ont été ces dernières années investis par les Départements.

Augustin ROSSI, conseiller ADF

L'échantillon de vingt-huit Départements est représentatif de la diversité des territoires en France. Malgré la loi NOTRe qui retire certaines prérogatives aux départements, ces derniers restent des acteurs incontournables de la mobilité. Dans le secteur des routes, de nombreuses initiatives ont vu le jour. Dans les collèges, des politiques d'économies d'énergie et de performance énergétique sont menées de manière irréprochable. Cette enquête souligne enfin que la transition énergétique est transversale à toutes les compétences des départements, et parfois même, au-delà de leurs compétences.

Benjamin ELOIRE, Conseiller ADF

Les Départements apportent une aide financière aux communes et aux EPCI à travers les contrats de territoire, mais aussi un soutien en matière d'ingénierie. Les besoins d'accompagnement des Communes et des EPCI concernant ces technologies nouvelles sont de ce point de vue important.

Partage d'expériences

○ **La route solaire dans l'Orne**

Christophe DE BALORRE, Président du Département de l'Orne

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, identifie l'innovation comme un axe majeur pour aider les acteurs à faire évoluer notre modèle de société. Sans attendre cette loi, le Conseil départemental a toujours été engagé sur ces questions. Un plan climat énergie territorial a été adopté dans le Département en 2014. Il prévoit la réduction de la consommation énergétique de 30 % d'ici 2020. Ce plan d'action intervient d'abord sur le patrimoine départemental. Des panneaux solaires photovoltaïques produisant 90 mégawatts par an ont été posés sur les bâtiments techniques du Conseil départemental. Nous avons développé une flotte de véhicules électriques et des bornes de recharge. Nous avons également acquis un logiciel de suivi des consommations et recruté un économe de flux.

Nous proposons des politiques incitatives pour le développement des énergies renouvelables notamment par la production et l'exploitation de bois énergie. La Normandie compte en effet de nombreuses haies en bordure des routes départementales. Nous mettons à disposition des véhicules électriques sur l'ensemble du territoire grâce au système de location baptisé « Autofree 61 ». Fin 2018, le Département disposera de soixante-dix véhicules électriques, soit 30 % de notre flotte départementale.

Le projet de route solaire permettant de produire de l'électricité, a vu le jour dans la commune nouvelle de Tourouvre-au-Perche. Il s'agit du premier kilomètre de route solaire sur voie départementale installé sur un seul côté de la circulation. Après cinq années de recherche, la société Colas et l'Institut national de l'énergie solaire ont signé une innovation appelée « Wattway ». L'entreprise de l'Orne SNA a été retenue pour produire les panneaux. Wattway associe les techniques de construction routière et de photovoltaïque afin de produire une énergie renouvelable, et permet à tous les types de véhicules, y compris les poids lourds, de circuler.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique de transition énergétique et s'élève à cinq millions d'euros financés par l'État, au titre du développement des territoires à énergie positive pour la croissance verte. D'une superficie totale de 3 000 mètres carrés, ce projet

est un chantier de démonstration expérimentale mais aussi touristique, car il attire de nombreux curieux.

Le projet vise à évaluer la technologie au regard de son comportement dans le temps, d'après la circulation et sous l'angle de l'efficacité énergétique. La production attendue est de 300 mégawatts par an. Il ne s'agit donc pas d'un projet visant à la rentabilité mais plutôt d'une expérimentation au service de la recherche et du développement. Le Département de l'Orne est le maître d'ouvrage par délégation de l'État. L'installation est complètement opérationnelle depuis décembre 2016. L'énergie produite est revendue à EDF et réinjectée dans le réseau.

Pour une vulgarisation ultérieure, une baisse drastique des coûts de production est indispensable. La démarche d'autoconsommation et de revente locale de l'électricité produite ne peut aboutir en l'état actuel de la réglementation du marché de l'énergie.

- **Le développement de la filière hydrogène dans la Manche**

Valérie NOUVEL, Vice-Présidente du Département de la Manche

Le département de la Manche est un pionnier de la mobilité hydrogène. Nous bénéficions depuis 2015 d'une station hydrogène installée dans la cour du Conseil départemental, avec une quinzaine de véhicules hybrides et cinq véhicules 100 % hydrogène. Nous souhaitons ainsi permettre à des entreprises du territoire de tester ces véhicules.

A partir du 13 novembre, la Manche se dotera de vélos hydrogènes qui seront mis en service à Saint-Lô et Cherbourg. Une dizaine seront proposés pour des usages touristiques. Les vélos hydrogènes sont plus légers que les vélos électriques et offrent une autonomie de 100 km. Ces vélos nous permettent d'améliorer notre offre touristique. Une dizaine de vélos seront mis à disposition d'une entreprise d'insertion. Ces quelques véhicules et vélos ne suffiront pas pour faire augmenter la consommation d'hydrogène en France. Mais ils aident à faire connaître cette technologie et permettent au département de promouvoir une mobilité décarbonée.

Parmi les autres réflexions en cours, les véhicules de pompiers de la Manche roulent en véhicules hydrogènes afin de démontrer que cette technologie n'est pas dangereuse. Toutes ces initiatives ont valu à la Manche d'être labellisée « Territoire hydrogène pour la croissance verte ». Nous pensons également à développer le stockage d'énergie renouvelable sous forme d'hydrogène dans les îles.

J'ai lancé un cercle des élus au sein de l'association française pour la pile à combustible (AFIPAC). Il fédère l'ensemble des élus impliqués dans la filière hydrogène qui représente un vecteur de développement économique. La filière hydrogène inclut des grands groupes comme ENGIE et Suez, mais aussi des PME qui développent des vélos, des stations, etc. Je vous encourage à tenter l'aventure hydrogène.

Claude LEONARD, Président du Département de la Meuse

Êtes-vous entourés d'écoles supérieures comme celles des Mines ? Ces écoles cherchent souvent des reconversions du fait de l'évolution de leurs métiers de base.

Valérie NOUVEL, Vice-Présidente du Département de la Manche

L'École polytechnique de Normandie et l'IUT de Cherbourg développent chaque année un projet hydrogène. L'hydrogène peut aussi être un moyen de stocker les énergies marines renouvelables, ce qui permet de créer des liens entre les filières. En Normandie, les étudiants de ces écoles suivent souvent une filière énergie renouvelable et s'intéressent en complément au stockage d'hydrogène.

Pierre RADANNE, Président de l'association 4D

Les Allemands développent aujourd'hui un nouveau débouché pour l'hydrogène grâce à une équation de Paul Sabatier, prix Nobel de chimie en 1912. Cette réaction chimique est le chaînon manquant de notre système énergétique : $4H_2 + 1CO_2 = CH_4 + 2H_2O$.

En clair, nous pouvons retransformer du CO₂ en méthane, sans émission supplémentaire de CO₂. Le système énergétique du futur comprend les énergies renouvelables avec leurs problèmes de variabilité et d'intermittence, l'hydrogène et le méthane fabriqué à partir de l'hydrogène.

Valérie NOUVEL, Vice-Présidente du Département de la Manche

Je vous accueille volontiers dans la Manche pour essayer ces véhicules. Je vous invite également à découvrir le bateau Energy Observer. Nous l'avons accueilli dans la Manche à la fin de l'été. Ce bateau fonctionne entièrement à l'hydrogène. Toutes les technologies hydrogènes et renouvelables sont embarquées à bord. Le parrain du bateau est Nicolas Hulot. Il naviguera pendant six ans dans le monde entier.

○ **Le stockage des énergies renouvelables**

Pascal de GUGLIELMO, Directeur général de Levisys

LEVISYS a développé une technologie permettant de stocker l'énergie par volant d'inertie. Un volant d'inertie est un retord qui tourne à très haute vitesse dans une enceinte sous vide. Il peut emmagasiner les énergies électriques excédentaires grâce un moteur réversible pour produire de l'énergie et la restituer au réseau en quelques millisecondes. Les premiers inventeurs des volants d'inertie sont les potiers.

Notre volant est en sustentation magnétique passive. Le moteur électrique produit de hauts rendements et stocke l'énergie dans un retord en fibres de carbone développé en partenariat avec Airbus Industries. Nous avons aujourd'hui dépassé la phase de prototypage. Un site pilote a été implanté à Toulouse. Il réunit des éoliennes, du photovoltaïque, des batteries et un volant d'inertie qui permet une production stable et régulière.

Le 2^{ème} projet, élaboré avec la participation du Département, vise à la réalisation d'une unité pilote de production de cent volants par an. A terme, l'usine pourrait produire près de 500 volants par an, selon les besoins de l'industrie. Nous sommes entrés dans la phase de déploiement commercial et industriel. Un accord a été conclu avec le plus gros producteur de batteries lithium pour proposer des solutions hybrides de stockage. Sans stockage, les rendements de la production d'énergies renouvelables sont faibles. La consommation n'est jamais en phase avec la production. Cette technologie permet d'accumuler l'énergie excédentaire et de la restituer en cas de besoin. D'autant qu'un volant d'inertie supporte cent fois plus de cycles que des batteries. L'hydrogène représente un autre moyen de stockage mais bénéficie d'un temps de réponse plus lent. Nous devons donc coupler les technologies de stockage.

Philippe PICHERY, Président du Département de l'Aube

Mon prédécesseur considérait que la première mission du Département était de transformer son activité pour favoriser les activités d'avenir à forte valeur ajoutée. Élu sénateur, il présidait également la structure Tremplin Entreprises. Ce mandat national lui a permis de créer des liens avec le département et d'accueillir des créateurs de technologies nouvelles pour leur permettre de développer leurs activités.

LEVISYS a d'ailleurs bénéficié du programme Tremplin Entreprises. Le Département a financé les bâtiments qui abritent l'entreprise. D'autres activités à rayonnement mondial ont été accueillies dans le Département, du fait de la vision de mon prédécesseur, et du lien entre ses mandats locaux et nationaux. Avec le non-cumul des mandats, ce lien est

aujourd'hui impossible. Nous devons absolument recréer ce lien essentiel, d'autant que le Département n'a plus la compétence pour constituer ce type d'opérations.

Nicole ERDAN, Conseillère Départementale de la Guadeloupe en charge des politiques environnementales

L'économie mondiale évolue. En Guadeloupe, le département a pris conscience de sa compétence en termes d'énergies renouvelables au regard du corpus normatif de la loi sur la transition énergétique. Nous avons lancé un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour accompagner les ménages dans la maîtrise de l'énergie et nous allons mettre en place les premières Assises territoriales de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce projet touche l'humain. Il répond à l'objectif douze des Nations-Unies. En 2050, nous devons nourrir 9,5 milliards d'individus. Comment allons-nous faire ? Je tenais à rappeler le vecteur humain de la loi sur la transition énergétique.

Le Département est lauréat d'un appel à projets pour la croissance verte concernant un système de récupération des eaux pluviales. L'eau de pluie est une ressource importante mais elle n'est pas toujours disponible. Nous avons été également primés pour un projet de route solaire. Nous en sommes à la phase d'étude de projet, c'est pourquoi, nous pensons nous rapprocher du département de l'Orne afin de bénéficier de son expérience technique.

La Guadeloupe accueillera également la première centrale éolienne avec stockage d'énergie. Le Conseil départemental accompagne par ailleurs l'implantation d'un site industriel pour rompre avec l'enfouissement des déchets. Ce projet a été primé à l'occasion de la COP 22 à Marrakech. Le Département accompagne l'implantation de ce site industriel qui permet de produire de l'électricité grâce aux déchets de biomasse non alimentaire. Le projet inclut le dessalement et le traitement des eaux. Les ressources utilisées dans l'usine de retraitement sont des déchets forestiers mais aussi des déchets de matière plastique. Le ruissellement des eaux entraîne le plastique dans nos océans et impacte toute la chaîne alimentaire. Il nous paraît donc primordial de permettre le développement de ces procédés.

Bernard SALA, Directeur Général Adjoint du groupe Colas

La France est leader sur les infrastructures routières. L'ancienneté de notre pays a nécessité très tôt de construire des liens entre les territoires. La route solaire est une nouvelle vision de l'utilisation de l'espace. Nous sommes précurseurs dans l'Orne, en Vendée, mais aussi aux Etats-Unis et au Japon. Nous portons ainsi la compétence française à l'étranger. Nous travaillons depuis des années sur la réduction du bruit, mais aussi sur les moyens de drainer l'eau sur les chaussées pour la réutiliser. La réussite de ces expériences a été rendue possible grâce aux collectivités qui portent ces projets en acceptant leurs contraintes. Je vous en remercie.

Philippe REYNARD, responsable de l'activité solaire du groupe ENGIE

Nous avons développé des projets dans une dizaine de collèges du Var avec la pose de panneaux qui produisent plusieurs dizaines de mégawattheures. Le patrimoine des collèges se prête à l'installation de panneaux. Une première mondiale est actuellement menée en Charente-Maritime avec du photovoltaïque organique. Des membranes souples peuvent s'adapter sur n'importe quel type de surface.

Pierre RADANNE, Président de l'association 4D

J'insiste sur la question démocratique et la nécessité de protéger les populations. En 2003, la canicule a occasionné 37 000 morts en Europe occidentale. Depuis, sauf catastrophes violentes, les bilans sont beaucoup moins dramatiques. Vous avez en effet installé des climatisations dans les maisons de retraite, mis en place des fichiers pour les personnes isolées. La préparation de la population permet de limiter les effets des catastrophes. Le retard en matière d'information des populations est énorme. La population

vieillit et n'a pas appris le changement climatique à l'école. Votre mission est d'être l'interface pour aider la population à se protéger et à comprendre la transition énergétique.

Josette BOREL-LINCERTIN, Présidente du Département de la Guadeloupe

Les exemples présentés dans cet atelier sont très engagés et dynamiques. Nous sommes tous tenus d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et d'accompagner les évolutions de nos territoires. Nos Départements sont ouverts au monde. Nous devenons ainsi des accompagnateurs de changement. Ces expériences prouvent que nous sommes devenus le maillon indispensable entre les Communes et les grandes métropoles. Nous devons accompagner les Communes dans l'amélioration de leur quotidien. Aujourd'hui, nous avons jeté les bases d'un maillage des actions individuelles. Nous avons découvert à l'occasion de la COP 22 que le projet présenté par Nicole ERDAN concernant le retraitement des déchets a été développé par un Guadeloupéen.

François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne

Ces interventions soulignent l'importance et la pertinence du Département sur le territoire. Les acteurs économiques, associatifs et politiques entretiennent un lien avec les territoires. Ecologie peut rimer avec économie locale mais aussi économie d'argent public, création d'action publique et d'emplois. Dans l'Essonne, la filière chanvre se développe avec les agriculteurs. L'usine d'incinération de déchets permettra demain de chauffer l'agglomération d'Évry. Cet atelier porte un message plein d'espoir.

Atelier n°4 - Sport et Départements

Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, Vice-Président de l'ADF

Henri NAYROU, Président du Département de l'Ariège

Pierre-Yves THOUAULT, Directeur Adjoint du Cyclisme d'Amaury Sport Organisation (ASO)

Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, Vice-Président de l'ADF

Depuis longtemps, mon Département, la Moselle, mène une politique dynamique en faveur du sport. Aujourd'hui, la question est fondamentalement posée : quelle est la place du Département dans la politique sportive ? Personnellement, je pense que si le Département n'agit plus, le sport en supportera des conséquences dramatiques.

A mon sens, le sport est source de lien social, de mieux-vivre ensemble et de bien-être. Il doit donc être abordé comme un élément important de l'action sociale, qui est de notre compétence.

Au-delà du sport de haut niveau, la question du sport intergénérationnel et sous toutes ses formes est importante. En Moselle, nous avons construit une politique sportive tournée d'abord vers la jeunesse. Elle doit être transversale, pour s'adresser aux jeunes urbains comme ruraux, quel que soit leur âge.

Nous soutenons le sport scolaire, dès la maternelle et le primaire, même si le Département possède uniquement la compétence du sport dans les collèges. Nous considérons que notre participation est essentielle, car si les communes apportent une contribution, celle-ci ne suffit pas.

Nous avons également engagé une démarche pour soutenir le sport pour tous, dans le loisir, qui a la capacité de rassembler la vie associative, et pour toutes les catégories

socioprofessionnelles. Nous avons mis en place un dispositif, « Sport Femmes Energie », qui s'adresse à des femmes en situation sociale et familiale délicate. Grâce à des associations, nous travaillons avec elles pour faire émerger des initiatives, leur redonner le goût de vivre, leur rendre leur personnalité. Chaque année, une centaine de femmes bénéficient du dispositif et retrouvent le chemin de la vie en communauté.

A travers le sport, nous essayons aussi de soutenir la formation et l'insertion par l'économie. De même, à travers nos maisons d'enfants à caractère social et notre centre départemental de l'enfance, 2 000 enfants sont placés sous la responsabilité du Département. Nous avons ouvert ces structures aux sportifs de haut niveau, dans une démarche qui s'appelle « Les Belles Rencontres », récompensée par le prix Territoria. Chaque sportif de haut niveau, qu'il soit champion olympique ou champion du monde, parraine une maison de l'enfance à caractère social. Nous n'avons essuyé aucun refus. Cette action permet aux jeunes de côtoyer l'élite du sport français. Ils reçoivent une image différente d'eux-mêmes et de ce que leur renvoie le sport. De ces rencontres naissent des relations entre le sportif et les jeunes. Par exemple, Bob Tahri, champion d'Europe et médaillé de bronze aux Jeux Olympiques du 3 000 m steeple, a parrainé l'une de ces maisons et a emmené trois jeunes pour un stage en Afrique. Il leur a redonné le goût de l'effort et la reconnaissance d'eux-mêmes.

De même, lors de chaque match du FC Metz, nous accueillons entre 100 et 150 enfants issus des maisons de l'enfance à caractère social. Ils entrent sur le terrain avec les joueurs professionnels, déploient le blason du Département au milieu de la pelouse et sont ensuite nos invités d'honneur.

Nous ne mesurons pas cette dimension du sport, qui apporte pourtant des résultats impressionnants.

Par ailleurs, nous avons ouvert l'activité sportive aux seniors, jusque dans les EPHAD, en direction de personnes proches de la dépendance, d'abord dans une démarche de prévention. Nous sommes soutenus par plusieurs fédérations, comme la Fédération Française de Volley-ball ou celle de Badminton. Chaque année, nous distribuons un t-shirt aux couleurs de la Moselle pour chaque Mosellan qui signe sa première licence, soit une population de 12 000 sportifs, de 3 à 93 ans. Cette action est symbolique, mais elle permet de mettre à l'honneur la volonté départementale. Il s'agit d'une forme de promotion du Département et de soutien à la vie sportive et associative.

Nous intervenons aussi dans le sport pour tous. Nous souhaitons soutenir chaque évolution dans les résultats. En effet, un sportif veut toujours gravir les échelons et nous tentons de l'accompagner dans son projet, grâce à une aide à la licence et au projet de club. Ainsi, à Rio, 6 médaillés olympiques portaient les couleurs de la Moselle.

Enfin, nous avons choisi de soutenir le sport de très haut niveau, car il s'agit de la vitrine du sport, qui donne envie aux jeunes de pratiquer. Nous avons créé Moselle Sport Académie, avec des fonds privés et publics, pour offrir une véritable chance à des jeunes d'arriver au très haut niveau. Nous signons des contrats professionnels avec des associations. Aurélie Muller, qui aurait dû devenir vice-championne olympique du 10 km nage en eau libre, a été la première à en bénéficier. Aujourd'hui, une centaine de contrats ont été signés. En effet, le sportif de très haut niveau, seul, ne dispose d'aucune couverture sociale ou professionnelle. S'il se blesse, il ne s'agit pas d'un accident de travail. Nous essayons également de les accompagner dans des formations. Aurélie Muller suit ainsi une formation de diététicienne, ce qui nous permet de la conserver en Moselle.

De même, Metz Handball est le club féminin de sport collectif le plus titré de France. Nous lui accordons des subventions et nous prenons en charge des prestations de communication.

Selon nous, le sport de haut niveau doit aussi être source d'attractivité. Moselle Open, un tournoi de tennis classé 250, aurait pu partir à Taïwan, car des Taïwanais souhaitaient acheter la date à la société de droits privés qui gérait l'événement. Le Département s'est mobilisé, a été pilote. Nous avons rassemblé des chefs d'entreprise pour préserver

Moselle Open et nous avons réussi. Les images sont diffusées dans 100 pays, durant 130 heures de retransmission. Nous avons ainsi accueilli Murray, Djokovic, Simon ou Tsonga. L'événement rassemble plus de 3 000 chefs d'entreprise sur la semaine, il a donc également une vocation économique.

Cette année, nous avons aussi eu la chance de voir la Moselle traversée par le Tour de France, qui a été un événement de promotion incommensurable pour le département. D'ailleurs, n'oublions pas que nos routes départementales sont le terrain de jeu de ces cyclistes. Sans les Départements, le Tour de France ne pourrait pas avoir lieu.

Je terminerai en évoquant l'émergence de la grande Région, fusion de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne, qui fait un mal épouvantable au sport. En effet, les clubs modestes qui évoluent au niveau régional doivent parcourir 450 km à l'aller et au retour, sans compensation, car la Région ne reconnaît que les niveaux 1 et 2. Les clubs doivent donc prendre en charge ces déplacements, grâce à des financements des communes, qui ne le supportent plus. Ma crainte est donc de voir disparaître le niveau intermédiaire, qui possède pourtant une fonction sociale et est porteur d'ouverture vers le sport de haut niveau.

Je suis donc convaincu que nos collectivités doivent rester présentes. Notre chance pourrait être Paris 2024, des Jeux Olympiques qui doivent être ceux de la France. J'ai d'ailleurs déjà proposé au comité d'organisation que la Moselle accueille des délégations. Comme elles ne pourront pas toutes s'entraîner à Paris, mettre des équipements à leur disposition revient à donner du rayonnement à nos territoires. J'encourage l'ADF à être un acteur de ces Jeux Olympiques, pour que nous en retirions de l'attractivité.

Henri NAYROU, Président du Département de l'Ariège

En plus d'être Président du Conseil départemental de l'Ariège, je suis un ancien journaliste sportif, rédacteur en chef de Midi Olympique.

Je note avec plaisir que le sport n'est pas oublié par l'ADF. Il est une compétence partagée, ce qui est rare désormais, après la loi NOTRe. L'avantage est que des élus de tous les niveaux s'occupent de ce domaine.

Il existe une disparité historique de la gestion des sports dans les Départements. Certains avaient des services puissants, en parallèle avec ceux de l'Etat, ce qui n'était pas le cas pour d'autres, comme mon petit Département. Auparavant, l'Etat était prégnant et rémunérait entièrement les conseillers techniques départementaux, ce qui n'est plus le cas désormais. Je partage l'idée que les Jeux Olympiques de Paris devront être ceux de la France. Malheureusement, l'Ariège est beaucoup plus éloignée de Paris que la Moselle.

De plus, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) n'est plus aussi prolix qu'avant pour le financement des constructions et des réhabilitations d'équipements sportifs, qui ne sont pourtant pas dans un bon état général. Pour compenser les carences de l'Etat, les bénévoles se tournent donc vers le Maire, le Département, l'intercommunalité.

Notre petit Département ne possède pas de politique de haut niveau, mais des joueurs de haut niveau, comme Fabien Barthez, Fabien Pelous ou Perrine Laffont. Nous comptons malgré tout 36 000 licenciés, pour une population de 150 000 habitants. Notre politique sportive est à la mesure de nos compétences et de nos moyens.

Dans notre Département, nous sommes confrontés à la crise du bénévolat, qui entraîne un abandon des fonctions de formation, d'encadrement, et même parfois de garderie. Il sera donc nécessaire de professionnaliser les fonctions de bénévolat. Dans l'Ariège, nous avons d'ailleurs créé un groupement d'employeurs du sport pour mettre à disposition des personnels qualifiés, qui complètent leur temps d'encadrement des jeunes par des interventions dans les écoles et les entreprises. Il s'agit d'une solution qui permet de pallier la perte d'encadrants bénévoles.

Nous avons également signé une charte pour une politique concertée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes (DDCSP) et le

Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS). Elle comprend plusieurs objectifs : le développement durable du sport, la structuration du mouvement sportif, la réduction des inégalités, un partenariat, etc.

Un film sur le Tour de France est projeté à la salle.

Pierre-Yves THOUAULT, Directeur Adjoint au Cyclisme d'Amaury Sport Organisation (ASO)

Le lien entre le Tour de France et les Départements est naturel. Un Tour parcourt 3 600 km, sur 98 % de routes appartenant aux Départements. Nous entretenons également un lien fort avec l'ADF, depuis dix ans. Nous avons signé une convention bipartite qui comprend un volet technique et sécurité et un volet communication. Enfin, le lien est également fort avec les élus, qui décident d'accueillir ou non le Tour. Nous recevons environ 200 candidatures par an de villes-étapes, parfois même de tout un Département.

Les images du Tour de France sont diffusées dans 190 pays. Cette année, la nouveauté a été la diffusion de la course dans son intégralité, soit 22 000 heures d'images. Le Tour est le troisième événement sportif planétaire, source d'attraction touristique grâce aux retombées directes. Les 5 000 personnes qui arrivent dans les villes et les Départements provoquent un impact économique important.

Sans les Départements, nous ne tracerions pas le Tour de France.

Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes

En 2017, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Tour de France, avec des étapes mythiques et une arrivée au Galibier, à Serre-Chevalier et au sommet de l'Izoard. Nous avons également organisé « L'étape du Tour », avec 15 000 cyclotouristes qui se frottent au parcours des professionnels. Avec leurs familles, ils en profitent pour passer du temps sur le territoire.

Depuis quelques années, le Département des Hautes-Alpes s'est positionné pour accompagner les grands événements et les collectivités qui accueillent des opérations comme le Tour de France. Nous participons au financement pour aider les Communes candidates et à l'organisation matérielle, et nous mutualisons toutes les dépenses engagées.

En 2017, nous avons reçu 500 000 visiteurs pendant une semaine, dans un Département qui compte 150 000 habitants. Les retombées médiatiques sont également importantes. Quand on parle d'un territoire pendant des heures à la télévision, cela donne envie aux touristes de le visiter. Ainsi, notre Département est très lié à ASO, qui contribue à sa promotion.

Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur

Dans toutes les réflexions et les débats dans les assemblées, le sport est une discipline et une compétence. Il fait partie des compétences généralistes, c'est pourquoi toutes les collectivités restent compétentes dans le sport.

J'ai eu l'honneur de représenter le ministère de l'Intérieur à l'arrivée du Tour de France. Je sais combien le Tour est un événement magnifique pour notre pays et pour les Départements.

Daniel BORIE, Conseiller Départemental du Lot-et-Garonne

Le Lot-et-Garonne compte 600 clubs, 60 comités départementaux, 80 000 licenciés et 24 000 bénévoles. Nous allons probablement rencontrer des problèmes, car depuis quelque temps, les bénévoles des clubs étaient aidés par des bénéficiaires de contrats aidés.

Notre Département a souhaité réfléchir à la manière d'attirer tout un public intergénérationnel en lui faisant découvrir les disciplines sportives qu'il pouvait pratiquer.

Nous avons ainsi créé les « ID sport », pour idées et découvertes. Durant la période estivale, lors de quinze dates, nous proposons de découvrir des sports peu médiatisés sur de grands sites : des sports de glisse, des sports entre ciel et terre comme l'aéromodélisme, la pala, le golf, des sports collectifs, la natation, la pêche, la plongée, etc. Le but est de concentrer une activité sportive qui peut déboucher sur une activité touristique et économique. Les comités Sport Adapté et handisport sont parties prenantes de ces opérations durant lesquelles nous avons accueilli plus de 10 000 participants en trois ans. Il s'agit d'un réel succès pour un département qui compte 330 000 habitants.

Thierry SANTELLI, Vice-Président du Département des Bouches-du-Rhône

Je suis le Vice-Président chargé des sports au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Les Jeux Olympiques de 2024 seront un atout supplémentaire pour nous dans la mesure où nous accueillerons les épreuves de voile et sept matchs de football au stade Vélodrome. Cet événement sportif va permettre à notre Département de rebondir sur l'argent que nous allons investir dans les équipements sportifs. Au cours de la mandature, nous consacrerons ainsi entre 25 et 30 millions d'euros pour pérenniser ces retombées économiques, en construisant de nouveaux équipements, en valorisant ceux qui sont existants, en ouvrant le sport à des publics qui n'y avaient pas accès.

Notre Département est riche et notre Présidente, Martine Vassal, a souhaité investir 15 millions d'euros dans une compétence qui n'est pas obligatoire. Nous avons également souhaité valoriser la voile, qui sera pratiquée par des collégiens, et des sports qui sont peu prisés à Marseille, où règne le football.

En outre, notre Département est candidat à de nombreux événements pour faire rayonner la Provence. Nous avons notamment accueilli l'Euro de volley-ball en 2016. Nous participerons au grand prix de Formule 1 qui se déroulera dans un Département voisin. Nous serons candidats au départ du Tour de France après 2020.

Par ailleurs, nous avons ouvert les 44 collèges des Bouches-du-Rhône aux associations afin qu'ils ne soient plus utilisés uniquement pendant les heures scolaires, mais qu'ils servent aussi à des clubs sportifs de quartiers.

Nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes, mais nous finançons 1 500 clubs sportifs sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône.

Jean FRANÇOIS, Vice-Président du Département de la Moselle

Je suis le Vice-Président chargé des sports de la Moselle.

Alors que Paris était choisie pour organiser les Jeux Olympiques de 2024, la Ministre des Sports a annoncé une restriction du budget du sport en 2018 et un quasi-effondrement des crédits CNDS. Je fais confiance à l'ADF pour que les Jeux olympiques profitent à nos territoires. Notre travail est d'amener des jeunes dans les bassins, sur les stades et dans les gymnases. Cet événement ne doit pas être uniquement parisien ou national.

Colette BLEROT, Vice-Présidente du Département de l'Aisne

Je suis Vice-Présidente des sports dans l'Aisne. Notre Département est l'un des dix plus pauvres de France, avec des budgets restreints. Nous soutenons fortement les comités et les associations. En revanche, nous avons de plus en plus de mal à aider le sport de haut niveau, notamment face à une opposition toujours plus forte. Pourtant, derrière le sport professionnel, un travail peut être entrepris avec le sport amateur. Dans vos Départements, êtes-vous confrontés à ce genre de problème ?

Henri NAYROU, Président du Département de l'Ariège

Trop d'élus qui magnifient les bienfaits du sport durant leur campagne oublient, une fois devenus responsables, les propos qu'ils ont tenus sur les estrades.

En 2007, avec Serge Simon et Thierry Rey, nous avons travaillé sur l'aspect bienfaisant du sport, surtout dans les quartiers difficiles. Comme on envoie les instituteurs débutants dans ces quartiers, on y envoie de jeunes bénévoles qui ne sont pourtant pas équipés pour en régler les problèmes.

Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle

Il est à la fois complexe d'élaborer un budget dans les Départements du fait des diminutions importantes des dotations de l'Etat et de l'augmentation des charges de solidarité. Lors de chaque exercice budgétaire, on nous explique que nous devons rester sur nos compétences régaliennes et nous retirer de ces compétences que sont la culture et le sport. Il me semble pourtant que ces compétences sont fondamentalement obligatoires pour nos territoires.

Ainsi, une politique de prévention spécialisée dans les quartiers est portée par le sport et la culture, sources d'intégration. Nous nous émerveillons des résultats de nos sportifs français aux Jeux Olympiques et nous nous arrachons leur présence, car ils mettent en avant des valeurs simples : le travail, le respect de l'autre, le respect des règles. Le sport de haut niveau est indispensable à l'intégration des jeunes par le sport.

Les moyens qui ne sont plus consacrés au sport devront être utilisés pour les éducateurs spécialisés et les travailleurs sociaux. La politique de la jeunesse doit être transversale et ne doit surtout pas éviter le sport et la culture.

Je regrette que nous n'ayons plus de véritable ministère des Sports, avec des directions départementales du sport et de la jeunesse. On a honte du mot « sport » et il est important que le Département continue à se battre sur ce point. De même, opposer un sport à l'autre, c'est faire mourir le sport de la proximité et de l'équilibre.

En Moselle, nous n'avons jamais diminué le budget du sport, ni celui de la culture, qui sont, pour moi, sanctuarisés. Le réduire reviendrait à supprimer une partie de l'action en faveur de la cohésion sociale, qui est essentielle. Le Département doit rester le grand frère des territoires.

Martine VASSAL

Madame la Ministre, notre Congrès a débuté hier, avec beaucoup d'inquiétudes. Nous avons déjà été rassurés par le discours de Jacques Mézard qui a souhaité renouer le pacte de confiance qui était quelque peu rompu avec les Départements. Nous attendons également beaucoup de votre message, avant le discours de Jean-Michel Blanquer puis du Premier ministre.

Intervention de Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur

Lors de vos tables rondes, vous avez parlé de numérique, de sport, d'économie sociale et solidaire et d'écologie, ce qui montre le champ d'action et de réflexion des Départements. Je connais les difficultés qui sont les vôtres et j'irai droit au but. Le Gouvernement a pris la mesure de vos problèmes financiers. Dans le paysage des collectivités territoriales, je pense que, parfois, les plaintes sont quelque peu exagérées, mais concernant les Départements, je comprends les revendications, au regard des problématiques liées aux allocations individuelles de solidarité et aux mineurs non accompagnés.

Demain, le Premier Ministre entrera dans le détail. Pour ma part, je vais placer quelques petits cailloux. Il existe deux niveaux d'intervention. Le premier est celui de l'urgence, c'est-à-dire les difficultés financières auxquelles l'Etat répondra dans l'urgence ; le second concerne le long terme. Nous devons y travailler pour trouver des financements pérennes pour les Départements. Plusieurs pistes sont ouvertes, avec un impôt national, des modifications, de nouveaux impôts. Nous devons nous mettre autour de la table dans le cadre de la Conférence nationale des Territoires, afin de discuter de ces sujets et construire un avenir serein pour les Départements.

Je suis de celles qui pensent que l'agrandissement des régions a renforcé le rôle des Départements. Néanmoins, ils doivent nouer des connexions nouvelles avec leur territoire en raison de l'apparition des intercommunalités, qui doivent bénéficier de relations privilégiées avec eux.

En vous écoutant, je me disais que le pacte social de notre pays reposait sur les Départements, car vous mettez en œuvre la politique du RSA, de l'insertion, de l'emploi. Vous prenez également en charge les mineurs étrangers, une problématique qui nécessite une politique d'accueil, mais aussi de fermeté. Certains pourront être insérés dans notre société grâce au pacte républicain, mais nous devons également mener une politique de coopération avec les pays d'origine pour empêcher ces jeunes de partir. Je crois vraiment à ce pacte social reposant sur les Départements.

Aucune de vos situations ne se ressemble, même si elles possèdent de nombreux points communs. Nous devons donc répondre au cas par cas dans la discussion avec l'Etat et le Gouvernement, qui a choisi de signer un pacte financier, pour l'immédiat, avec les 319 grandes collectivités territoriales. Il s'agit d'un pacte de confiance, qui tiendra compte de la situation de chaque Département et qui permettra de préparer l'avenir grâce à des solutions pérennes de financement.

Table ronde

Comment les Départements aident à l'émergence des projets touristiques ?

Dominique BUSSEREAU, Ancien Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, Président du Département de la Charente-Maritime

Germinal PEIRO, Président du Département de la Dordogne

Stéphane VILLAIN, Vice-Président du Département de la Charente-Maritime, Président de Tourisme et Territoires

Rodolphe DELORD, Directeur Général du Zoo Parc de Beauval

Guyllhem FERAUD, Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA)

Roland HEGUY, Président confédéral de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)

Stéphane VILLAIN

Le tourisme constitue la première économie de l'. Hier, nous avons tenu une réunion des Présidentes et des Présidents de Comités départementaux du tourisme (CDT) et des Agences de développement touristique (ADT). Plus de vingt Départements ont fait part de leur grande inquiétude quant à leur avenir, quand il est question de la création d'une Métropole. Nous avons donc rédigé une motion que nous allons vous distribuer. Pourtant, tous ont rappelé le rôle incontournable des Départements, qui respectent l'équité territoriale, sont facilitateurs, agrégateurs de nombreux prestataires, privés ou publics.

En matière de tourisme, l'échelon départemental est indispensable, même s'il est regrettable que la loi NOTRe ne permette plus aux Départements d'aider les entreprises. Ainsi, 1 500 PME et PMI françaises ne sont plus soutenues, soit un manque de 35 millions d'euros.

L'association Tourisme et Territoires fédère 97 agences de développement touristique ou comités départementaux du tourisme, soit 2 000 salariés. Les CDT sont les bras armés des Départements, pour promouvoir les destinations touristiques, accompagner les porteurs de projets professionnels ou les collectivités locales et les aider à commercialiser les séjours et excursions.

L'objectif du Gouvernement est d'atteindre 100 millions de visiteurs en 2020 et 50 millions d'euros de recettes.

En France, le tourisme représente 2 millions d'emplois directs et indirects, dans 315 000 entreprises, pour 12,6 milliards d'euros d'investissement. La consommation touristique s'élève à 159 milliards d'euros, soit 7,3 % du PIB, deux fois plus que l'agriculture, devant l'automobile et la culture. Les deux tiers de cette consommation sont réalisés par des touristes français.

La fréquentation des plus grands sites est de 15 millions de visiteurs pour Disney, 8,5 millions pour le Louvre, 6,9 millions pour la Tour Eiffel, 2 millions pour le Futuroscope, 1,5 million pour le Zoo de Beauval et 850 000 visiteurs pour celui de La Palmyre.

La France est le pays qui accueille le plus de touristes internationaux au monde. Nous en recevons ainsi 83 millions, dont la majorité vient d'Europe. En 2020, nous serons 1,3 milliard à voyager, le potentiel reste donc élevé. Les touristes français représentent 80 % des nuitées dans l'hexagone.

Nous devons cependant encore nous adapter et investir pour rester compétitifs. En effet, nous ne sommes que cinquième en matière de recettes, derrière les Etats-Unis, l'Espagne, la Thaïlande et la Chine. Nous pourrions améliorer la qualité de l'accueil, valoriser les grands parcs naturels et les grands sites, développer le *slow* vélo, le tourisme pour les personnes handicapées, le *data* tourisme, le tourisme d'affaires, la visite d'entreprises, le tourisme à la ferme, les croisières fluviales et maritimes, etc.

Les Départements doivent ainsi poursuivre leur engagement, car investir dans le tourisme permet de soutenir une économie locale de services non délocalisables, améliorer le cadre de vie des habitants, générer des flux et des ressources. Pourtant, l'investissement moyen d'un Département pour le tourisme s'élève à 4,2 millions d'euros, contre 9,7 millions d'euros pour la culture et 4,3 millions d'euros pour le sport.

Les Départements accompagnent néanmoins 3 000 projets privés chaque année. Ils impulsent, coordonnent et créent de la synergie dans tous les territoires, ruraux, montagnards, littoraux ou urbains.

Une vidéo est diffusée à l'écran.

Dominique BUSSEAU

Germinal, comment envisages-tu le rôle du Département ? Sur le projet culturel que tu as mené, comment as-tu allié culture, numérique et tourisme ? Qu'est-ce que ce projet représente pour la Dordogne et la Nouvelle-Aquitaine ?

Germinal PEIRO

Dans la loi, le tourisme est une compétence partagée dans laquelle les Départements ont toute leur part. De nombreux secteurs s'accrochent à cette activité, car elle offre de multiples opportunités de développement, comme en Dordogne.

Nous sommes un vaste Département, peu peuplé, de 400 000 habitants. Nous avons mené une double expérience autour de la grotte de Lascaux. Découverte en 1940, elle a été ouverte au public en 1948, puis fermée en 1963, car les peintures se dégradent. Dans les années 1970, le propriétaire du site, habitant de Montignac, a eu l'idée de créer un fac-similé, mais il n'a pas pu réaliser ce projet. En 1979, le Président du Département de l'époque, avec l'appui du Préfet, a fait l'acquisition du site et a repris cette idée. Le site a ouvert en 1983 et a accueilli plus de 10 millions de visiteurs. Malheureusement, le fac-similé avait été construit trop près de la grotte originelle et de nouvelles perturbations ont été signalées. A partir des années 2000, l'Etat nous a donc demandé de déménager pour sanctuariser la colline.

A ce moment-là, le Département a conçu une exposition, Lascaux 3, qui voyage à travers le monde. Elle a débuté à Bordeaux, puis Chicago, Houston, Montréal, Bruxelles, Paris, Genève, Séoul, Tokyo, et bientôt Shanghai et Johannesburg.

En parallèle, nous avons commencé à réfléchir à un nouveau centre d'interprétation. Le Lascaux 4 a ainsi été inauguré le 10 décembre 2016. Depuis dix mois, il a accueilli 450 000 visiteurs. Le Lascaux 2 est néanmoins resté ouvert, avec une fréquentation moindre de 40 000 visiteurs, grâce à la suppression des parkings, avec des accès uniquement piétons.

Le Département a été moteur. Il a ainsi financé la moitié des 60 millions d'euros du dernier projet, l'autre moitié ayant été prise en charge par la Région Aquitaine (16 millions d'euros), l'Etat (4 millions d'euros) et l'Europe (12 millions d'euros). Sans le Département, le projet n'aurait pas vu le jour.

En outre nous avons constaté que les touristes qui visitaient la Dordogne ne se rendaient pas sur les sites préhistoriques. Ils privilégiaient le patrimoine en général, la beauté des villages, les sports de pleine nature, la gastronomie, etc. La situation s'inverse puisque désormais, certains touristes viennent en Dordogne pour Lascaux. Nous notons également une élévation du niveau culturel et social des visiteurs.

Le site est géré par une SEM présidée par un élu du Département, qui détient 90 % des parts. Ce système nous permet d'administrer d'autres sites puisque nous sommes propriétaires de deux châteaux, d'une grotte, d'un autre site préhistorique, etc. Nous avons également pu aménager le territoire avec plusieurs bases de loisirs, répartir les bénéfices sur l'ensemble du Département et prolonger la saison, qui s'étend sur l'année complète.

Dominique BUSSEREAU

Qu'a représenté l'étape du Tour de France, entièrement en Dordogne, en juillet dernier, en termes de coût, de fréquentation et d'image ?

Germinal PEIRO

Il s'agit d'une expérience extraordinaire qui draine plusieurs milliers de personnes. Nous avons accueilli le Tour de France pendant trois nuits, ce qui a représenté 7 500 chambres louées. Nous avons investi 300 000 euros, pour une formidable opération publicitaire qui comprend des heures de télévision et un apport direct très important par des actions de communication et de promotion de notre territoire dès le départ du Tour, à Düsseldorf. Orange a évalué que 240 000 spectateurs étaient présents au bord des routes, la plupart venus de l'extérieur, notamment des campings-caristes qui suivent le Tour.

Néanmoins, il est complexe d'en mesurer les retombées réelles. Nous avons constaté une recrudescence des visiteurs allemands. Nous pensons qu'elle est liée à l'organisation de notre promotion du Périgord lors du départ de Düsseldorf.

Dominique BUSSEREAU

Rodolphe, le Zoo de Beauval, premier parc zoologique de France, est une entreprise privée. Comment le Département vous a-t-il aidé et comment vous insérez-vous dans la dynamique départementale ?

Rodolphe DELORD

Le zoo est situé dans le Loir-et-Cher, au cœur des châteaux de la Loire, entre Chambord et Cheverny. Il se trouve à cheval sur deux communes, Saint-Aignan et Seigy, de 3 000 et 700 habitants. Y faire venir 1,5 million de visiteurs est donc un réel défi.

Ma mère a créé ce parc en 1980. Jusqu'en 1989, il accueillait 80 000 visiteurs par an. De 1989 à 2008, il en recevait 400 000. Depuis 2008, nous dépassons 1,5 million de visiteurs annuels, probablement davantage à partir de l'année prochaine, quand notre bébé panda sera visible. En 2012, l'arrivée des pandas géants, suite à un accord entre les Gouvernements français et chinois, a transformé Beauval.

D'ici quelques semaines, nous allons ouvrir notre quatrième complexe hôtelier, pour atteindre une capacité globale de 400 chambres et plus de 1 500 lits. Nous avons donc créé une destination à part entière.

Depuis 2008, nous constatons que les Français privilégient des week-ends et courts séjours. Je ne parle pas de saison touristique puisque pour nous, elle dure huit à dix mois, et bientôt douze mois. Je reste persuadé qu'il est possible de faire beaucoup plus bouger les Français entre les départements, tout au long de l'année.

Avoir une saison extrêmement longue nous permet d'allonger les contrats de nos salariés. Nous avons 300 postes ouverts et nous essayons d'être attractifs à l'échelon national. Nous souhaitons que le Département continue à nous aider dans le recrutement, l'hébergement et la formation du personnel, surtout dans tous les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Nous avons également créé une école de cuisine pour former nos collaborateurs.

En outre, en 2017, le Département nous a beaucoup aidés sur la communication, un secteur qui représente environ 10 % de notre chiffre d'affaires. Le Loir-et-Cher s'est associé à l'Indre-et-Loire pour nous permettre de communiquer en région parisienne, grâce à un

affichage dans le métro et les gares, etc., et mettre en valeur les grands sites de notre département.

Dominique BUSSEREAU

Quelle est la part de touristes étrangers que vous accueillez ?

Rodolphe DELORD

Les grands châteaux reçoivent environ 40 % de visiteurs étrangers, quand nous n'en accueillons que 5 %. Nous avons privilégié la clientèle locale et régionale au travers des week-ends et courts séjours. Elle est fidèle et nous avons l'assurance de la recevoir chaque année. Nous avons très peu communiqué à l'international, car les efforts à consentir sont trop importants par rapport aux retombées potentielles, qui restent aléatoires.

Une vidéo sur l'accessibilité des sites touristiques est diffusée à l'écran.

Guyhem FERAUD

Dans les Bouches-du-Rhône, ces dernières années, nous avons travaillé plus spécifiquement sur l'insertion paysagère, la réforme du classement et l'accessibilité. En janvier 2015, alors que le décret entrait en vigueur, il ne présentait pas les obligations réglementaires de l'hôtellerie de plein air. Dans les campings, nous avons donc dû commencer à réfléchir avant de savoir quel texte allait être appliqué.

Nous avons rencontré les responsables de Provence Tourisme pour qu'ils nous apportent leur aide. Nous avons visité tous les campings du Département, monté des dossiers à blanc, en attendant la réglementation précise. La FNHPA a rédigé un dossier standard. Le CDT a mis ses locaux à notre disposition et a formé un de nos employés au sujet du tourisme et handicap. Nous avons élaboré les dossiers d'accessibilité des campings à déposer en préfecture, avec des situations complexes. Nous avons finalement trouvé des solutions pragmatiques. Ainsi, grâce au soutien du CDT, nous avons réussi à respecter nos obligations d'accessibilité, dans les délais.

Dominique BUSSEREAU

Pour financer nos actions en faveur du tourisme, nous pouvons instituer une taxe additionnelle à la taxe de séjour (TAD : taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour). Les deux tiers des Départements devraient avoir adopté ce dispositif dès l'année prochaine. 41 Départements sont concernés par cette taxe, et 16 Départements l'envisagent. En fonction des situations, elle pourrait leur rapporter de 20 000 euros à 1,7 million d'euros.

Une vidéo sur la manière de mettre en place la taxe de séjour additionnelle est diffusée.

Roland HEGUY

Jusqu'à présent, le tourisme était considéré comme une rente naturelle. Or, nous avons été doublés par plusieurs pays européens, notamment en Allemagne sur le tourisme d'affaires. Nous avons également pris un retard considérable sur l'Espagne, l'Italie, la Grèce et le Portugal. En effet, de nombreux touristes ne sont qu'en transit en France. Nous devons repenser notre manière d'aborder les offres, car le tourisme peut être un secteur créateur de richesse et d'emploi.

La taxe de séjour correspond à 285 millions d'euros collectés, 85 % par l'hôtellerie marchande et l'hôtellerie de plein air. Les plateformes comme Airbnb représentent 1,2 million de meublés, contre 50 000 meublés il y a sept ans. Ces meublés ne respectent aucune réglementation et échappent à toute fiscalité. Cette année, les plateformes ont réalisé un chiffre d'affaires global de 1,5 milliard d'euros, à 9 % de commission, et ont payé moins de 80 000 euros d'impôts avec 30 salariés. Nous devons réfléchir à introduire une certaine équité.

Trois décrets ont déjà été publiés. Deux autres devraient encore l'être afin de nous permettre de travailler dans des conditions loyales avec les plateformes. Une simulation indique que la taxe additionnelle de séjour (TAD) pourrait rapporter 200 millions d'euros supplémentaires.

De la salle

Je dirige une association qui s'occupe d'insertion d'allocataires de *minima* sociaux. Je constate que rien n'est prévu pour l'accessibilité au niveau des transports en commun. Ne pourriez-vous pas établir un lien entre ces transports et l'insertion professionnelle d'allocataires du RSA ?

Dominique BUSSEREAU

Je vous rappelle que depuis la loi NOTRe, les Départements ne possèdent plus de compétences en matière de transport, alors que nous avons développé des réseaux de transport interurbains, calqués sur notre réseau scolaire. L'immense majorité des Régions a repris le contrôle des TER et de ces réseaux de bus.

Stéphane VILLAIN

Les Départements font en sorte que les sites soient accessibles et nous sommes moteurs auprès des prestataires. Nous regardons également avec bienveillance la *silver* économie.

Germinal PEIRO

Les problèmes de déplacement sont spécifiques au monde rural, même si les sites sont extrêmement fréquentés. En Dordogne, nous avons mis en place une dizaine de lignes régulières d'autocar, tout au long de l'année. La Région Aquitaine en a repris l'exploitation. Cette situation reste cependant insatisfaisante, car les moyens manquent, même si des systèmes de location de voiture s'installent.

Dominique BUSSEREAU

A Beauval, avez-vous prévu des moyens de transport collectifs ?

Rodolphe DELORD

La plupart de nos visiteurs viennent en voiture et en bus lors de voyages organisés. La gare de Saint-Aignan se trouve à 5 km et aucun transport n'est prévu. En revanche, grâce à un partenariat avec le Département, des bus circulent chaque jour entre Blois et Beauval, le matin et le soir. Nous avons également mis en place des navettes avec Flixbus, depuis Paris, *via* Chambord et Beauval.

Laurent UGHETTO, Président du Département de l'Ardèche

En tant que nouveau Président du Département de l'Ardèche, j'ai souhaité conserver la Présidence de l'ADT, car je défends une réelle politique d'attractivité de mon département. Il est primordial de savoir bien accueillir. Les budgets du tourisme ne doivent pas être la variable d'ajustement de ceux des Départements.

Nous avons travaillé sur l'obtention du label Unesco avec la Grotte Chauvet, nous avons lancé un projet de restitution de la caverne du Pont-d'Arc. 50 millions d'euros ont été investis dans l'outil, et plus de 50 millions d'euros dans l'accompagnement de l'arrivée d'un tel projet sur notre Département. Aujourd'hui, entre les ressources et les retombées directes et indirectes, nous avons récupéré plus de 25 millions d'euros par an.

Dominique BUSSEREAU

Quelle est la fréquentation de la Grotte Chauvet ? Par ailleurs, comment gères-tu les problèmes d'accessibilité en Ardèche, qui n'est pas desservie par le ferroviaire ?

Laurent UGHETTO

L'absence du ferroviaire n'empêche pas la venue des touristes, car nous développons les lignes grâce à la Région. Nous nous interrogeons également sur la possibilité de développer le transport de vélos, notamment pour les touristes qui parcourent la ViaRhôna, qui va du Léman jusqu'à la Méditerranée. De plus, grâce aux nombreux sites, notre destination s'inscrit à l'international. Le fait qu'un petit département comme le nôtre soit ainsi reconnu profite à l'aménagement et au développement du territoire.

Enfin, la première année, la grotte Chauvet a accueilli 600 000 visiteurs. Après trois ans d'exploitation, nous recevons 450 000 visiteurs annuels. Jusque-là, le premier site d'Ardèche était le safari-parc de Peaugres, avec 200 000 visiteurs par an.

Stéphane VILLAIN

Je confirme que le vélo est très important actuellement. Nous allons par exemple créer une voie verte reliant l'île d'Aix à Exideuil, qui concerne trois Départements. D'ailleurs, le Conseiller départemental fait le lien entre tous les acteurs, Offices de tourisme, EPCI Région, etc.

De même, j'ai eu l'occasion d'indiquer au Président de la SNCF, Guillaume Pépy, que la SNCF devrait réfléchir à transporter les vélos dans les trains. En effet, trois millions de vélos sont vendus chaque année, contre un million de voitures. Les touristes à vélo, qui ne polluent pas, consomment en moyenne 75 euros par jour et par personne, quand un touriste classique consomme 50 euros par jour.

Jean-Marc JULIENNE, Conseiller Départemental de la Manche

Je suis heureux que le tourisme reste une compétence partagée entre le Département et la Région. Nous devons insister sur le fait que nous avons tous notre rôle à jouer et que le sujet économique doit être au cœur du sujet.

Dominique BUSSEREAU

Effectivement, ce point fait partie des éléments de la loi NOTRe que nous souhaitons clarifier.

Stéphane VILLAIN

Il est vrai qu'il est par exemple regrettable que nous ne puissions pas aider un hôtelier qui souhaite mettre son établissement aux normes handicap.

Roland HEGUY

Notre organisation est attachée à la ruralité. 77 % de nos entreprises viennent du monde rural, qui souffre beaucoup. En France, 20 000 villages n'ont plus de cafés, de restaurants, et donc plus de médecins, plus d'école, etc. Tous les ans, entre 4 000 et 5 000 petites entreprises ferment, pour diverses raisons. Il s'agit de l'un des plus grands plans sociaux, qui demeure invisible. En avril 2018, nous allons lancer des assises nationales de la ruralité.

Rodolphe DELORD

En France, nous comptons une centaine de parcs zoologiques, qui accueillent 20 millions de visiteurs par an, plus 7 à 8 millions de visiteurs dans les aquariums. Il s'agit de lieux de conservation et d'éducation à la biodiversité. Ils jouent un rôle crucial en matière d'emploi et d'aménagement du territoire dans des communes rurales.

Dominique BUSSEREAU

Quel est votre avis sur la polémique autour des spectacles d'animaux ?

Rodolphe DELORD

Si ces spectacles sont encadrés et respectent la réglementation, ils peuvent être d'excellents vecteurs de communication.

Guyhem FERAUD

De nombreux campings se trouvent dans une situation similaire à celle des petits hôtels. En quinze ans, le nombre de nuitées dans les terrains de camping a doublé, mais 10 % de la profession a disparu, surtout dans les zones rurales. Il est pourtant primordial d'y maintenir une activité touristique.

Didier LEPRINCE, Conseiller Départemental de l'Aube

Plus de 50 % des Européens qui voyagent veulent prendre le temps de se retrouver. Le *slow* tourisme commence à prendre toute sa place, avec des visiteurs qui souhaitent s'imprégner du territoire où ils se rendent, rencontrer les locaux, découvrir l'histoire et le patrimoine. Il peut être une alternative pour placer la ruralité au cœur du développement touristique.

Gilles SAINT-GAL, Conseiller Départemental du Val-de-Marne

La région parisienne, et notamment le Val-de-Marne, regorge de charmes touristiques parfois inconnus.

Lors de la réunion des Présidents des CDT et des ADT, j'ai été frappé par notre souci commun d'insister sur la nécessité absolue de l'échelon départemental. Des trésors d'inventivité sont présents dans nos territoires, le Premier ministre doit l'entendre. Si la France est la première destination mondiale, elle est au cinquième rang du point de vue des recettes. Comment pourrait-elle s'améliorer sans l'échelon départemental ?

Roland HEGUY

Quand le tourisme gagne, c'est la France et ses entreprises qui gagnent.

Michel PELIEU, Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

Les stations de sports d'hiver des Hautes-Pyrénées sont souvent à caractère public. Avant la loi NOTRe, nous pouvions leur apporter des garanties d'emprunt. Nous avons souhaité poursuivre la démarche, mais l'Etat nous a déférés devant le tribunal administratif. Heureusement, deux jours avant l'audience, il a retiré son mémoire et a considéré que nous pouvions continuer à fournir ces garanties, au titre de la solidarité territoriale. En revanche, les banques sont frileuses, car juridiquement, elles considèrent que la loi pourrait nous contester cette légitimité. Nous devrions donc demander que la loi soit précisée sur ce point.

Dominique BUSSEREAU

Nous sommes heureux que tu aies remporté cette jurisprudence.

Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Diffusion de l'intervention à l'écran.

Les territoires doivent jouer un rôle pour structurer l'offre, travailler avec les prestataires, promouvoir le tourisme avec l'Etat, les Régions, les Départements et les intercommunalités afin que nous parvenions à attirer 100 millions de touristes internationaux en 2020, pour générer 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire sur nos territoires.

La concurrence est vive. Nous devons mettre l'accent sur notre capacité à attirer pour faire connaître et reconnaître la destination France. L'Etat y participe puisque le nombre de visas a augmenté de plus de 20 % cette année. Nous allons également reconduire les contrats de destination, un dispositif qui a montré sa capacité à fédérer.

Avec Jean-Yves Le Drian, Ministre des Affaires Etrangères, nous sommes à votre disposition pour travailler ensemble et remporter de belles victoires, notamment grâce aux Jeux Olympiques de 2024 et peut-être à l'Exposition universelle de 2025, qui généreront des flux importants de touristes.

Intervention de Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale**Dominique BUSSEREAU**

L'éducation se trouve au cœur de nos attributions. Monsieur le Ministre, nous attendons que vous nous précisiez comment vous voyez l'avenir du numérique éducatif.

Nous aimerions également aller plus loin dans la décentralisation. Les personnels des collèges sont des personnels départementaux, mais commandés pas un gestionnaire, personnel de l'Etat. Pourquoi ne deviendrait-il pas celui des Départements, puisqu'il gère nos budgets et nos collaborateurs ?

Jean-Michel BLANQUER

L'Education nationale et les Départements ont de nombreux projets à réaliser ensemble. Les éléments de coopération sont déjà très importants. Ils pourraient l'être davantage dans le futur.

J'utilise en permanence le terme d'école de la confiance. En effet, je considère qu'aujourd'hui, en France, la société ne fait plus assez confiance à son école, et inversement. Notre défi commun est donc de créer ce lien entre les personnes, et entre les personnes et les institutions.

Ma première étape a été de dire à mes personnels que je leur faisais confiance. Je leur ai ensuite demandé de faire confiance aux chefs d'établissement, aux professeurs, aux collectivités locales, de conseiller aux professeurs de faire confiance aux familles et aux familles de faire confiance aux professeurs afin que les élèves aient confiance en eux-mêmes, ce qui n'est pas une force du système français.

Les Départements ont en charge une clé essentielle de notre système, les 7 000 collèges de France. Si les évolutions opérées dans l'école primaire fonctionnent, nous résoudrons également une bonne partie des problèmes des collèges. Ainsi, mon objectif premier est que tous les élèves de France quittent le CM2 en sachant bien lire, écrire, compter et respecter autrui. L'école doit être un *continuum* allant de 3 ans à 16 ans, abordé de manière complète et globale.

Vos investissements sont considérables et essentiels, en matière de locaux, d'aides accordées à certaines actions éducatives, de financement de la restauration scolaire, de recrutement, de gestion des personnels de l'enseignement. Ils permettent aux 3,2 millions d'élèves des collèges de bénéficier d'une bonne scolarité. Grâce à vous, plus de 170 000 professeurs disposent du matériel pédagogique dont ils ont besoin. Je vous remercie du travail que vous accomplissez au plus près du terrain.

Chaque chef d'établissement de France se trouve dans une situation particulière de lien social, pour la réussite éducative des élèves, mais aussi pour faire du collège un lieu qui rayonne. Mon objectif est que nous ne nous sentions plus sur la défensive, mais que nous passions à l'offensive.

Par exemple, nous devons être unis face aux phénomènes qui mettent en cause la laïcité et face à la violence. Seule une action quotidienne nous permettra d'y répondre. Je peux vous assurer que beaucoup de pratiques vont changer dans les collèges. Nous regardons de manière précise les violences qui se sont produites récemment et nous serons intraitables. Le but est que la force soit du côté du droit.

Je suis persuadé que nous pouvons avancer grâce à cette unité. Je suis également convaincu que certains clivages de notre société peuvent être dépassés par cette unité autour de l'école, élément socle de la société.

Les priorités que j'ai définies pour l'école primaire et le collège doivent permettre d'offrir une solidité aux élèves dans leur départ pour la vie. Nous voulons non seulement leur donner des racines solides et des compétences, mais aussi des ailes afin qu'ils se projettent dans le futur, qu'ils soient adaptés à cette société qui se métamorphose sous nos yeux.

J'ai souhaité l'assouplissement de la réforme du collège. Nous avons conservé les éléments qui touchaient à l'autonomie, notamment sur les horaires, mais nous avons rétabli les classes bilingues, celles de latin-grec, les sections européennes. En effet, chaque collège doit pouvoir affirmer sa différence, son projet éducatif. A mes yeux, il s'agit d'un point essentiel. Nous ne devons pas avoir peur de la liberté, qui nous mènera à plus d'égalité.

D'ailleurs, l'uniformité n'est pas la clé de l'égalité. Actuellement, nous nous trouvons dans une situation d'inégalité. Des collèges sont fermés au profit des collèges privés. A l'inverse, donner un projet éducatif volontariste à chaque établissement de l'éducation prioritaire, soutenir les territoires les plus en difficulté, accompagner des collèges ruraux dans l'innovation pour qu'ils deviennent attractifs est une politique pour l'égalité, car il s'agit d'une politique de projet. Cette notion est fondamentale pour que les collèges fonctionnent correctement. Une bonne éducation doit se projeter vers le futur. L'autonomie est souhaitable, car elle donne la pleine énergie à tous les acteurs.

Le projet éducatif du collège ne peut s'affirmer pleinement qu'en lien avec le Conseil départemental. Je souhaite ainsi travailler sur un plan pour le mercredi, sur la dimension qualitative du périscolaire, sur les voyages scolaires, qui sont une inégalité puisque certains collégiens en bénéficient et d'autres non.

Vous et nous avons une ambition partagée pour le collège. Nous avons donc besoin d'être concrets dans les dispositifs que nous envisageons. Votre utilité est reconnue sur le temps périscolaire, mais aussi sur les questions scolaires. Par exemple, l'opération « Devoirs faits » est l'une des plus belles illustrations que nous pouvons dépasser des clivages qui ne servent à rien. Certains pensent que les devoirs sont importants pour les élèves, d'autres affirment qu'ils renforcent les inégalités. Jusqu'à présent, l'Education nationale était ambiguë sur ce sujet. Aujourd'hui, nous affirmons clairement que les devoirs sont nécessaires. L'Education nationale doit donc prendre ses responsabilités pour aider tous les élèves. L'opération sera donc effective après les vacances de la Toussaint, dans un souci de cohérence et de coopération. Toutes les initiatives entreprises par les Départements seront conservées. L'objectif est de lutter contre les inégalités et que chaque collégien bénéficie d'un soutien scolaire gratuit.

Pour les élèves, le collège est donc un lieu de réussite éducative et périscolaire. J'œuvre pour que les institutions sportives et culturelles, qu'elles relèvent de l'Etat ou des Départements, s'articulent entre elles pour offrir davantage d'activités.

La numérisation fait partie des enjeux. Le collège doit être un lieu emblématique du territoire où il se trouve. C'est pourquoi nous allons franchir une nouvelle étape dans notre coopération. Après le plan tablettes, nous allons entamer une phase plus qualitative, avec la formation des professeurs et le développement d'outils pédagogiques pour que le collège numérique devienne une réalité.

Je ne suis pas un adepte du « tout numérique », qui n'est pas une garantie de réussite. En revanche, ignorer cette révolution serait une erreur majeure. Chaque établissement doit définir sa propre stratégie numérique pour que les collèges de France soient l'avant-garde d'un numérique éducatif à la française. Je souhaite instaurer une réelle concertation entre nous sur ce point.

En outre, nous avons pris l'engagement de contribuer à une dynamique de ruralité au travers de l'Education nationale. Là non plus, nous ne devons plus être sur la défensive. La politique d'éducation en milieu rural ne doit plus consister à définir un seuil minimum de fermeture de classe ou d'établissement. Nous devons entreprendre une politique offensive, volontariste, de renouveau rural grâce à une vision qualitative. Certaines pratiques des écoles en milieu rural sont déjà une réussite. En revanche, les études montrent qu'un collège trop petit n'est pas bénéfique aux élèves. Je n'en tire pas la conclusion que nous devrions fermer tous les collèges ruraux.

Ainsi, le Festival de jazz de Marciac a été créé par le principal du collège voilà 25 ans. A l'époque, le collège accueillait 80 élèves et était condamné à fermer. Le festival ayant connu un succès, celui-ci s'est propagé au collège, où une classe de musique et un internat

ont été ouverts. Désormais, l'établissement compte 250 élèves. Il est reconnu pour la qualité de l'ensemble de son activité pédagogique. Cet exemple prouve que des dirigeants d'établissement sont capables de se différencier, grâce à des projets innovants. En milieu rural, il est notamment possible de lancer des projets impossibles à mettre en place ailleurs.

En outre, les infrastructures doivent être adaptées, notamment en relançant une grande politique d'internat. En effet, il a pâti d'une image qui n'est pas assez positive. Pour certains élèves, il peut être un internat synonyme de liberté, en donnant plus de rigueur dans la vie quotidienne, mais aussi des opportunités culturelles ou sportives.

Un internat ne doit pas être uniquement un lit, quatre murs et un toit, mais un projet éducatif, une capacité à emmener tout le monde plus haut. Une collaboration très forte entre l'Education nationale et les Conseils départementaux doit donc être mise en place pour utiliser le potentiel des internats existants, revitaliser les internats ruraux et engager des projets pour le futur. Je m'engage à travailler avec vous sur ce renouveau afin d'offrir un outil supplémentaire de lutte contre les inégalités sociales.

Nous serons également attentifs aux rénovations en milieu urbain. Nous y trouvons des enjeux d'ouverture vers la vie. L'Education nationale doit définir un standard de référence qui peut vous être utile, notamment en matière d'équipements sportifs.

Au cours des prochaines semaines, nous entamerons une discussion sur le temps et l'espace de l'enfant et de l'adolescent au 21^{ème} siècle, avec le Conseil économique, social et environnemental. Elle durera jusqu'en juin et vous y serez conviés. Nous souhaitons offrir une vision nationale de ce sujet, sans créer de contraintes, mais des coopérations nouvelles.

Le collège français peut devenir celui qui montre l'exemple dans le monde. Nous en avons les moyens matériels et humains.

Par ailleurs, la prise en compte des spécificités ultramarines doit être au cœur de nos politiques publiques, car nous avons la chance d'avoir des Départements d'Outre-Mer dynamiques. Nous prêterons une attention particulière à l'équipement numérique et aux enjeux de communication entre les collèges et les institutions afin de combattre les inégalités.

Nous pouvons réussir à créer la confiance en enclenchant un cercle vertueux, grâce à la parole, à l'échange et à des preuves de nos engagements. Nous devons jouer ce jeu, car, par-delà toutes nos différences, qui sont souhaitables, se trouve l'unité de la République de la confiance.

Dominique BUSSEREAU

Nous sommes prêts à jouer le jeu, à parler, à construire avec vous.

Table ronde

Loi NOTRe et attractivité départementale : quel scénario pour quel avenir ?

Dominique BUSSEREAU, Ancien Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, Président du Département de la Charente-Maritime

Philippe GROSVALET, Président du Département de Loire-Atlantique

Jean-Gérard PAUMIER, Président du Département d'Indre-et-Loire

Michel CHASSANG, Président de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)

Daniel PRIEUR, Secrétaire général adjoint de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

Philippe WAHL, Président-Directeur Général du groupe La Poste

Jean-Gérard PAUMIER

Le Ministre Mézard indiquait hier que l'on construit l'avenir avec un minimum de mémoire. Ce point est vrai en matière de décentralisation. Depuis 35 ans et les lois orchestrées par Gaston Defferre, certaines réglementations n'ont pas toujours respecté leur esprit initial : clarifier et simplifier l'action des différents niveaux de collectivités. L'ADF doit être plus offensive, tout en restant constructive. La motion votée hier à l'unanimité est un signe encourageant.

Nous devons également être pragmatiques pour revisiter toutes les politiques sociales. Nous avons intérêt à revenir au centre de nos responsabilités, avec une vision de patron. Nous devons aussi être pragmatiques avec les Préfets, sur l'économie, le tourisme, avec les Régions sur les compétences partagées, avec les Métropoles, avec les intercommunalités, avec les Départements voisins.

Pour finir, je citerai un mot de mon mentor, Antoine Rufenacht : « *Demain ne sera pas comme hier, il sera nouveau et dépendra de nous.* »

Philippe GROSVALET

Nous devons parler d'avenir. Les jeunes qui nous viennent de l'autre côté du monde sont victimes d'un phénomène sans précédent, conjuguant un exode rural massif sur la planète et une hyper concentration urbaine. L'avenir que nous voulons pour la France doit être équilibré entre social et territorial. Si nous partageons cette même vision, nous pourrions écrire le scénario.

Je ne suis pas venu à Marseille uniquement pour entendre ce que le Gouvernement pourrait ou devrait faire pour nos Départements, pour assumer la fonction de solidarité. La confiance dont parlait le ministre de l'Education nationale se mérite, elle ne se décrète pas. Nous devons recevoir la preuve que les Départements sont utiles et nécessaires à la France, qu'ils sont des collectivités modernes et d'avenir.

Dominique BUSSEREAU

Je partage cette analyse.

Daniel, comment voyez-vous le lien entre l'agriculture et les Départements ?

Daniel PRIEUR

Lors des lois de décentralisation, les organisations agricoles ont découvert un monde nouveau, avec un rapport direct avec les élus. Bon nombre de politiques ont alors été mises

en place et testées à l'échelle départementale, avant d'être reprises au niveau national. J'ai notamment été porteur du fonds de gestion des territoires, initié par Michel Barnier, alors président du Conseil départemental de Savoie, ensuite poussé sur le territoire national.

Cette longue histoire, ces liens ne s'arrêteront pas avec la loi NOTRe. La question de la proximité doit rester un axe de travail fort entre les Départements et les agriculteurs, dans la mesure où les projets sont différents d'un territoire à l'autre.

Aujourd'hui, on parle beaucoup de circuits courts. Ce sujet faisait sourire dans nos instances agricoles il y a quelques années. J'en étais pourtant l'un des défenseurs, car je sentais cette demande sociétale, ce besoin de proximité, de casser la fracture entre agriculture et alimentation. Ainsi, dans le cadre des états généraux de l'alimentation, collectivités locales, paysans, communautés d'agglomération se retrouvent autour de la table pour développer une proximité porteuse de valeur, de connaissance, d'appropriation, de sécurité alimentaire, de qualité sanitaire.

L'agriculture souffre. Auparavant, le métier de paysan était hérité de la famille, ce qui est beaucoup moins le cas désormais. Le Département peut jouer rôle dans l'accompagnement social, mais aussi dans l'appui au bloc communal pour maintenir des services publics et permettre aux paysans de continuer à habiter dans des territoires qu'ils valorisent.

Dominique BUSSEREAU

La ruralité et les Départements mènent le même combat.

Par ailleurs, nous nous posons tous la question de la désertification médicale, qui n'est pas qu'une problématique rurale. Michel Chassang, pouvez-vous nous éclairer sur ce point et nous donner votre avis sur le plan annoncé récemment par Agnès Buzyn, la ministre de la Santé ?

Michel CHASSANG

Les professions libérales sont une communauté d'un million de professionnels, regroupés dans trois grandes familles : il faut comprendre que les professions libérales sont divisées en trois domaines : - santé - droit - technique et économique. 30 % des auto-entrepreneurs font partie des professions libérales. Il s'agit également d'une communauté de TPE, qui représentent un tiers des entreprises françaises, présentes partout sur le territoire. Nous sommes ainsi les employeurs d'un million de salariés.

Les professions libérales partagent des valeurs communes. Nous soignons, nous conseillons et nous défendons 5 millions de Français dans nos territoires. Nous sommes en lien permanent avec les agriculteurs, les artisans, les commerçants.

En ce qui concerne la santé, la France souffre d'un paradoxe puisqu'elle n'a jamais compté autant de médecins, mais la population ressent une pénurie. On retrouve généralement des carences géographiques dans les zones rurales et dans les périphéries des grandes villes les moins favorisées. La densité médicale y est insuffisante. Le nombre d'heures médicales disponibles, et non le nombre de médecins, au regard d'une population donnée est le point crucial. En effet, les besoins sont différents si la population est âgée ou défavorisée socialement.

Face à cette situation, certaines solutions qui pourraient paraître idéales sont pourtant à éviter. Par exemple, il serait une erreur de construire un local sans réel projet médical et professionnel. De plus, la coercition ne peut pas tout résoudre, car elle ne tient pas compte de mouvements sociaux. Ainsi, actuellement, les médecins aspirent à travailler en groupe, soit entre médecins soit avec d'autres professionnels de santé. De même, ils vivent généralement en famille. Leur conjoint doit donc pouvoir avoir un emploi et leurs enfants aller à l'école. En outre, les médecins actuels sont issus de milieux intellectuels aisés de grandes villes et ne s'installent donc pas spontanément sur n'importe quel territoire. Enfin, un médecin ne peut pas s'implanter sans couverture internet haut débit et sans téléphonie mobile digne de ce nom.

Par ailleurs, notre système de soin est en forte tension en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, du vieillissement de la population, du nombre de pathologies et de la volonté de vivre à domicile. Ces tensions sont beaucoup plus voyantes dans une zone où le personnel médical se fait rare.

Par conséquent, il est nécessaire d'accompagner les initiatives professionnelles et de coordonner les actions de l'Etat, de l'Assurance maladie, des Départements, des communes, etc. L'offre de soin ne peut être résolue uniquement sous l'angle de l'exercice libéral. Une solution consiste également à favoriser le maintien des médecins à la retraite.

Enfin, nous sommes victimes d'une surcharge administrative, encore plus difficile à vivre quand on travaille à flux tendu et dans des zones très difficiles.

Dominique BUSSEREAU

Une motion présentée par le président du Département de la Vienne demande de supprimer le *numerus clausus* pour adapter l'offre de soin au réseau des territoires.

Philippe Wahl, devant la diminution du courrier, comment réagit La Poste ?

Philippe WAHL

La Poste est avant tout une entreprise des territoires. Nous mettons trois infrastructures à votre disposition. La première est celle des points de contact et des bureaux de Poste. Comme convenu, nous avons déployé 500 nouvelles maisons de services au public dans les départements, pour constituer une première vague de 1 150 maisons en France. Nous travaillons avec les associations d'élus pour en lancer une deuxième.

Les factrices et les facteurs constituent la deuxième infrastructure. Ils vont changer de métier, car le volume des lettres a diminué de 45 % depuis dix ans. Nous avons donc choisi de positionner nos salariés sur de nouveaux services. S'il s'agit de services humains de proximité, même sans lettre, La Poste remplit toujours son rôle. Les nouveaux factrices et facteurs vont donc continuer à passer quotidiennement pour rendre des services autour du vieillissement de la population, de l'action sociale, de la transition énergétique, de votre action vis-à-vis de vos populations.

Intervention depuis la salle

Claude LEONARD, Président du Département de la Meuse souligne que ces missions ne font pas partie du métier de facteur.

Philippe WAHL

Le métier de « facteur lettre » n'existera plus, car dans quinze ans, nous ne distribuerons plus de courrier. Nous devons donc expliquer à la population, aux élus, aux 90 000 facteurs que ceux-ci auront un nouveau métier, qui consistera à rendre des services de proximité, qui peuvent être utiles. Nous avons d'ailleurs signé des contrats avec un grand nombre de Départements. J'espère généraliser cette expérience. Par exemple, nous pouvons signaler les problèmes sur les routes que nous parcourons quotidiennement, nous pouvons participer à la présence à domicile.

Nous allons mettre en place ces activités en partenariat avec les associations comme l'ADMR. Les besoins du vieillissement sont tels que les associations ne parviendront pas à y répondre seules.

Je vous rappelle qu'en 2011, la Banque Postale ne finançait aucun projet des collectivités locales. L'année dernière, nous sommes devenus leur première banque de financement, même s'il ne s'agissait pas de notre métier d'origine.

Claude LEONARD, Président du Département de la Meuse

Sur les secteurs où les ADMR (Aides à Domicile en Milieu Rural) sont présentes, vous allez provoquer un risque de déstabilisation de services soutenus par les Départements et les intercommunalités. Votre concurrence me paraît quelque peu déloyale.

Par ailleurs, le service à la personne est un vrai métier qui suppose des qualifications, des agréments. Comment allez-vous convertir vos personnels ?

Philippe WAHL

Former des milliers de salariés est l'un des savoir-faire de La Poste. Nous avons construit une banque des collectivités locales. Nous venons de signer un accord social actant qu'en 2020, les facteurs ne distribueront plus de lettres. Nous allons donc former nos personnels sur les services à la personne. Nous sommes également conscients que nous devons agir avec vos associations. Les besoins liés au vieillissement et à la révolution numérique sont tellement considérables que tout le monde trouvera sa place.

Michel CHASSANG

En ce qui concerne votre motion, vous avez raison, il est nécessaire de former davantage de médecins, mais pas partout, dans les zones où le besoin est le plus grand.

Dominique BUSSEREAU

Nous considérons que cette motion est adoptée avec cet amendement.

Discours de clôture par Edouard PHILIPPE, Premier Ministre

Dominique BUSSEREAU

Monsieur le Premier Ministre, notre Congrès a adopté une motion à l'unanimité. Elle comporte trois sujets. Le premier concerne les mineurs non accompagnés. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'argent. Le chiffre de 25 000 mineurs accueillis va aller croissant et 2018 sera une année encore plus difficile. Nous attendons des réponses inspirées de la parole du chef de l'Etat.

Le deuxième sujet concerne un constat : il nous manque chaque année 43 % pour le versement des AIS, ce qui place beaucoup de Départements en difficulté. L'an passé, plus de 20 Départements n'ont pas versé la totalité du RSA. Désormais, pour certains, l'APA devient le premier problème. Nous souhaitons donc entamer des négociations. Nous avons des propositions à vous transmettre, comme un prélèvement de CSG ou différentes formes de péréquation. De plus, le Président de la République nous avait fait part de son souhait de prévoir un fonds d'urgence tant que le problème des AIS n'était pas réglé. Nous insistons sur la nécessité d'obtenir 200 millions d'euros, comme l'année dernière.

Enfin, nous pensons que nous avons besoin de davantage de liberté. L'Etat assume parfaitement son rôle régalien, mais nous, nous gérons le quotidien et nous pouvons innover. D'ailleurs, nous sommes solidaires de la volonté des Départements de la petite couronne de rester des Départements, surtout alors qu'ils vont accueillir les Jeux olympiques.

Edouard PHILIPPE, Premier Ministre

Les lois de 1982-83 ont fait de notre République un pays décentralisé. A l'époque, elles étaient perçues comme audacieuses et elles étaient critiquées. Avec le temps, elles ont fini par devenir évidentes. En 2002, les lois de Jean-Pierre Raffarin ont inscrit dans notre Constitution le principe d'une République décentralisée. J'aimerais qu'en 2022, nous puissions dire que nous avons franchi une nouvelle étape de la décentralisation.

L'uniformité des organisations territoriales n'est plus préalable à l'unité de la nation. Cette étape que j'appelle de mes vœux laisse la place à l'expérimentation et à la différenciation, conjuguant initiatives nationales et locales. Les organisations qui fonctionnent ne sont pas celles qui ont été plaquées sur les territoires, mais celles que les territoires se choisissent. Ainsi, l'exemple de Lyon n'est pas nécessairement reproductible ailleurs.

Cette étape ne prévoira pas de transfert massif de compétences, mais une décentralisation assumée, ce qui, dans mon esprit, sous-entend trois éléments. Tout d'abord, l'articulation des compétences ne doit pas répondre à une logique d'équilibre institutionnel, mais d'amélioration de la prestation. Nos concitoyens accordent peu d'importance à qui entretient quoi. Ils s'intéressent avant tout à la qualité et à la fluidité du service.

De plus, lorsque le législateur confie une politique publique à des collectivités territoriales, il doit leur donner les moyens financiers et juridiques de la déployer. Nous devons ainsi trouver un mécanisme qui respecte les limites constitutionnelles telles que le principe d'égalité, tout en permettant aux collectivités de mettre en œuvre leurs compétences librement. Je souhaite que le législateur fixe ainsi des obligations de résultat plutôt que des obligations de moyen.

Enfin, le troisième élément consiste à assumer conjointement le principe d'évaluation de toutes les politiques publiques.

Cette nouvelle étape de la décentralisation ne doit plus être celle de la concurrence ou de la défiance. Nous voudrions tous en faire celle de la confiance, dans le cadre de la Conférence nationale des Territoires. Cet exercice est à la fois nouveau et compliqué, car nous nous trouvons dans une situation qui n'a pas été souhaitée par le Gouvernement actuel : avec l'interdiction du cumul des mandats, les présidents d'exécutifs locaux ne sont

plus présents au Parlement. La discussion que l'Etat est tenu d'avoir avec les collectivités territoriales doit donc être inventée.

Pour se développer, les territoires ont besoin de stabilité. Nous n'allons pas engager de grande opération de mécano institutionnel. Nous accompagnerons les volontés de rapprochement des communes ou des Départements si elles font sens et si elles correspondent à l'intérêt général.

Il me semble que l'Ile-de-France doit être distinguée du reste du territoire. L'espace métropolitain de Paris et d'Ile-de-France est confronté à des défis à la mesure de sa taille et de sa densité : compétitivité, attractivité, qualité de vie, durabilité de la résidence, solidarité. Ils doivent devenir les moteurs du nouveau projet pour le Grand Paris. Pour préparer la réflexion institutionnelle, nous avons confié au préfet de la région Ile-de-France une mission d'étude des différents scénarios. Hormis le *statu quo*, toutes les solutions sont envisageables.

Sur les autres territoires, quand le fait métropolitain est prégnant, le temps est au dialogue pour trouver des solutions sur mesure. Nous vérifierons que celles-ci sont adaptées aux enjeux, notamment dans la relation de chaque territoire métropolitain avec son Département.

Nous avons rappelé notre attachement aux principes de stabilité et de liberté. Nous ne voulons pas rouvrir le chantier de la loi NOTRe, ni créer davantage d'instabilité institutionnelle. Des ajustements sont souhaités. Certains sont plus ou moins réalisables. Par exemple, revenir sur le partage de la compétence économique avec la Région sera difficile. Il est également prématuré de revoir la compétence transport scolaire. En revanche, nous pouvons avancer sur les enjeux d'ingénierie. De même, en ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, nous n'avons pas de temps à perdre dans des logiques institutionnelles. Nous devons nous concentrer sur la construction et la maintenance d'ouvrages spécifiques. Les ministres Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu travaillent pour permettre aux Départements de poursuivre leurs engagements en la matière au-delà du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, j'ai bien conscience que les dépenses sociales représentent les deux tiers de vos dépenses de fonctionnement, une situation encore plus criante en outre-mer. J'ai également conscience que les AIS représentent la moitié de ces dépenses sociales et que nous sommes dans une tendance de hausse quasi continue. J'entends vos demandes.

Par principe, je ne suis pas favorable à l'idée de pérenniser des mécanismes exceptionnels. Nous constatons que globalement, certains fondamentaux s'améliorent : les DMTO (Droits de Mutation à Titres Onéreux) ont progressé fortement ces derniers mois et la situation économique se redresse. Ces éléments devraient avoir un effet amortisseur sur les besoins en matière de RSA. En revanche, la situation des Départements n'est pas homogène. Nous travaillons donc à intégrer un fonds d'urgence à la loi de finances rectificative pour 2017, qui pourra être votée d'ici la fin de l'année. Je vous propose que nous réfléchissions ensemble à en préciser la cible, les modalités et l'articulation.

A moyen terme, nous devons porter un regard global sur la fiscalité locale. Ce projet est mené par un groupe d'experts et d'élus dans lequel siège Alain Lambert, recommandé par vos soins. Nous avons quelques mois pour mener ces travaux et proposer des solutions ambitieuses pour la loi de finances pour 2019.

Je note que les Départements ne souhaitent pas une recentralisation du pilotage du RSA. Nous devons nous inscrire dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Vous serez pleinement associés aux travaux engagés sur ce point. En outre, j'ai la conviction que nous devons vous donner les moyens d'activer les dépenses sociales pour renforcer le lien entre le bénéfice du RSA et les politiques d'insertion que vous menez. Des expérimentations seront possibles.

En outre, les mouvements de population auxquels nous faisons face ne vont pas ralentir prochainement. Nous constatons un phénomène plus massif et plus diffus de la

problématique des mineurs non accompagnés. L'Etat assumera l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineurs entrants jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée. Je vous propose d'engager une mission d'expertise conjointe, composée de représentants des corps d'inspection de l'Etat et de cadres supérieurs des Conseils départementaux. Pour l'heure, le projet de loi de finances pour 2018 prévoit des crédits supplémentaires, à hauteur de 132 millions d'euros, pour accompagner la hausse du nombre de mineurs et prendre en charge, de manière exceptionnelle, une partie des surcoûts de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Depuis 2009, jamais un projet de loi de finances n'a été aussi soucieux des finances des collectivités territoriales. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne baissera pas en 2018. En effet, nous ne souhaitons pas entrer dans une logique de baisse exemptée. Nous préférons construire un mécanisme pour assurer une maîtrise de la hausse des dépenses publiques locales.

Dans ces contrats, nous allons vous demander de continuer à maîtriser vos dépenses de fonctionnement. Néanmoins, nous allons tenir compte des spécificités des collectivités territoriales. Nous devons aussi dégager des marges de manœuvre, notamment sur les normes qui pèsent sur vos budgets, en créant des instruments qui vous permettent de maîtriser vos dépenses.

Ces contrats ne concerneront pas toutes les collectivités territoriales. Nous allons d'abord discuter avec les 319 collectivités ou EPCI principaux (Etablissement Public de Coopération Intercommunal), qui représentent plus des deux tiers de la dépense publique locale.

En outre, nous souhaitons accélérer la construction de logements dans les grandes villes et les métropoles en simplifiant les normes et les procédures. Dans les zones moins tendues, nous devons relever le défi de la rénovation énergétique.

En 2018, nous allons engager la réforme des APL (Aides Personnalisées au Logement) dans le parc social. Notre objectif n'est pas de remettre en cause le logement social, au contraire. Notre constat est le suivant : certains organismes de logements sociaux se trouvent dans une situation fragile, alors que les deux tiers d'entre eux profitent d'une situation plus satisfaisante. Nous souhaitons donc imaginer un mécanisme grâce auquel mettre un terme à la spirale haussière des APL, sans prélèvement de taxe. Ce dispositif devra être neutre pour les bénéficiaires.

Pour conclure, j'ai la conviction que les politiques publiques peuvent changer la vie des Français, quels que soient ceux qui les portent. Or, dans aucun des champs de l'action publique, l'Etat n'a la capacité d'agir seul. Je crois à notre capacité de discuter. Nous sommes à votre écoute. Nous ne prendrons pas des engagements que nous ne pourrions pas respecter. Sinon, nos concitoyens en paieront le prix. Tout ce que j'ai indiqué aujourd'hui, nous nous y tiendrons. Je reste à votre disposition pour trouver les solutions adaptées aux problèmes de nos territoires.